









ce Livre appartient
à Mr Antoine Renoirard

1768

4



DÉNONCIATION
DES CRIMES ET ATTENTATS
DES SOI-DISANS
JÉSUITES,
DANS TOUTES LES PARTIES DU MONDE,

*Adressée aux Empereurs, Rois, Princes,
Républiques, Pontifes Romains, Patriarches,
Archevêques, Evêques, Pasteurs, Magistrats
de l'Europe;*

OU

A B R É G É
CHRONOLOGIQUE

Des Stratagèmes, Friponneries, Conjurations,
Guerres, Tyrannies, Révoltes, Persécutions,
Calomnies, Impostures, Sacrilèges, Meur-
tres de Rois, &c. commis par les Ignaciens,
depuis 1540, époque de leur établissement,
jusqu'en 1760.

*Peccatum tuum quasi Sodoma prædicaverunt.
isa. ch. III. v. 9.*

I. PARTIE



1762.

AUX PUISSANCES DE L'EUROPE.

IMAGÉS ET MINISTRES DU TRÈS-HAUT,

CE n'est point en vain que Dieu a mis dans vos mains le glaive de sa Justice. Depuis plus de deux siècles, une Cabale infociable, sous le nom de SOCIÉTÉ DE JESUS, foule aux pieds les droits les plus saints de la Religion & des États. Toujours une politique habile a suspendu les coups qui n'ont point cessé de la menacer. Il est tems enfin que l'Univers ouvre les yeux ; que la Prévention, fille de la Surprise, fasse place à la Vérité ; que le Ciel & la Terre soient vengés.

Empereurs, Rois, Princes, approchez des tombeaux de vos Aïeux. Interrogez leurs cendres ; elles vous diront que vos plus grands ennemis ne sont pas sur vos frontieres ; qu'il existe, au sein

a ij

de vos Domaines , une secte perfide , ingrante & avide de sang : une secte qui ne vous flatte que pour vous subjuguier , qui ne reçoit vos bienfaits que pour s'en prévaloir , & qui est toujours prête à diriger des bras parricides contre vos jours , si la loi irrévocable de son intérêt l'exige.

Républiques , consultez vos factes ; ils vous retraceront les attentats sans nombre d'une secte ambitieuse , qui vous eût peut-être réduites sous son joug , si parmi vous il lui eût suffi de surprendre , d'effrayer ou d'immoler un seul homme.

Pontifes Romains , rappelez-vous les artifices , les détours , les résistances , les révoltes d'une secte intrigante , dont vous croyez être les Rois , & dont vous êtes les premiers esclaves ; d'une secte qui feint de dépendre de vous , pour faire dépendre d'elle l'Univers entier ; qui n'exalte votre puissance que

pour établir sa domination.

Patriarches, Archevêques, Evêques, Pasteurs de tous les Ordres, connoissez vos droits ; vous êtes établis pour conduire, & non pour être conduits. Rappelez - vous le zèle de vos Prédécesseurs ; leur opposition à la naissance & aux progrès d'une secte impie qui se joue de votre autorité ; leurs réclamations contre ses entreprises & ses égaremens multipliés ; les persécutions que plusieurs d'entr'eux ont éprouvées de sa part, & qui ont été portées, à l'égard de quelques-uns, jusqu'à leur ôter la vie. Ces Prélats, à qui vous avez succédé, étoient-ils des ignorans ou des impies ? Vous n'osez le dire. Osez donc vous élever contre une secte qui ne peut se justifier à ses propres yeux, qu'en le supposant. La Religion, l'honneur, tout l'exige de vous.

Magistrats, nul titre n'a droit de vous flatter comme celui de Dépositaires & Conservateurs des droits

a. iij

vj
du Prince & de la Nation. Seroit-ce mériter ce titre glorieux que de tolérer plus long-tems un Corps ennemi de tout Ordre ? Considérez que si ce Corps menacé de toutes parts, reprend, pour le malheur des peuples, le crédit qu'il eut jusqu'à présent, & dont il a si cruellement abusé, ç'en est fait de la Religion & des Loix. Souvenez-vous que les Monarques vous doivent leur sûreté, les Etats leur tranquillité, les mœurs leur pureté, les sciences leur renouvellement, les Puissances Spirituelles l'exercice libre du pouvoir que Dieu leur a confié. Unissez-vous pour soutenir & venger contre les entreprises de cette monstrueuse Société, les droits du Sacerdoce & de toutes les Puissances.





AVERTISSEMENT.

LE but & le dessein de cet Ouvrage est de tracer un Abrégé de l'Histoire des soi-disans Jésuites , depuis la naissance d'Ignace , leur Instituteur , & en même-tems , de donner un précis des crimes en tous genres , commis par eux depuis 1540 , époque de leur établissement , jusqu'en 1760. Ce dernier point est même notre objet principal.

L'Auguste Sénat de Paris , dans les Extraits des Assertions soutenues , enseignées , & publiées , par un grand nombre d'Auteurs soi-disans Jésuites , avec l'approbation de leurs Supérieurs & Généraux , vient

vii] AVERTISSEMENT.
de faire voir de la maniere la plus
authentique , les excès les plus
monstrueux de la théorie de ces
Peres dans la Morale.

C'est par ces affreuses maximes
qu'ils se sont rendus les Avocats &
Professeurs d'expédiens propres à
autoriser le vice & soutenir le péché ,
en excusant les actions les plus cri-
minelles , & à faire naître le relâ-
chement & le désordre dans toutes
sortes de professions. Mais Dieu, dans
tous les tems , a suscité contre eux
des personnes recommandables , soit
par leur science , soit par leur piété ,
qui ont mis ces crimes au grand jour.
Pour en faire sentir toute l'horreur ,
ils y ont joint de solides réflexions ,
que l'on a cru devoir retrancher, afin.

AVERTISSEMENT. ix
*de s'en tenir uniquement aux faits
qui constatent la pratique de ces
Peres dans la Morale.*

*Les Extraits que l'on donne ici
sont tirés de ces précieux Ouvrages,
où le Lecteur les trouvera bien plus
étendus, s'il veut se donner la peine
d'avoir recours aux endroits cités.
On cite, entr'autres, dans le com-
mencement de cet Ecrit, une Histoire
des Jésuites qui contient deux vo-
lumes, édit. de 1741 & 1742; elle
devoit au moins en contenir douze.
On assure que les Jésuites ont trouvé
le moyen de s'emparer du Manus-
crit, & que l'Auteur a été la victime
de leur fureur. Quoique cette His-
toire ne s'étende que jusqu'en 1572,
elle n'en a été ni moins recherchée,
ni moins estimée.*

x AVERTISSEMENT.

On a publié l'an passé une autre Histoire des Jésuites en quatre volumes, dont on n'a fait ici aucun usage; l'Abrégé que l'on met aujourd'hui sous les yeux étant presque à sa fin, lorsqu'elle parut. De plus, l'objet de cet excellent Ouvrage est d'examiner si les Jésuites sont reçus en France, &c. notre objet est tout différent; nous considérons ici la conduite que les Jésuites ont tenue dans tout l'Univers.

Cet Abrégé est tiré d'une multitude d'Écrits; & les faits que l'on a recueillis ici, se succèdent d'année en année sans interruption. Combien néanmoins d'autres faits répandus dans d'autres Ouvrages qu'on n'a pu se procurer à cause de leur rareté!

AVERTISSEMENT. xj

Combien de forfaits , peut-être encore en plus grand nombre , commis à la faveur d'épaisses ténèbres , ne sont connus que du Sanhédrin du Général !

Il y a au moins dix ans qu'un des grands hommes de France , & peut-être le plus versé dans la connoissance de la Société , a commencé ses Extraits , pour prouver que dans la pratique , les Jésuites sont coupables des mêmes excès , dont ils sont aujourd'hui convaincus dans la théorie. Des raisons l'ont empêché de consommer l'exécution de son projet. Quelques-uns de ses Elèves se sont proposé d'achever cet Ouvrage , & l'ont mis dans l'état où

xii AVERTISSEMENT.
*on le présente. Ils croient que ce
précis convient au tems & aux cir-
constances.*



ABRÉGÉ



A B R É G É
CHRONOLOGIQUE

D E L A V I E

D'IGNACE DE LOYOLA,

E T

DE L'HISTOIRE DES JÉSUITES

*Depuis la naissance de la Société
jusqu'à présent.*

ANNÉE 1491.

IGNACE, en Espagnol INIGO, Fondateur
& Père de la Compagnie de Jesus, naquit
au château de Loyola, en cette partie
I. Partie. **A**

d'Espagne appelée Guipuscoa, sous le Pontificat d'Innocent VIII, dans le tems que Frédéric III étoit Empereur d'Allemagne, & que le Roi Ferdinand III & la Reine Isabelle régnoient en Espagne. Son père, nommé Bertrand, étoit Seigneur de Loyola; sa mère s'appelloit Marine Sonez. De ce mariage vinrent trois filles & huit garçons, dont Ignace fut le dernier. Sa mère, pour honorer l'accouchement de la Vierge, le met au monde dans une étable. *Histoire des Religieux de la Compagnie de Jesus, Livre I, de Selva. Baillet, 31 Juillet.*

A N N É E 1512.

La malice, l'oisiveté, la vie molle & voluptueuse font d'Ignace, que son père avoit mis Page auprès du Roi Ferdinand, un assez mauvais Chrétien. Sa passion pour l'éclat lui fait quitter la Cour, & embrasser la profession des armes. Partagé entre la gloire & l'amour, & ne comprenant pas qu'un homme de naissance pût vivre sans ambition, ni être heureux sans galanterie, il se livre, jusqu'à l'âge de vingt-neuf ans, tantôt aux exercices de la guerre, tantôt à ses plaisirs. *Ibid.*

A N N É E 1521.

Les François assiègent Pampelune, ca-

pitale de la Navarre. La ville se rend au grand dépit d'Ignace, qui se retire dans la citadelle, résolu de périr sous ses ruines plutôt que de la céder à l'ennemi. Les assiégeans montent à l'assaut; l'intrépide Espagnol paroît des premiers sur la brèche, combat avec furie, & occasionne un grand carnage; mais mis hors de combat par un éclat de pierre qui lui blesse la jambe gauche, & par un boulet de canon qui lui casse la droite, il est obligé de se rendre aux vainqueurs qui prennent soin de lui. Arrivé au château de Loyola, il fait examiner sa jambe droite: les chirurgiens l'ayant trouvée mal remise; il consent à une seconde fraction: s'étant ensuite aperçu qu'un os déplacé de son genou, l'empêchoit d'être chaussé galamment, il se le fait couper. Pour se désennuyer pendant la guérison de ces opérations, il lit, au défaut de romans qui faisoient toutes ses délices, la vie de Jesus-Christ & la Fleur des Saints. La ressemblance qu'il croit trouver entre ces Héros de la Pénitence & ceux de la Chevalerie errante, dont il avoit l'imagination toute remplie, lui fait insensiblement goûter cette lecture. Sa passion pour la guerre, & son attachement pour une Dame, traversant l'envie qu'il formoit

de les imiter, il surmonte ces obstacles par le vœu d'entreprendre un grand voyage qui lui procure des aventures. Celui de la Terre-Sainte lui paroît favorable à ce projet. Comme ces Héros de roman (qui, avant que d'entreprendre la moindre action, se devoient d'abord à quelque Dame, dont ils faisoient le principe, la fin & l'objet de toutes leurs démarches,) il commence par se consacrer au service de la sainte Vierge; ce qu'il fit, disent les Historiens de sa vie, avec l'amour le plus tendre. *Ibid.*

A N N É E 1522.

Si l'on en croit un de ses disciples, Auteur de sa vie, il étoit homme à visions & à extases. C'est ensuite du vœu qu'il avoit fait, que s'étant mis en chemin pour aller à Notre-Dame de Montserrat, il veut tuer un Maure Musulman qui parloit contre la virginité de Marie. Arrivé à Montserrat, il s'y dévoue de nouveau à la sainte Vierge, que depuis il appella toujours sa Dame, & dont il se nommoit le Chevalier. A l'imitation des Chevaliers errans, & pour rendre son engagement plus solennel & plus authentique, il fait la veille des armes, & passe toute la nuit, la veille de l'Annoncia-

tion, dans la chapelle, à faire des oraisons à la sainte Vierge, dont la seule droiture du cœur peut excuser le romanesque. Ensuite revêtu d'un sac, les reins ceints d'une corde, des sandales à ses pieds, le bourdon à la main, la calebasse au côté ; & après avoir suspendu à un des piliers de l'Autel son épée, son poignard & sa cuirasse, il part pour Manrèse, petite ville à trois lieues de Montserrat, où il va loger à l'Hôpital avec les gueux, qu'il surpasse tellement dans leurs manières hideuses, qu'il devient le jouet des enfans, & la frayeur des femmes qu'il approche. *De Setva. Liv. I. Ribadensira, Liv. I.*

ANNÉE 1523.

Ignace se retire dans une caverne, d'où on le fait revenir à Manrèse, parce qu'on l'y avoit trouvé plusieurs fois prêt à mourir de défaillance. Pour dissiper une mélancolie noire, dont les accès alloient jusqu'au désespoir, il fait vœu de ne prendre aucune nourriture qu'il n'ait recouvré sa tranquillité. Ayant passé plusieurs jours sans boire ni manger, on le trouve à demi-mort : on en prend soin, & on lui fait prendre de bonnes nourritures qui changent sa mélancolie en des révélations si claires sur les Mystères de la Religion,

qu'ils n'avoient plus rien d'obscur pour lui ; & en des extases, dans une desquelles Dieu lui révéla, dit-on, le plan de sa Compagnie, & le confirma dans le dessein de continuer son voyage de la Terre-Sainte. *Histoire des Religieux de la Compagnie de Jesus, Liv. I. Orland. Liv. I. n. 27.*

A N N É E 1524.

En passant par Rome, il y reçoit avec les autres pèlerins la bénédiction du Pape. Il va à Venise, d'où il se rend à Jérusalem. Après y avoir satisfait sa dévotion & sa curiosité, il se croit appelé à la conversion des Infidèles. Il fait part de son dessein au Provincial des Franciscains, qui, ne lui trouvant ni la capacité, ni les talens nécessaires, lui ordonne, sous peine d'excommunication, de retourner en Europe. Il obéit, revient à Venise, & se met à y prêcher ; mais, ayant reconnu par lui-même son ignorance, il prend la résolution de faire ses études. *Ibid. de Selva, Liv. I.*

A N N É E 1525.

Ignace va à Barcelone, & y commence, à l'âge de trente-trois ans, les premiers principes de la Grammaire, en allant tous les jours en classe comme les petits

(7)

enfans, mais avec beaucoup de difficulté d'apprendre. Le démon voyant ses peines, disent les Jésuites, s'offrit de lui donner de grandes lumières, & de lui découvrir les sens les plus cachés de l'Écriture : mais il aima mieux prier son maître de lui donner le fouet quand il manqueroit à son devoir, que d'accepter ces offres diaboliques. Il se dégoûte de l'étude, & prêche dans les carrefours & places publiques. Son zèle pour la conversion des ames, lui ayant pensé coûter la vie, il quitte Barcelone, résolu de continuer ses études à Alcalá. *Histoire des Relig. Liv. I. Ribadeneira, c. 13.*

ANNÉE 1526.

Arrivé à Alcalá avec trois disciples qu'il s'étoit faits à Barcelone, il passe tout à coup de l'étude de la Grammaire, dont il avoit quelque teinture, à celle de la Logique, Physique & Théologie, dont il prend chaque jour successivement trois différentes leçons qui, par leur confusion, le rendent encore plus ignorant. *Ibid. Orland.*

ANNÉE 1527.

Rebuté de son peu de progrès, il quitte une seconde fois l'étude, & reprend ses prédications. On le met au nombre de

A 4

ces coureurs ignorans qui , se donnant pour des gens inspirés, alloient débiter par toute l'Europe des erreurs & des extravagances : c'est en cette qualité que l'Inquisition le fait mettre en prison, où il reste six semaines. Il est cependant relâché par Sentence du 27 Juin ; mais avec défenses, sous peine d'excommunication, de prêcher qu'il n'ait fait quatre années de Théologie dans quelque Université. Sensible à cette disgrâce, il va à Salamanque, où ayant oublié la condamnation prononcée contre lui, il se met avec ses disciples à prêcher. L'Evêque les fait arrêter & conduire en prison. Interrogés & convaincus d'une profonde ignorance, ils n'obtiennent, au bout de vingt-neuf jours, leur liberté qu'aux mêmes conditions d'Alcala. Ignace propose à ses compagnons de venir étudier à Paris ; mais ceux-ci, ennuyés des mauvais traitemens qu'ils avoient essuyés, & du genre de vie qu'il leur avoit fait embrasser, l'abandonnent. *Ibid. de Selva, Liv. II.*

A N N É E S 1528 & 1529.

Parvenu dans la capitale de la France au commencement de Février, en chassant, dit-on, devant lui un âne chargé de ses livres & des écrits qu'il avoit com-

posés, il recommence au Collège de Montaigu l'étude de la Grammaire, & n'y fait pas plus de progrès qu'ailleurs. Au bout de dix-huit mois il passe de cette étude à celle de la Philosophie au Collège de sainte Barbe, avec un goût singulier pour la direction, & une ambition démesurée pour se faire Chef d'Ordre, jusqu'à débaucher ses camarades, & les détourner de l'étude, pour en faire ses disciples. *Ibid.*

ANNÉES 1530, 1531 & 1532.

Cette conduite d'Ignace oblige le Professeur de se plaindre au Principal. Celui-ci n'ayant pû le contenir; ni par remontrances, ni par menaces de le châtier publiquement comme perturbateur du bon ordre, se détermine à lui faire donner la Salle, (sorte de châtiment qui consistoit alors à faire assembler dans une grande Salle tous les écoliers au son de la cloche; les Professeurs s'y rendoient ensuite les verges à la main, & frapportoient l'un après l'autre sur le coupable en présence de tous ses camarades.) Mais soit parce qu'il avoit quarante ans, soit par quelque autre motif, on se contente de le renvoyer du Collège, après lui avoir fait promettre de ne plus débaucher à l'avenir les écoliers de l'U-

A 5

niversité. Il tient parole, & jusqu'en 1533 il ne s'occupe qu'à la conversion des ames. Les moyens dont il se sert pour y réussir sont singuliers. Il gagne, disent les Jésuites, l'ame d'un Docteur, en jouant avec lui une partie de billard. *Ibid. Liv. I.*

A N N É E 1533.

Ignace commence la Théologie chez les Jacobins ; mais son envie de devenir Instituteur d'Ordre s'étant ranimée alors, il néglige cette science pour se faire des disciples, & vient enfin à bout de s'attacher Pierre le Fèvre, pauvre Prêtre Savoyard, & François Xavier, Professeur de Philosophie au Collège de Beauvais. *Histoire des Relig. Liv. I. Orland.*

A N N É E 1534.

Ignace se fait encore quatre disciples, Salmeron, (il a le premier enseigné la doctrine meurtrière des Rois,) Lainès, Rodriguès & Bobadilla. Mais connoissant l'inconstance de l'homme par la conduite de ses premiers disciples, il s'attache ceux-ci par des liens indissolubles ; & après leur avoir fait part de son dessein sur la conversion des Infidèles, il les assemble le 15 Août dans la chapelle de Montmartre, où, après la Messe célébrée par le Fèvre, ils font entre les mains de

(11)

leur Chef, vœu de pauvreté & de chasteté, & d'entreprendre le voyage de Jérusalem. *Ici commence la première époque de la Société. Ibid.*

A N N É E 1535.

Lainès, Salmeron & Xavier, lui ayant demandé la permission d'aller en Espagne pour y arranger leurs affaires, Ignace, toujours en garde contre la fragilité humaine, s'en charge, part pour s'en acquiescer, & leur donne rendez-vous à Venise. *Ibid. de Selva, Liv. II.*

A N N É E 1536.

Les disciples d'Ignace partent de Paris le 19 Novembre pour rejoindre leur Patriarche, recrutés de trois nouveaux Profélytes ; sçavoir, le Jay, Codure & Brouet, auxquels ils avoient fait prononcer leurs vœux le 15 Août précédent, en renouvelant le leur, suivant l'ordre que leur Chef leur en avoit donné. *Ibid.*

A N N É E 1537.

Arrivés à Venise, Ignace les envoie à Rome pour s'instruire des dispositions de cette Cour. Ils en reviennent comme les autres pèlerins avec la bénédiction du Pape, & environ deux cens écus d'or des

A 6

aumônés qu'ils avoient ramassées. En attendant leur embarquement, ils se répandent dans différens endroits de l'Etat de Venise, où, sans sçavoir la langue du pays, ils prêchent dans les carrefours, les rues & les places publiques; aussi les prend-on pour des charlatans ou des saltinbanques. Pendant ce tems Ignace se fait des amis à Venise & à Rome; il assemble ensuite ses disciples à Vicence, & leur fait un discours dans lequel il leur persuade que la guerre survenue entre les Vénitiens & le Turc, est une marque visible que Dieu s'est servi de ce moyen pour les dégager de leur vœu, & qu'il veut employer leur ministère pour soutenir l'autorité chancelante de son Vicaire en terre : *Hâtons-nous*, leur dit-il, *d'aller lui offrir nos services*. Cette entreprise, bien plus noble que celle de convertir des Turcs, est approuvée unanimement par l'assemblée qui nomme pour députés Ignace, le Févre & Lainès, & qui fait en même tems cinq Réglemens généraux : I. Qu'on logera dans les Hôpitaux, & qu'on mendiera son pain. II. Que ceux qui se trouveront ensemble seront Supérieurs à leur tour. III. Qu'ils prêcheront dans les rues & les carrefours. IV. Qu'ils feront les Catéchismes aux enfans.

V. Qu'ils ne prendront point d'argent pour leurs fonctions. Après le départ d'Ignace & des deux députés, les autres se dispersent dans l'Italie pour y faire des Profélytes. Le Jay gagne la confiance de la Marquise de Pesquaire qui le présente à Hercule d'Est, Duc de Ferrare, qui en fait son Confesseur. Premier exemple funeste qui n'a eu que trop d'imitateurs, & qui a rendu les Jésuites si redoutables & si terribles. *Ibid. Bouh. Vie de S. Ignace, Orland. Ribad.*

A N N É E 1538.

Paul III accepte les offres de cette nouvelle Compagnie, & donne à le Févre & à Lainès deux Chaires de Théologie dans le Collège de la Sapience. Ignace fait venir ses autres Compagnons, & leur expose le dessein qu'il a d'établir une Société fixe qui, en se multipliant, forme un nouvel Ordre dans l'Eglise. Outre les vœux de pauvreté & de chasteté qu'ils avoient déjà faits, il leur propose d'en faire un troisième d'obéissance perpétuelle à un Supérieur qu'ils éliront, & auquel ils obéiront comme à Dieu : Que ce Supérieur seroit perpétuel, & auroit sur tous ses Sujets une autorité absolue : Enfin, un quatrième vœu d'o-

béissance au Pape, de façon qu'ils s'obligeroient d'aller par-tout où le saint Père jugeroit à propos, & même en mendiant, si sa Sainteté l'exigeoit. Il obtient la permission de prêcher pour lui & sa petite troupe qu'il distribue dans les Eglises de la ville : leurs Sermons rouloient principalement sur le fréquent usage de la Communion qu'ils ont trouvé le moyen d'introduire dans l'Eglise, sans que ceux à qui ils font le plus fréquenter les Sacremens en soient meilleurs Chrétiens. Aussi un Augustin qui y prêchoit avec succès contre la corruption des mœurs, choque-t-il la Société naissante, & est-il accusé d'hérésie par Lainès & Salmeron à Ignace qui va trouver ce Religieux, auquel il fait des reproches sur le prétendu scandale que causent ses prédications. L'Augustin ayant continué de prêcher avec le même zèle, Ignace se fâche de ce que le Prédicateur avoit méprisé ses avis, & ne s'étoit pas condamné au silence, & fait monter en Chaire ses compagnons qui décrivent le Religieux comme hérétique. On s'indigne à Rome contre la nouvelle Société, on la dénonce au Gouverneur, on regarde les nouveaux Apôtres comme des hypocrites, des corrupteurs de la jeunesse, & de faux Pro-

phètes qui ne s'étoient retirés dans cette ville que pour éviter les châtimens qu'ils méritoient. Ignace se souvenant alors qu'il avoit été homme de guerre, & oubliant qu'il étoit Chrétien, venge sa Compagnie, & protégé du Pape, il fait flétrir ses accusateurs. Quelques Auteurs médians prétendent qu'il usa d'un peu de calomnies pour parvenir à son but. *Bouh. Ribad. Hist. des Relig. Liv. I.*

ANNÉES 1539 & 1540.

Le Patriarche après cette victoire, présente à Paul III le projet de son Ordre. On s'oppose à Rome, sur-tout le sçavant & pieux Cardinal Guidiccioni, à l'établissement de cette Société; desorte que l'affaire reste indécidée près de deux ans. Dans cet intervalle, Ignace se procure des amis; on lui demande de la part de Jean III, Roi de Portugal, quelques-uns de ses compagnons pour aller prêcher la Foi dans les Indes; il choisit Alphonse Rodriguès & François Xavier. Ce Patriarche, quoique protégé, rencontrant néanmoins par-tout des obstacles à l'établissement de sa Société, promet à Dieu trois mille Messes s'il l'obtient. Ce vœu joint à celui d'une obéissance aveugle & sans bornes au Pape & à ses Successeurs

fait réussir l'affaire au mieux. Paul III ; par une Bulle du 27 Septembre 1540 ; autorise la Société Ignacienne, sous le nom de Clercs Réguliers de la Compagnie de Jesus, & fixe le nombre des Profès à soixante. *Hist. des Relig. Liv. I. Mercure Jésuitique, in-8°. 1626. p. 259.*

A N N É E 1547

Telle fut l'approbation de cet Institut auquel il fallut donner un Chef ; il étoit bien convenable que ce fût le bon Père Ignace ; aussi est-il élu Général d'une voix unanime. Vers ce même tems Xavier part pour les Indes avec la Flotte royale de Portugal : il prêche d'abord la Foi à Mozambique, ensuite dans le Royaume de Melinde, & dans l'Isle de Socotore, où il trouve quelques Chrétiens, mais si grossiers & si peu instruits qu'ils ignoroient les premiers principes de la Foi. L'ignorance où il étoit lui-même de la langue du pays, ne lui permettant pas de les en instruire, il se contente de leur faire entendre par signes qu'ils ayent à lui envoyer leurs enfans pour les baptiser. Voilà, quoi qu'en disent les Jésuites, tout le fruit qu'ont fait pendant long-tems dans les Indes Xavier, & tous ceux de son Ordre qui y sont venus après lui. *Hist. des Rel. L. II.*

Tandis que Xavier parcourt les Indes pour étendre la gloire de Jesus-Christ, ses confrères s'occupent à répandre celle de la Société. Salmeron & Brouet, en qualité de Nonces Apostoliques, passent en Ecoſſe, de-là en Irlande; mais abusant de l'autorité qui leur avoit été confiée, ils sont obligés de s'enfuir promptement, de peur de tomber entre les mains de Henri VIII, Roi d'Angleterre. Ils viennent en France; on les prend pour des espions; ils sont mis en prison à Lyon, & n'en sortent qu'à la considération du Cardinal de Tournon. *Ibid.*

Les compagnons d'Ignace sont accusés à Rome du péché abominable qui déshonore la nature. *Ibid.*

Toutes ces traverses n'empêchent point Ignace de vaquer au gouvernement de sa nouvelle Compagnie, & de faire paroître les fameuses Constitutions de son Ordre, dans lesquelles il défend à ses disciples la célébration de l'Office Divin, sous le prétexte singulier qu'il vaut mieux qu'ils employent leur tems à l'étude que de le mettre, comme font tous les Religieux, à ce pieux & saint exercice. *Ibid.*

A N N É E 1542.

Paul III voulant essayer le sçavoir faire

des Jésuites, en envoye trois en qualité de ses Théologiens à la Diète de Ratibonne, où l'on vouloit tâcher de concilier les Protestans avec les Catholiques. Ces trois envoyés étoient le Jay, le Fèvre & Bobadilla. Le Jay, en attendant que la Diète soit assemblée, veut travailler comme Maître à la réforme du Clergé, de l'Evêque, & même des Magistrats ; mais la crainte d'être jetté dans le Danube, lui fait cesser ses prédications séditieuses. *Ibid.*

Ses confrères trouvent le moyen de se dédommager de cette humiliation en s'insinuant à la Cour de l'Empereur, de qui ils obtiennent dans la suite plusieurs établissemens dans ses Etats. Ils eurent la consolation, disent leurs Auteurs, de faire faire dans ce voyage très-court, plus de communions qu'on n'en avoit fait depuis vingt ans. *Ibid.*

Ignace envoye seize de ses compagnons à Paris dans le dessein de s'y établir. Huit sont obligés, pour obéir aux ordres du Roi qui ordonnoit aux Espagnols de sortir de ses Etats, de quitter la France ; ils se retirent à Louvain, où ils jettent les fondemens d'un Collège célèbre qu'ils y ont eu depuis. *Orland. pag. 69.*

Jean III, Roi de Portugal, fait bâtir aux Jésuites deux Collèges, l'un à Coimbre, & l'autre à Goa dans les Indes, & leur donne en outre une maison à Lisbonne. Vers ce tems, Lainès plus rempli de l'esprit de la Société qu'aucun des disciples d'Ignace, est chargé de négocier le mariage de la Princesse Marie de Portugal avec Philippe II, Roi d'Espagne, fils de l'Empereur Charles V. Il y réussit, & est choisi par les deux Princes pour accompagner la nouvelle Reine en Espagne. C'est de cette époque qu'il faut dater l'attachement extraordinaire des Jésuites pour la Maison d'Autriche : attachement qui, comme on le verra, est devenu dans la suite si funeste à la France & au Portugal même. *Histoire des Religieux de la Compagnie de Jesus, Liv. II. Ribadeneira, Liv. III. Orland. pag. 86.*

ANNÉE 1543.

L'Abbé Lippomani, à la persuasion de Lainès, fonde un Collège à Padoue, & résigne pour cela à la Société le Prieuré de la Trinité, dont il étoit titulaire. Ignace accepte la résignation, & envoie plusieurs de ses compagnons à Padoue, pour répondre aux desirs de Lippomani. *Hist. des Relig. Liv. II.*

Le Pape confirme de nouveau l'Institut des Jésuites par une Bulle du 14 Mars, qui en outre laisse aux Supérieurs la liberté d'admettre parmi eux, sans aucune restriction de nombre, tous ceux qu'ils jugeront y être bien appelés. La Société, après cette Bulle, est reçue de gré ou de force par tout ce qu'on connoît de terres habitables. *Ibid.*

A N N É E 1544.

Jérôme Domence, natif de Valence, qui avoit donné tous ses biens à la Société, lorsqu'il en prit l'habit & l'esprit, engage Ignace d'envoyer quelqu'un dans cette ville pour y fonder un Collège auquel le Pape applique de bons revenus par la destruction sans doute de quelques anciens bénéfices. *De Selya, Liv. IV.*

A N N É E 1545.

Ignace, dans le dessein de faire approuver son Ordre par l'Eglise universelle, offre au Pape, Lainès & Salmeron, deux de ses meilleurs sujets, pour assister au Concile de Trente en qualité de ses Théologiens, & pour y défendre les intérêts & les prétentions de la Cour de Rome. Le Pape accepte ses offres, & les fait partir avec ses Légats. Le Jay, autre disciple d'Ignace, s'y trouve sous le mê-

me titre de Théologien pour le Cardinal d'Ausbourg. Ces trois Jésuites mettent toute leur attention à gagner la faveur des Prélats, tantôt par leurs flatteuses complaisances, tantôt par des œuvres charitables qui pouvoient avoir la vanité pour principe aussi bien que la charité. Quoi qu'il en soit, ces actions faites avec éclat, en imposent au peuple crédule, & même à quelques Prélats, entr'autres à Guillaume Duprat, Evêque de Clermont, qui promet de leur fonder, à son retour en France, trois Collèges dans son Diocèse. *La Houssaie, Mémoires historiques, Tome II. pag. 105. Tome III. pag. 122.*

A N N É E 1546.

François de Borgia, Duc de Gandie, est le premier qui établit, en Europe, un Collège aux Jésuites pour l'instruction de la jeunesse. Ceux qu'ils y avoient n'étoient destinés qu'à l'instruction particulière de leurs novices. Ces Pères, pour rendre ce Collège plus célèbre, obtiennent du Duc de le faire ériger en Université ; & Ignace, toujours attentif au bon ordre, fait lui-même les Réglemens de ce Collège, qui depuis ont servi pour tous les autres. *Histoire des Religieux de la Compagnie de Jesus, Liv. II.*

On fait un procès aux Jésuités de Padoue au sujet du Prieuré de la Trinité que Lippomani leur avoit résigné. (*Voyez* 1543.) Lainès & Salmeron quittent le Concile de Trente, & viennent à Venise défendre cette cause. Lainès la plaide lui-même ; mais désespérant, malgré son éloquence, de réussir par les voies naturelles, il écrit à Ignace que tout est perdu s'il n'offre le saint Sacrifice de la Messe pour obtenir du Ciel un succès qu'il ne falloit plus attendre de la terre. Ignace offre ce saint Sacrifice ; l'affaire est examinée de nouveau, & le Prieuré adjugé aux Jésuites. On pourroit croire ce miracle si les Historiens du pays ne nous apprennent qu'ils furent redevables de ce succès à un présent considérable qu'ils firent à la maîtresse du Doge. *De Selva, Liv. IV. Antiquit. Venet. p. 356. col. 1.*

Don Juan de Verga, Viceroi de Sicile, s'étant utilement servi des Jésuites pour porter le peuple à payer de gros impôts sans murmure, & par principe de conscience, engage les habitans de Messine, naturellement dévots, à leur fonder un Collège. A peine ces Pères y sont-ils établis qu'ils veulent y ériger une Université. Les obstacles qu'ils rencontrent à l'exécution de ce projet le leur fait re-

mettre à un autre tems, & ils se contentent pour lors de deux mille cinq cens écus d'or qu'ils se font donner, outre cinq cens autres que la ville promet de leur donner tous les ans. *De Selva, Liv. IV. Histoire des Relig. Liv. II.*

Xavier, dont les travaux Apostoliques ne consistoient qu'à donner le baptême à des Indiens, qui, n'étant ni convertis, ni éclairés, retournoient aux Idoles dès la moindre contrainte, entreprend d'arrêter le progrès de l'apostasie & de la persécution, sur la promesse que lui fait le Roi de Cochin, dépossédé, de se faire baptiser lui & toute la Cour, s'il réussit à le remettre sur le trône. Xavier engage donc le Gouverneur Portugais à faire équiper une Flotte, résolu de la commander lui-même. Mais l'Usurpateur instruit de ces mouvemens, se met en état de défense ; & les Portugais de leur côté, craignant de ne pas réussir, tournent leurs armes ailleurs, & se contentent de la prise de l'isle de Manavie, dont les habitans, suivant un des premiers articles de la capitulation, se font tous Chrétiens. *Hist. des Relig. Liv. II.*

Rodriguès est fait Précepteur de l'Infant de Portugal. Le Fèvre & Araoz, autres Jésuites, s'insinuent à la Cour.

d'Espagne. Le Jay, étant au Concile de Trente, se fait nommer à l'Evêché de Trieste, par Ferdinand, Roi des Romains & frère de l'Empereur Charles V. Ignace fait révoquer cette nomination, & interdit à ses sujets les dignités Ecclésiastiques, plus pour l'intérêt de la Société que pour celui de l'Eglise. *Ibid.*

A N N É E 1547.

Les Jésuites de Coimbre en Portugal courent la nuit dans les rues en criant : *L'enfer, l'enfer, l'enfer pour ceux qui sont coupables de péché mortel.* Dans la journée ils se mêlent dans la foule, & crient d'un ton comique : *Terre, terre, accourez à la place pour entendre les paroles du salut.* Tantôt ils demandent publiquement l'aumône, vêtus comme des gueux, ou parcourent la ville, presque nus, en prêchant dans cette posture indécente, même jusques dans les Eglises. *Orland. Histoire de la Société, p. 116, 140, 141.*

Bobadilla, Jésuite, ayant appris en Allemagne que le Pape envoyoit quelques troupes à l'Empereur, pour combattre les Protestans, fait éclater son zèle & celui de sa Compagnie pour le saint Siège, en joignant la petite armée du Pape, où il s'offre de servir en qualité d'Aumônier.

d'Aumônier. On accepte ses offres, il se trouve dans la mêlée, & y reçoit quelques coups à la tête, qui, sans être dangereux, ralentissent son ardeur martiale. Craignant une seconde action, il quitte le camp pour retourner à Ratisbonne ; mais il est arrêté par quelques soldats qui le volent, le battent, le dépouillent, & l'auroient même tué, si trois Italiens ne lui eussent donné le moyen de se sauver en chemise. *Ibid. p. 134.*

Tandis que Bobadilla expose sa vie pour la gloire du Pape, Xavier expose la sienne dans les Indes pour y faire connoître l'Évangile. Fâché d'avoir manqué la conversion de la Cour de Cochin, il va à Méliapour ; les traverses qu'on lui suscite pour avoir fait, dit-on, des conversions d'éclat, le déterminent à passer à Macaçar, éloigné de cette ville de plus de 150 lieues. De là il va à Ternate, la plus belle des îles Moluques, & y reste deux mois ; il se rend ensuite à l'île Maurique, & y débite qu'un grand volcan de cette île, qui vomissoit souvent des tourbillons de flammes, est un des soupiraux de l'enfer, où Dieu punit éternellement tous les idolâtres. Ces peuples le croient, ils sont touchés, & se font baptiser sur le champ au nombre de plus de vingt-cinq

I. Partie.

B

mille ; *Credat Judæus Apella, non ego.*
 Il revient aussitôt à Ternate, d'où il repasse à Amboine, où il n'avoit fait qu'ébaucher la conversion des habitans, & commence à y bâtir une petite chaumière, qui bientôt après est changée en résidence. Il retourne à Malaca, où il fait gagner aux Portugais une célèbre bataille contre les habitans de Sumatra. *Hist. des Relig. Liv. II.*

ANNÉE 1548.

Ignace fait approuver par le Pape son Livre des Exercices spirituels, dont l'Archevêque de Tolède avoit détendu la lecture, comme contenant une doctrine dangereuse & une pratique romanesque. *Ibid.*

Melchior Cano, célèbre Théologien de l'Ordre de saint Dominique, aussi recommandable par sa piété que par son profond sçavoir, s'élève fortement contre les Jésuites, & empêche leur établissement à Salamanque. Il avoit vû à Rome Ignace & sa Compagnie naissante ; il étoit instruit de leurs Constitutions, & de leur conduite dans les endroits où ils avoient été reçus ; & tout lui persuadant qu'ils sont les émissaires & les précurseurs de l'Antechrist, il les annonce par-tout

comme tels. Ces Pères trop foibles alors pour le perdre, mais assez puissans pour l'éloigner, le font nommer Théologien du Pape au Concile de Trente. Ils s'établissent pendant son absence; & dans la crainte qu'il ne les traverse & les fasse chasser à son retour, ils lui font donner l'Evêché des isles Canaries. *Ibid.*

Les Jésuites sont interdits à Alcalá par l'Archevêque de Tolède, pour le refus de se soumettre à sa Jurisdiction. *Ibid.*

François de Borgia, Duc de Gandie, Grand d'Espagne, ancien Viceroi de Catalogne, entre dans la Société. Ignace lui permet de faire ses vœux sans passer par les exercices du noviciat, de conserver ses dignités, & de rester quatre ans dans le monde pour établir ses enfans & régler entierement ses affaires domestiques. *Ibid.*

Les Jésuites haïs & méprisés dans Paris, où Ignace depuis l'établissement de sa Compagnie en avoit toujours eu un certain nombre pour tâcher de s'y établir, s'adressent à Guillaume Duprat, Evêque de Clermont, & le prient de leur céder, moyennant cinq cens écus, son Hôtel pour en faire un Collège. Cette cession ne se pouvant faire sans un consentement

de la Cour, nullement disposée en leur faveur, le Prélat leur loue une maison dans la rue de la Harpe, où ces Pères rassemblés ont bien de la peine à vivre de ce qu'ils vont mendier de porte en porte. *Ibid.*

A N N É E 1549.

Les Jésuites s'établissent dans le Royaume de Congo en Afrique. Ils y font, disent leurs Historiens, beaucoup de conversions; mais, pour des raisons que nous dirons ci-après, ils en sont chassés & les conversions s'évanouissent. *Ibid.*

Six Jésuites partent de Lisbonne pour le Brésil. Leurs sermons ne font aucun fruit, & tous leurs travaux se réduisent à donner le baptême à des misérables destinés à être mangés par les Brésiliens, mangeurs d'hommes. Les Jésuites, pour ne pas s'exposer à la fureur de ces barbares qui s'imaginoient que la chair des baptisés étoit plus fade que celle des autres, inventent une manière de baptiser jusqu'alors inconnue: elle consiste à jeter sur quelque membre de ces misérables des linges mouillés, en prononçant les paroles sacramentelles. *Orland. Liv. IX.*

Les Brachmanes, Prêtres Indiens, du Cap Comorin, insultés par les Jésuites &

mâtrités par les Portugais, soulèvent les Badages qui viennent camper dans le Remienacor, où les Portugais avoient quelques habitations. Ceux-ci ayant le Père Criminel à leur tête, se mettent en état de défense. On en vient aux mains; ce Jésuite, après avoir encouragé ses troupes qui furent défaites, se jette dans la mêlée, est percé de quatre coups de lance par les Badages qui lui coupent la tête. Ainsi périt un des premiers Apôtres de la Société qui, en récompense, lui a décerné les honneurs de la gloire du martyre. *Histoire des Religieux de la Compagnie de Jesus, Liv. IV. Recueil des Martyrs de la Société, page 381.*

Xavier projette la conquête du Japon, il y arrive & prêche à Saxuma, d'où il est chassé avec ses compagnons, malgré la précaution qu'il avoit prise de s'habiller & de se conformer à la manière des Prêtres idolâtres pour s'attirer les Japonois. De Saxuma il passe à Firando & à Amangucchi. Il avoue lui-même qu'ignorant la langue du pays, il y fit peu de progrès. Les Jésuites, auteurs de sa vie, qui lui font faire des milliers de miracles & de conversions, auroient dû avant, lui faire apprendre les langues des Indes, première chose nécessaire pour annoncer

la Foi. *Histoire des Religieux de la Compagnie de Jesus, Liv. II.*

Bobadilla, (*Voyez 1547,*) résidant depuis long-tems à Vienne, compose un ouvrage d'un style vif & fort emporté contre l'*Interim*, (Formule de Foi dressée à la sollicitation de Charles V, par les Théologiens & Evêques Catholiques, en attendant la décision du Concile de Trente.) Ce Jésuite, peu content d'attaquer cette Formule, parle dans cet ouvrage d'une manière si peu respectueuse de l'Empereur, que ce Prince croit le traiter avec bien de la douceur en le chassant de ses Etats. *Ibid.*

Le Pape Paul III, approbateur & premier protecteur des Jésuites, meurt le 10 Novembre, âgé de quatre-vingt-deux ans. *Ibid.*

A N N É E 1550.

Le Pape Jules III confirme le 21 Juillet l'Institut des Jésuites, par une Bulle dont les dispositions leur sont bien plus favorables que toutes celles qui sont contenues dans les Bulles de son Prédécesseur. *Ibid. Liv. III.*

La Société redouble tous ses efforts pour son établissement en France. A la recommandation du Cardinal de Lorraine, elle obtient de Henri II des Lettres

Patentes pour s'établir à Paris. Le Parlement s'y oppose, 1°. Parce que l'établissement des Jésuites est inutile & contraire aux saints Canons des Conciles. 2°. Parce que leurs Constitutions leur permettent de posséder des biens sans payer dixme. 3°. Parce que ces Religieux prétendent n'être point soumis à la Jurisdiction des Evêques. Ces raisons rendent les Lettres Patentes inutiles, & indisposent le Parlement, le Clergé & le Peuple contre les Jésuites. *Ibid.*

ANNÉE 1551.

Les Jésuites, arrivés à Naples, s'y établissent sous la conduite du P. Salmeron. En peu de tems ils se concilient tellement la bienveillance de la Noblesse & du Peuple, qu'on ne pouvoit nombrer les acquisitions immenses qu'ils y firent en moins de quatorze ans. Pierre Giannone, célèbre Historien de Naples, n'a osé l'entreprendre, il observe seulement :

» Qu'ils sçurent réunir en leurs personnes, la pauvreté & l'abondance ; afin
 » que la première de ces qualités fût auprès des peuples comme une espèce
 » d'hameçon, & que d'une autre main
 » ils pussent recevoir tout ce qui seroit
 » offert ou donné à la Compagnie, ils

» eurent recours à la subtile & trop heu-
 » reuse distinction entre leurs Maisons
 » professes & leurs Collèges ; ces pre-
 » mières ne peuvent, sous aucun titre,
 » acquérir ni posséder aucuns biens ; on
 » y fait profession de pauvreté : mais les
 » Collèges où l'on élève la jeunesse dans
 » la vertu, afin qu'elle apprenne à vivre
 » dans la pauvreté évangélique, que ne
 » peuvent-ils pas acquérir & posséder ?
 » C'est ainsi que la pauvreté est le but essen-
 » tiel des Jésuites, qui accidentellement
 » reçoivent généralement tout ce qui leur
 » est offert. » *Gian. Liv. IV. Liv. 32.*
chap. 9.

Don Jean Martinès Siliceo, Archevê-
 que de Tolède qui, en 1548, avoit si
 justement prononcé un interdit contre
 les Jésuites, est forcé, par le Conseil
 Royal d'Espagne où ces Pères s'étoient
 pourvus, de lever cet interdit, & de les
 laisser jouir de leurs exemptions. *De Sel-
 va, Liv. IV.*

Cet avantage, remporté sur l'Episco-
 pat, fait sentir à Ignace combien l'auto-
 rité & la protection lui sont nécessaires
 pour la propagation de son Ordre ; en
 conséquence il introduit ses disciples dans
 les Cours des Princes, fait de vives ré-
 primandes à Jacques Miron, un d'entre

eux qui, par humilité, avoit refusé d'être Confesseur de Jean III, Roi de Portugal, & enjoint à tous ses Religieux de s'emparer de la conscience des Souverains. Il n'a été en cela que trop obéi. *Histoire des Relig. Liv. III.*

Xavier continue au Japon à travailler avec le même succès dont on a parlé. Regardé comme un insensé par les habitans de Méaco, dont il n'entend pas le langage, il sort de cette ville. Quoiqu'il n'eût pas été mieux reçu à Amangucchi, il y retourne, & par le moyen de quelques présens d'ouvrages inconnus au Japon, sçavoir, une horloge sonnante, &c. il obtient du Roi la permission de prêcher. On compte jusqu'à trois mille personnes qui, en moins d'un an, sans avoir rien compris à ses discours, se convertissent & reçoivent le baptême. *Tursel. Vie de Xavier, Liv. IV.*

A N N É E 1552

Les Jésuites de Portugal enrichis par les libéralités de Jean III, dégénèrent bientôt de la ferveur qui les avoit introduits à la Cour de ce Prince. Leur Collège de Coimbre étant moins une école de vertu pour la jeunesse qu'une école de scandale, Ignace change tous les sujets

B 5

de ce Collège. Ceux qui les remplacent n'oublient rien pour effacer la mauvaise idée qu'on avoit conçue d'eux ; mais ils n'en viennent à bout que par une procession qu'ils font dans la ville , en se donnant la discipline dépouillés de leurs habits. *Histoire des Religieux de la Compagnie de Jesus , Liv. III. Orland. Liv. XII.*

Les Missionnaires du Bresil , ayant remarqué , dit leur Historien , que les Sauvages aimoient passionnément la musique , mettent les Mystères de la Religion en chansons qu'ils apprennent à leurs petits enfans. Ils en font ensuite de petits Missionnaires à qui ils donnent commission de prêcher leurs pères & mères qui se convertissent en entendant des chansons ; & pour mettre le sceau aux conversions de ces anthropophages , & les empêcher de manger de la chair humaine , ces bons Pères se déchirent le dos à grands coups de fouet. *Orland. p. 299.*

Ces dévotions sanglantes sont si fort de leur goût , qu'ils se fouettent en Allemagne pour la conversion des Protestans , & qu'ils établissent en Portugal & à Goa des Confréries de laïcs qui viennent régulièrement se fustiger chez eux tous les Vendredis , outre les jours de grandes Fêtes , où cette cérémonie se fait proces-

Connellement. *Histoire des Religieux de la Compagnie de Jesus, Liv. III.*

Les Jésuites, pour sçavoir tout ce qui se passe dans les familles, & exercer de pieuses fraudes, établissent en Sicile des Congrégations qui sont aussi-tôt abolies qu'établies par les découvertes qu'on fait de leur dessein, & des fraudes qui s'y commettent. Ils en établissent ailleurs dans les mêmes vues, & qui subsistent encore aujourd'hui, sous le nom de la sainte Vierge. Pour ne pas confondre les états, ils les distribuent en quatre classes. La première est pour les Nobles & les personnes distinguées dans la Robe. La seconde, pour les marchands & bons bourgeois. La troisième, pour les artisans & domestiques. La quatrième, pour les écoliers. Ils en imaginent d'autres dans le même ordre pour les Dames, sous le nom de Retraites. Elles se tiennent dans des maisons contiguës aux leurs, & on y observe les mêmes règles que dans les Congrégations des hommes. On s'aperçoit bientôt à Louvain, où commencent ces Congrégations & ces Retraites, que leur but est d'attirer chez eux les Fidèles, & de les détourner de l'Office de la Paroisse. On apprend qu'il se passe dans les Retraites des femmes les choses

les plus scandaleuses ; que quelques-unes d'entr'elles se font fustiger une fois la semaine par leurs Confesseurs. De-là un affreux scandale qui réveille le zèle des Curés, lesquels, de concert avec l'Université, leur font défenses, non seulement de tenir ces sortes d'assemblées, mais de confesser aucun de leurs Paroissiens. Ils n'ont aucun égard à cette défense. *Ibid.*

En vertu de secondes Lettres Patentes, encore obtenues par le Cardinal de Lorraine, les Jésuites font une nouvelle tentative pour s'établir à Paris. Le Parlement demande que leurs Constitutions soient examinées comme de droit, par Messire Eustache du Bellai, alors Evêque de cette ville. Ce Prélat, homme de grand mérite, donne sa Requête en opposition, soutenue de raisons si victorieuses & si fortes qu'elles sont écoutées au Parlement, & ces Lettres ont le même sort que les premières. *Histoire de la Ville de Paris, Liv. XXI. Mercure Jésuitique, page 270.*

Xavier, ayant oui dire que les Japonois regardent les Chinois comme leurs Maîtres en toutes sciences, principalement sur le point de la Religion, projette de passer à la Chine, persuadé que l'Evangile reçu dans cet Empire, la conversion du Japon ne lui coûtera pres-

qu'aucune peine. Sur les difficultés qu'on lui objecte d'y pouvoir pénétrer, il répond qu'il est choisi pour une si haute entreprise par une grace spéciale du Ciel. Il excommunie le Gouverneur de Malaca qui s'oppose à son entreprise, & s'embarque à son insçu dans un vaisseau qui alloit à Sancian, isle qui n'est éloignée que de vingt-cinq lieues de la terre ferme, & qui est vis-à-vis de Canton. Arrivé dans cette isle, il tombe malade, & y meurt, âgé de quarante-six ans; il avoit passé ses dix dernières années dans les Indes, où on ne peut lui reprocher que d'avoir, par un zèle plus ardent qu'éclairé, un peu trop exposé les Sacremens & les Mystères de la Religion à la profanation & à la raillerie des Infidèles. *Hist. des Relig. Liv. III.*

Les Jésuites sont à peine arrivés à Modène, qu'ils se mettent à prêcher, confesser & faire toutes les fonctions Ecclésiastiques, sans prendre de pouvoirs de l'Ordinaire. Le Grand-Vicaire de l'Evêque leur fait défense de les continuer jusqu'à ce qu'on ait examiné leur conduite & leur doctrine. Allarmés de cette défense, ils courent chez cet Ecclésiastique, qui, sur leurs réponses un peu vives, envoie le Recteur en prison. *Orland. page 291. Ibid.*

A N N É E 1553.

Sur les plaintes parvenues à Lisbonne, que les Jésuites du royaume de Congo en Afrique s'occupent plus de leurs intérêts temporels que de la conversion des Infidèles, ceux de Portugal font nommer deux d'entr'eux par le Roi pour informer de ces plaintes ; & pour laisser le tems à leurs Confrères de continuer leur application au commerce, ils font embarquer avec les deux commissaires Jésuites, trois enfans tirés de l'hôpital des Orphelins de Lisbonne, destinés à faire, pendant ce tems, le Catéchisme aux habitans de Congo. *Hist. des Relig. Liv. 3.*

Henriquès, laissé dans les Indes par Xavier pour y continuer ses travaux apostoliques, se montre plus attentif à la pêche des perles qu'à celle des ames. Il ne perdoit cependant pas de vue ses précieux Chrétiens, sur tout dans le tems de la pêche, parce qu'il les employoit à ce travail. Ce grand attachement pense lui coûter la vie; car un chef de Pirates, Maure de nation, les ayant surpris dans cette occupation, enlève une partie des pêcheurs avec leurs richesses, & fait prisonnier Henriquès, qui, moyennant mille pièces d'or payées pour sa rançon, évite d'être

empalé. *Hist. des Relig. Liv. III.*

Les Jésuites font mieux leurs affaires au Brésil, si on en croit le P. Jouvenci, métaphraste de la Société, qui rapporte avec complaisance les miracles fabuleux & ridicules de leur P. Anchiera, à qui, dit-il, la Mer . . . en un mot toute la nature étoit soumise. *Jouv. hist. de la Soc. Liv. 23. p. 766.*

ANNÉE 1554.

L'Université de Paris rend le premier Décembre, un Décret contre les Jésuites. Voici comme elle s'exprime : *Cette Société nous paroît extrêmement dangereuse pour ce qui concerne la foi, ennemie de la paix de l'Eglise, funeste à l'état Monastique, & nous semble plutôt née pour la ruine que pour l'édification des Fidèles.* Merc. Jésuit. p. 276.

Tout Paris applaudit à ce Décret, & se soulève contre ces Peres. L'Evêque les interdit de toutes fonctions. Les autres Prélats en font autant dans leurs Diocèses. Ce soulèvement général contre eux ne sert qu'à les rendre plus fiers & plus indociles. Pasquier Brouet, qu'Ignace avoit mis à la tête de cette entreprise, se retire avec ses Compagnons dans le quartier de S. Germain des Prés exempt de la

Jurisdiction du Prélat, où ils continuent malgré lui, à exercer les fonctions du saint Ministère. *Hist. des Relig. Liv. 3.*

Les Jésuites engagent l'Empereur Charles V, à donner un Edit, qui ordonne à tous les Ecclésiastiques de résider dans leurs bénéfices, sous peine de les rendre impétrables. A la faveur de cet Edit, ils se font donner plusieurs bénéfices, entre autres une riche Abbaye qu'ils font réunir à leur Collège de Palerme en Sicile. Le Pape Jules III ayant sçu que cet Edit provenoit de leur avidité à s'emparer des bénéfices, leur défend l'entrée de son Palais, & ne lève cette défense qu'à la sollicitation de Ferdinand, Roi des Romains, frère de l'Empereur. *Ibid. de Selva, Liv. 7.*

A N N É E 1555.

Les Jésuites font tous leurs efforts pour s'établir en Flandre, sur tout à Tournai; mais ne trouvant pas les habitans disposés à les y recevoir, ils se mettent, en attendant un tems plus favorable, à prêcher & à exercer sans permission, les fonctions Ecclésiastiques. L'Archevêque de Cambrai dont une partie de Tournai dépend pour le spirituel, les interdit: & ils sont obligés de se restreindre dans la partie de la

ville soumise à l'Evêque. *Hist. des Relig. Liv. 3.*

Ces Peres, établis à Sarragosse, capitale du royaume d'Arragon, se trouvant trop resserrés dans l'espace de terrein qu'on leur avoit donné pour leur bâtiment, empiètent sur celui qui appartient aux Augustins de cette ville, & y font bâtir une Eglise malgré leur opposition. Jout pris pour y dire la Messe, le grand Vicaire de l'Evêque fait dite aux Jésuites de ne pas aller plus loin; mais ces PP. sans aucun égard à sa défense, l'y célèbrent avec toute la magnificence préparée. Le grand Vicaire défend aux fidèles sous peine d'excommunication d'assister chez eux, à la Messe, ou à quelque Office divin, & met leur Eglise en interdit. Les Jésuites, nonobstant les défenses, ayant continué de célébrer l'Office, le grand Vicaire les excommunie tous avec ceux qui y avoient assisté, & met la ville en interdit jusqu'à ce qu'ils en soient sortis. La crainte d'être lapidés par le peuple, leur fait prendre le parti de l'obéissance. *De Selva, Liv. 4.*

A peu près dans le même tems, les Jésuites usurent l'Université de Coimbre en Portugal, & en chassent tous les Professeurs. Ils dénoncent à l'Inquisition le

célèbre George Buchanan, un d'entr'eux, comme hérétique ; & quoiqu'on ne puisse convaincre ce Professeur d'aucune erreur, il est néanmoins condamné à plusieurs mois de retraite dans un Couvent de Moines. *Hist. des Relig. Liv. 3.*

Sous le règne de la Princesse Marie, les Jésuites cherchent à s'établir en Angleterre, & ne demandent rien moins que tous les revenus des Monastères qu'on travailloit à rétablir dans ce royaume. Le Cardinal Polus, alors Légat en Angleterre, à qui ils s'adressent pour réussir, rejette avec indignation les prétextes spécieux dont ils coloroient leur cupidité. *Ibid.*

A N N É E 1556.

Vers cette année, les Jésuites entreprennent de s'établir en Ethiopie. Ils y vont au nombre de douze, parmi lesquels un sacré Patriarche, & deux sacrés Evêques. Arrivés à Goa, ils conviennent que pour ne pas compromettre la dignité du Patriarche & des Evêques, trois d'entr'eux iront sonder les dispositions de la Cour. Introduits dans le conseil du Roi, un d'eux lui fait un discours sur l'autorité du Pape, dont ce Prince est si choqué, qu'il les renvoie en Portugal. *Histoire des Relig. Liv. 3.*

Jean III, Roi de Portugal, toujours disposé à se conformer aux vûes des Jésuites, entreprend à leur instigation, d'établir un d'eux Evêque du royaume de Congo en Afrique, où ces PP. commençoient à avoir de bons établissemens; de n'y souffrir d'autres Missionnaires qu'eux; & de leur y fonder une Académie où ils éleveroient la jeune noblesse. Le Roi de Congo, instruit de ces beaux projets, chasse non-seulement les Jésuites, mais tous les Portugais, de son royaume. *Ibid.*

Les Jésuites font une nouvelle tentative pour s'établir en Flandre, mais une opposition générale de la part des Evêques, des Curés, des Magistrats, des Religieux & de tout le peuple, fait échouer une seconde fois leur projet. *Ibid.*

La création du Pape Paul IV, Jean-Pierre Caraffe, instituteur des Théatins, met les Jésuites dans une étrange consternation. L'envie que ce Pape avoit eue, étant Cardinal, de réunir ces deux Ordres, leur fait craindre quelque retour de jalousie. Cette crainte se dissipe bientôt par le bon accueil que ce Pape fait à Ignace, & par l'emploi qu'il donne à Lainès dans les affaires de la Daterie. *Ibid.*

On publie une infinité de choses contre les Jésuites, après leur expulsion de Sarragosse ; on y blâme entr'autres l'usage de la Communion qu'ils rendent si fréquente qu'elle est presque avilie, & on en conclut, qu'il faut qu'ils ne croient pas la présence réelle dans ce Sacrement pour le prodiguer, & même le profaner indifféremment, comme ils le font, à tous ceux qui se présentent à eux. Ces discours ne les frappent pas tant que le Décret de Sorbonne rendu contre eux, (voyez 1654) devenu public dans l'Espagne. Aussi réussissent-ils à le faire condamner par l'Inquisition, qui menace de punir tous ceux qui en parleront ou en donneront des copies. *Orland. Liv. 16. num. 46. 48.*

Ignace meurt à Rome, le 31 Juillet âgé de 65 ans, avec la satisfaction de voir sa Compagnie répandue par toute la terre. Elle y avoit déjà plus de cent Collèges, sans compter les Noviciats, les Maisons Professes & les Missions, qui, toutes réunies ensemble composoient treize Provinces, administrées & remplies par plus de mille Religieux. Ce qu'ont dit MM. de Thou, Pasquier & Arnauld, Auteurs contemporains & hors de tout reproche, pourroit un peu contrebalancer

la canonisation de ce Général. *Hist. des Relig. Liv. 3.*

Après la mort d'Ignace, les Jésuites se rendent à Rome, & voulant donner à la Compagnie le tems de s'assembler pour l'élection d'un nouveau Général, ils nomment en attendant un Vicaire pour la gouverner. Le choix tombe sur Lainès qui avoit sçu gagner les bonnes graces du Pape, & qui fit ensuite usage de ses intrigues pour parvenir au généralat. Les quatre premiers Compagnons d'Ignace, jaloux de l'autorité de Lainès, & de ses brigues pour s'assurer le généralat, mettent la division parmi les Pères de l'assemblée, Le Cardinal Carpi l'appaise, en ordonnant que Lainès n'usera de son autorité que par les conseils & conjointement avec ces quatre premiers compagnons & trente - cinq autres Profès, *Ibid. Liv. 4.*

A N N É E 1557.

Oviedo, sacré à Lisbonne, Evêque d'Éthiopie, & don Juan Nugnez, en qualité de Patriarche, arrivent accompagnés de cinq de leurs Confrères Jésuites, à la Cour du Roi, qui leur fait un fort bon accueil. Oviedo, flaté par cette réception & de sa qualité d'Evêque, veut faire

goûter dans ce royaume l'autorité du Pape; mais ne pouvant y réussir par son éloquence, il excommunie les Indiens & leurs Prêtres. Le Roi irrité de son procédé, lui défend de prêcher la religion Romaine. Ce Jésuite lui ayant répondu qu'il falloit obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes, le Roi tire son cimeterre, & eût abattu la tête de l'Evêque, si les Seigneurs de la Cour ne l'eussent arrêté. Oviedo, peu jaloux de la gloire du martyr, se retire avec ses compagnons au royaume de Tigré, où ils demeurent cachés pendant longtems. *Ibid.*

Les Jésuites s'étant rendus odieux dans les Indes par leurs excès, établissent à Goa un Tribunal d'Inquisition, dont tout le monde connoît l'injustice & la cruauté; pour arrêter, ou plutôt pour connoître & punir ceux qui les accabloient d'injures & d'invectives. *Ibid.*

A N N É E 1558.

Après beaucoup de brigues & de cabales, Lainès est élu Général, le 2 Juillet. A peine est-il élevé à cette dignité qu'il permet aux Jésuites d'enseigner des opinions nouvelles, sur l'avis des plus doctes de la Compagnie, & avec l'approbation du Général. Voilà l'o-

origine des excès scandaleux introduits par ces Peres dans la morale. *Hist. des Relig.* Liv. 4.

Les Jésuites s'obstinant à ne vouloir ni reciter ni célébrer l'Office divin, Paul IV les traite d'enfans rebelles & de fauteurs d'hérésies, en leur disant qu'il appréhende bien que leurs études ne soient un jour funestes à la religion, dont elles détruisent déjà un des devoirs les plus essentiels. Laines cherchant à s'excuser, le Pape ordonne sur le champ au Cardinal Caraffe, son neveu, d'aller faire assembler le Chapitre, & d'y déclarer en son nom qu'il prétend que ces Peres chantent au chœur comme les autres Religieux; que le généralat soit triennal; & qu'il veut absolument que ces deux articles soient ajoutés aux Constitutions de leur ordre. Ils prennent le parti d'obéir pour un tems, & trouvent aussitôt un expédient pour se relever de leur obéissance, en faisant décider par un Cardinal de leurs amis que l'ordre du Pape n'étant point émané *ex Cathedra*, n'avoit force de loi que pendant sa vie. *Ibid.*

A Grenade, en Espagne, un Jésuite retient l'absolution à une de ses pénitentes, jusqu'à ce qu'elle lui ait déclaré le complice de son péché, & va après sa déclara-

ration trouver l'Archevêque , auquel il révèle toute la confession de cette femme. Le fait devenu public , cause un grand scandale dans la ville. Les Jésuites pour le détruire , font monter leur pere Ramirius qui avance & s'efforce de prouver qu'il y a des cas où l'on est obligé d'agir comme avoit fait son confrère, Nouveau scandale qui fait naître de grandes contestations entre le Clergé & les Jésuites, lesquels s'entêtent à soutenir la doctrine qu'ils avoient fait avancer. Mais ne pouvant résister à la force des raisons qu'on leur oppose , ils font intervenir l'autorité des Inquisiteurs, & en extorquent une décision favorable. *Ibid.*

L'Empereur Charles V , n'ayant rien laissé aux Jésuites par son testament , ces PP. insultent à sa mémoire , dénoncent à l'Inquisition Constantin Ponce & Cacula , qui avoient été prédicateurs de ce Prince , & font enfermer Caranza , Archevêque de Tolède qui l'avoit assisté dans les derniers jours de sa vie. Ils font entendre aux Inquisiteurs que ces trois hommes illustres ont perverti ce Prince ; que la disposition de son testament fait voir qu'il ne croyoit intérieurement ni à la priere des morts , ni à l'Eglise ; que tout cela est évident , puisqu'il n'a point
laissé

laissé d'argent pour prier Dieu pour lui après sa mort. En conséquence de ces preuves, Cacula est brûlé viv. Constantin, mort dans les prisons de l'Inquisition des mauvais traitemens qu'il y avoit reçus, l'est en effigie ; & Caranza eût eu le même sort, sans un appel à Rome. *Ibid.*

A N N É E 1559.

Paul IV meurt le 18 Avril, âgé de 89 ans. Les Jésuites aussitôt cassent de leur propre autorité le Règlement qui les oblige à la célébration de l'Office divin ; & peu après, ils en font autant de celui par lequel ce Pontife avoit fixé le Généralat à trois ans. *Ibid.*

La quatrième tentative des Jésuites pour s'établir en France, devient sans effet par la mort du Roi Henri II, arrivée le 30 Juin. *De Thou, Liv. 22. Ibid.*

Extrême puissance des Jésuites en Portugal. Le P. Torrès, Confesseur de Catherine, Régente du Royaume pendant la minorité de Sebastien son petit-fils, règne sous le nom de cette Princesse & du jeune Roi. Sa Compagnie, après François Xavier, lui est redevable des riches établissemens qu'elle a dans les Indes. Il fait nommer pour Précepteur du jeune Prince, Gonzalès de Camara, à qui Lainès donne

I. Part.

C

quelques avis sur la manière dont il faut l'élever : entr'autres , de lui inspirer une grande soumission & beaucoup de respect pour le Pape , & de ne rien épargner pour attacher le jeune Monarque & ses Courtisans à la Société. Le nouveau Précepteur réussit si bien dans ce dernier point , que ce Prince , la Noblesse & tous les Grands de ce Royaume en furent les victimes. *Hist. des Relig. Liv. 4.*

La Reine , Régente de Portugal , fait expédier des ordres aux vice-Rois & Gouverneurs des Indes , au moyen desquels les Jésuites envoient deux d'entr'eux à la tête d'une troupe de soldats , surprendre & investir une quarantaine d'Idolâtres assemblés pour invoquer leurs dieux. Ces misérables chargés de chaînes , le prélude des supplices qu'on leur destinoit , s'écrient qu'ils veulent être Chrétiens. Leurs cris s'étant fait entendre dans un village , trois cens accourent demander le baptême. Quelques jours après , ces deux nouveaux Apôtres retournent à la chasse avec leur cortège , & se saisissent d'une trentaine de Prêtres Idolâtres , auxquels ils joignent cinq cens sept autres Infidèles , pris en différentes courses. Ils rassemblent ces huit cens soixante & dix-sept profélytes à Goa , où

ils les baptisent en grande pompe, leur donnent ensuite un grand repas, après lequel ils les renvoient chacun chez eux. *Sachin. Liv. 3. n. 128.*

Le Cardinal Henri, Archevêque d'Evora, oncle du jeune Roi de Portugal, érige en Université le Collège qu'il avoit fait bâtir aux Jésuites dans cette ville. Ces PP. choisissent le jour de la Toussaints pour la cérémonie de cette érection, & font représenter par leurs Ecoliers une Tragédie dans ce saint jour, suivie d'une cavalcade, & terminée par la réception de vingt-sept de ces jeunes champions, auxquels ils donnent le bonnet de Docteur. *Sachin. Liv. 3. n. 108.*

L'insatiable cupidité des Jésuites leur attire tellement la haine des habitans de Facate au Japon, qu'ils les chassent de leur ville après s'être emparés de tous leurs effets & leur avoir ôté jusqu'à leurs habits. *Ibid. n. 154.*

A N N É E 1560.

Les Jésuites, à peine établis dans la Valteline, pays des Grisons, engagent un vieillard, nommé Quadrius, un des plus riches habitans de la ville de Pont & des plus riches familles du pays, à leur donner tous ses biens pour fonder un

Cij

Collège. Les parens & héritiers de ce vieillard en portent leurs plaintes au Gouverneur, qui leur ordonne de sortir non-seulement de la ville de Pont, mais de toute la Valteline. Ces PP. ayant refusé d'obéir, ils y sont forcés par un Arrêt du Conseil des Grisons; & ils se retirent à quatre lieues de là dans un village de la domination de la République de Venise jusqu'à la tenue des États, où ils font plaider leur cause, & où, malgré les sollicitations de toutes les Puissances de l'Europe que ces Peres avoient remuées, les deux premiers Arrêts sont confirmés, & il en est rendu un troisième qui leur enjoint de sortir du territoire des Grisons, *comme étant des ennemis de l'Évangile, des gens turbulens... en un mot, comme des hommes plus capables de corrompre la jeunesse que de l'instruire.* Hist. des Relig. Liv. 4.

A Monte-Pulciano, ville de Toscane, les Jésuites sont accusés, l'un d'avoir voulu faire violence à une très-honnête Dame, & de l'avoir poursuivie jusques dans sa fuite; un Frère Convers, d'en avoir voulu faire autant à une fille qu'il avoit trouvée dans la campagne; un autre, de l'avoir vû sortir le soir du Collège, & aller dans un lieu de débauche

y passer la nuit ; le P. Gombard, Recteur
 du Collège, de corrompre ses pénitentes,
 d'avoir écrit à plusieurs Dames nombre
 de Lettres galantes, pour ne pas dire obscènes,
 & d'avoir extorqué d'une autre Dame une somme très-considérable que
 le grand Vicaire de Monte-Pulciano lui
 fit restituer. Convictions acquises de tant
 de faits odieux, & le P. Gombard cité
 devant l'Evêque, ayant pris la fuite, les
 habitans prennent la résolution de les
 chasser ; mais réflexions faites, ils défendent
 à leurs femmes & enfans de se confesser
 à eux ; ils cessent de payer la pension
 qu'ils faisoient aux Régens, & réussissent
 par cette voie à les expulser entièrement
 de leur ville. *Ibid.*

A Venise, les Jesuites s'attachent à
 confesser les femmes des principaux Sénateurs,
 pour sçavoir d'elles ce qui se passoit dans
 le Conseil de la République. Le Sénat instruit
 de leurs manœuvres, charge le Patriarche de
 veiller sur leur conduite. Ces Peres, en rusés
 politiques, inspirent au Doge que le Patriarche
 qui s'est fait charger par le Sénat de veiller
 sur leur conduite, n'a d'autre dessein que de
 les dominer, & de les soustraire à l'autorité
 & à la Jurisdiction de la République, à
 laquelle ils se feront gloire d'être

parfaitement soumis. Au moyen de cette soumission , ils évitent d'être chassés ; mais les Sénateurs font défenses à leurs femmes d'aller dorénavant à confesse à ces Religieux. *Ibid. Liv. 5.*

François II, Roi de France , accorde de nouvelles Lettres Patentes aux Jésuites à la sollicitation du Cardinal de Guise. Le refus du Parlement rend ces Lettres inutiles. Nouvelles sollicitations, nouveaux refus. Troisième jussion aussi infructueuse que les deux premières. Quatrième jussion , accompagnée de Lettres de la Reine Mere , du Cardinal & du Duc de Guise , & des Cardinaux de Tournon & d'Armagnac. Le Parlement renvoie une seconde fois à l'Evêque de Paris, qui fait assembler les Curés de cette ville , & leur donne les Bulles & Constitutions de ces Peres à examiner. Les Curés déclarent tous qu'elles sont contraires aux libertés de l'Eglise Gallicane. Cinquième jussion qui , sans égard aux oppositions , enjoint au Parlement d'enregistrer. Mais la mort inopinée du Roi recule encore un établissement sollicité par ces Peres depuis près de vingt ans. *Ibid.*

Les Jésuites font tous leurs efforts pour s'établir à Louvain. Un Conseiller

leur donne sa maison ; ils veulent faire confirmer cette donation par le Conseil de Brabant, & le Clergé s'y oppose. Ils n'auroient pas réussi, si la présence du Marquis de Bergue, frere de l'Evêque & Prince, à l'assemblée des Etats tenus à Louvain, & les ordres précis de l'Archiduchesse, Gouvernante des Pays-Bas, ne l'avoient point emporté sur le bien public. Le Conseil forcé de les recevoir, le fait aux conditions qu'ils n'auront point de Collège dans la ville de Louvain, & qu'ils renonceront à leurs privilèges. Les Jésuites, pour ne point renoncer à ces privilèges, aiment mieux s'abstenir de prêcher & de confesser que de demander des pouvoirs à l'Evêque. *Ibid.*

Pie IV monte sur le siège de saint Pierre. Les Jésuites s'insinuent dans son amitié pour enlever à des Religieuses un grand Couvent fondé par la Marquise des Ursins, nièce de Paul IV. Ces bonnes filles en sont chassées sans aucune formalité de justice, & les Jésuites y entrent avec un engagement du Pape de leur faire une rente de six cens écus d'or. *Sacchini, Historia Societatis Jesu. Liv. 4. n. 3. & suiv.*

Les Jésuites, instruits que le Duc de Savoie veut faire quelque pieux établissement

pour ramener dans le sein de l'Eglise les hérétiques de ses Etats, lui envoient leur P. Possevin. Celui-ci, après avoir parcouru la vallée du Mont-Cenis, de Luzerne, d'Angrogne, de Pérouse & de Freissinieres, où l'hérésie de Calvin s'étoit répandue, engage ce Prince à forcer ces peuples de retourner à la religion Catholique par la voie du feu, des supplices & des galères. Cette voie, quelque dure qu'elle fût, ne les ayant pas persuadés, il conseille au Duc de leur déclarer la guerre, & se met à la tête de deux mille hommes qui viennent attaquer Luzerne. Les cruautés exercées contre les habitans de ce pays, à la sollicitation de ce Jésuite, sont incroyables. Sa troupe cruelle n'ayant plus rien à espérer, se retire. Aussitôt les habitans implorèrent le secours des Vaudois, & font alliance avec eux. Devenus plus hardis, la guerre se rallume, & la victoire remportée par les Vaudois, procure la paix à ces peuples, le libre exercice de leur religion, la liberté de leurs prisonniers, & de ceux qui avoient été condamnés aux galères, ainsi que la remise de huit mille écus qu'on leur avoit fait promettre de payer, &c. Le Pere Possevin qui espéroit un Evêché pour récompense, est obligé de se renfermer

dans la simplicité de son état ; & ses Confrères ne voyant pas jour à faire fortune dans ce pays , prennent le parti de la retraite. *Hist. des Relig. Liv. 5.*

Les Jésuites de Goa , résolus de s'emparer du Royaume de Jafanapatan , dans l'Isle de Ceylan , pays le plus délicieux & le plus riche de l'Univers , s'associent , pour y réussir , Constantin Brigantès , Viceroy des Portugais dans les Indes , qui fait construire une flotte , afin d'y faire une descente. La côte de la Pêcherie n'en étant pas éloigné , ce Viceroy , en suivant le plan des bénis Peres , commence son expédition par la conquête de cette côte , & l'exécute avec d'autant plus de facilité , que ces Missionnaires avoient disposé les habitans à quitter leur pays , en leur promettant de les transporter ailleurs où ils jouiroient tranquillement des douceurs de la vie : ils les font donc monter sur les vaisseaux destinés à les transporter dans cette terre fortunée (c'étoit une Isle déserte) où tous périrent de faim & de misère ; mais par une juste punition , la flotte & les troupes que le Viceroy veut faire passer au Royaume de Jafanapatan , périt avec les Jésuites qui l'escortent. *Ibid.*

Les Jésuites s'établissent au Royaume d'Angola en Afrique , non pour convertir

C v

les peuples, mais pour en tirer des Esclaves dont ils avoient besoin pour la pêche des perles à la côte de la Pêcherie qu'ils venoient de dépeupler. *Ibid.*

Les Jésuites cherchent à s'établir chez les Cafres, au Monomotapa, riche Royaume d'Afrique, où l'or est si commun qu'on ne peut presque pas faire un pas sans en trouver sous ses pieds. Gonzalès Silveria, Fernandès & Acoſta commencent le nouvel établissement. Gonzalès ayant présenté au Roi un tableau de la sainte Vierge, dont ce Prince & la Princesse sa mère paroissent charmés, il n'en faut pas davantage à ce Missionnaire pour les baptiser l'un & l'autre. Cette profanation ne demeure pas impunie. Le Monarque ayant cru reconnoître en ce Jésuite un espion & non un Apôtre, le fait pendre, & retourne à l'idolâtrie qu'il n'avoit point quittée. *Ibid.*

David Wolf, Jésuite Irlandois de nation, muni des pouvoirs de Nonce Apostolique, passe en Irlande, où il jette les premiers fondemens de la révolte des Catholiques contre Elisabeth leur Souveraine : révolte, dont les éclats fréquens occasionnent dans la suite des batailles fatales à la Cour de Rome & aux Catholiques d'Irlande qui y périssent presque tous. *Ibid.*

Philippe II, Roi d'Espagne, informé que les Jésuites font passer fréquemment des sommes très-considérables à Rome, leur défend expressément par un Arrêt de son Conseil, de transporter de l'argent hors de son Royaume, & de sortir de ses Etats, sous prétexte d'aller ailleurs instruire la jeunesse. *Ibid.*

A N N É E 1561.

Le refus que font les Exécuteurs testamentaires de Guillaume Duprat, de délivrer aux Jésuites le legs de cent cinq mille livres que cet Evêque ne leur laisse qu'en cas qu'ils soient reçus en France, les détermine d'obtenir, à quelque prix que ce soit, l'enregistrement des Lettres Patentes, neuf fois refusées par le Parlement. Appuyés du Cardinal de Guise, ils présentent leur requête à cette Cour; elle est renvoyée à l'Evêque de Paris, qui consent à leur réception, après qu'ils eurent accepté les conditions onéreuses & humiliantes qu'il leur propose. Ils se présentent au Parlement, qui renvoie l'affaire à la prochaine assemblée du Clergé: ce fut elle qui depuis a été connue sous le nom de *Colloque de Poissy*. Laines accourt à cette assemblée, & vient à bout de son dessein aux conditions suivantes;

C vj

1°. De quitter le nom de Jesus ou de Jésuites. 2°. D'être soumis en tout à la juridiction & correction des Evêques. 3°. De renoncer préalablement à tous les privilèges portés par leurs Bulles, de n'en solliciter ni obtenir d'autres à ce contraires ; faute de quoi la présente approbation & réception deviendrait nulle & de nul effet. Cet acte daté du 15 Sept. est enregistré au Parlement le 13 Février suivant. *Hist. des Relig. Liv. 5.*

On débite à Naples mille faits sur le compte du P. Salmeron : entr'autres, d'avoir ramassé une grande somme d'argent ; d'avoir voulu passer à Genève pour y abjurer la religion Catholique ; & on produit des Lettres écrites par des Cardinaux à ce sujet : d'autres disent qu'il ne donne point l'absolution qu'il n'ait reçu de l'argent de ses pénitens ; & on le prouve par une Dame fort riche, à qui il l'avoit retenue, jusqu'à ce qu'elle lui eût donné mille écus d'or. *Ibid.*

Le 29 Août, les Jésuites obtiennent de Pie IV une Bulle, qui non-seulement confirme leurs privilèges, mais qui autorise leur rapacité, leur avarice, leur ambition & leur indépendance. Cette Bulle prouve la mauvaise foi de ces Religieux qui, tandis qu'ils la sollicitent à

Rome, jurent & protestent en France aux Evêques & aux Cardinaux assemblés à Poissy, de renoncer à leurs privilèges & de n'en jamais solliciter d'autres. *Ibid.*

Deux de leurs Peres vont en Egypte, & proposent au Patriarche des Cophtes de se soumettre au Pape. On se moque d'eux, & ils sont obligés de revenir en Europe, après avoir fait un voyage aussi honteux pour la Cour de Rome & pour eux, qu'inutile pour l'Eglise; mais qui avoit pour but le despotisme que la Cour de Rome & les Jésuites veulent introduire par-tout. *Ibid.*

A N N É E 1562.

Nugnès Bareto, Jésuite, Evêque & Patriarche d'Ethiopie, meurt à Goa, content d'y avoir joui tranquillement pendant six ans des honneurs de la Prélature. Oviedo son confrère (voyez 1557) demande cette place à Rome & en Portugal. Il l'obtient & mourut en 1577, à Fremona, sans autres fruits de ses travaux apostoliques, que d'avoir procuré quelques riches établissemens à sa Société; ce qu'a fait comme lui, pendant quarante ans de séjour dans ce pays, un grand nombre de ses Confrères. *Ibid.*

Les Jésuites plus heureux aux Isles Mo-

luques, si on en croit leurs Auteurs, baptisent en moins d'un an dix mille Idolâtres, sans compter les enfans, plusieurs centaines de Mahométans & une infinité d'autres. Pour affermir ces conversions, leur P. Magallianès fortifie les villes, & chasse du pays ceux qui ne veulent pas recevoir le baptême. Il opère les mêmes prodiges dans l'Isle des Célèbes, où il baptise deux mille personnes, après les avoir instruites en huit jours de tous les mystères, de toutes les vérités & de tous les préceptes de la Religion Chrétienne. Il est vrai que pour réussir à convertir ces Idolâtres, il étoit à la tête d'une escadre Portugaise, & qu'il n'y avoit point de milieu entre mourir & se faire baptiser.

Ibid.

Le Japon ne fournit pas moins de conversions & de richesses à la Société. Le roi d'Omura, dans le dessein de faire fleurir le commerce dans ses Etats, donne aux Jésuites, qu'il regarde comme les chefs du commerce, la ville de Vocoxiura, avec tous les villages à deux lieues à la ronde, & leur permet de ne laisser établir d'Idolâtres dans cette étendue de pays que ceux à qui ils jugeront à propos d'en accorder la permission. Le P. Cosmus, chargé de vieillesse, vient avec un détachement

de Jésuites se mettre en possession de cette ville. Les conversions innombrables qui s'y opèrent , obligent ce vieux Jésuite , pour n'être point accablé , de ne confesser que trente personnes à la fois. *Ibid.*

Les Peres Louis Grana , & Antoine Roderic , font au Brésil des choses bien plus étonnantes. Le premier s'étant mis en mission , baptise treize cens onze personnes. Le second , plus expéditif , en baptise en peu de tems cinq mille trois cens neuf. Tous ces nouveaux convertis ne sont Chrétiens que de nom ; mais les richesses & les trésors que les Jésuites amassent sont effectifs. *Ibid.*

La ville de Mazargan en Afrique , appartenante aux Portugais , est assiégée par les Maures , & réduite à une telle extrémité que le Gouverneur qui avoit déjà reçu plusieurs renforts , & qui n'osoit plus en redemander , assemble son conseil & lui fait part de la ruse de son Confesseur , qui étoit d'écrire à la Reine Régente , que lui , Confesseur , s'étant trouvé dans une bataille pour y exhorter les soldats à combattre pour la religion , un boulet de canon est venu frapper le pied de son Crucifix ; qu'il a perdu toute sa force en le frappant ; qu'il a tombé par terre sans

faire aucun mal ; & de l'envoyer porter ce boulet en Cour. Le Conseil, pour donner plus de poids à cette fourberie, décide d'y envoyer aussi un Jésuite assurer la Reine Régente, que s'étant trouvé dans la mêlée pour encourager les soldats, on avoit tiré sur lui un coup d'arquebuse, qui ayant frappé le petit Crucifix qu'il avoit à son côté, lui avoit un peu effleuré la peau ; mais qu'il avoit été guéri miraculeusement. Les deux fourbes arrivés en Portugal, l'un avec son Crucifix & son boulet, l'autre avec son Chapelet & sa balle, publient ces deux miracles à la Cour & dans le royaume. Ils sont crus, regardés comme des Saints, & la Régente fait passer en Afrique 20000 hommes, qui obligent les Maures de lever le siège de devant Mazargan. *Hist. des Relig. Liv. 5.*

Lainès, à son arrivée dans le Concile de Trente, y met le trouble, en prétendant que sa qualité de Général des Clercs lui donne place après les Chanoines Réguliers & la préséance au-dessus des autres Religieux. Il y renouvelle le Pelagianisme, & y fait un discours sur l'institution des Evêques, où après avoir avancé dans l'exorde qu'aucun motif ne pourra le faire changer de langage, ne demandant rien à la Cour de Rome, n'en es-

pérant rien , & n'ayant rien à en appréhender , (trois mensonges en trois paroles ;) il veut anéantir la dignité des Evêques , en soutenant entr'autres choses , que les Apôtres , selon l'ordre institué par Jesus - Christ , auroient dû être faits Evêques par saint Pierre & recevoir leur juridiction de lui seul , & non de Jesus-Christ , qui fit pour cette fois l'office de saint Pierre , en donnant aux Apôtres ce qu'ils devoient recevoir de leur Collègue. Ses cinq Compagnons y sement la discorde & la division , en prenant l'opinion contraire au sentiment proposé. *Ibid.*

Le Jésuite Canisius , qui par ses soins & ses mouvemens, avoit obtenu de l'Empereur Ferdinand plusieurs établissemens pour sa Société en Allemagne & en Pologne , ne peut par ses flatteries détourner l'Empereur de la demande que ce Prince avoit faite au Concile de Trente sur la réforme de la Cour de Rome. *Ibid.*

A N N É E 1563.

Le Concile de Trente ayant permis aux Mendians de posséder des biens en fonds, les Généraux des Observantins , des Capucins & des Jésuites, obtiennent la permission de ne point user de cette

indulgence. Les Jésuites s'en repentent aussitôt, & demandent dès le lendemain la liberté d'en jouir ; les Légats la leur accordent. Le Concile ayant ordonné que le Supérieur seroit tenu d'admettre dans son Ordre, ou de refuser le postulant à la fin de son année de noviciat, les Jésuites obtiennent dispense de cette loi. *Ibid.*

La puissance des Jésuites devient énorme en Portugal. La Reine informée qu'ils veulent lui ôter la Régence, parce qu'elle traverse leurs projets, & sur-tout l'empire absolu qu'ils s'efforcent d'avoir sur l'esprit du jeune Roi Sebastien, chasse le P. Torrès son Confesseur qui la trahissoit. Cette démarche hâte son déplacement ; les Jésuites font donner la Régence au Cardinal Henri, & l'obligent de partager le gouvernement avec Don Martin Gonzalès, frere du Jésuite, Confesseur du Roi, qui ne laisse au Cardinal que le nom de Régent. Le Roi, indigné de ce qu'ils osent lui faire demander par ce Ministre la révocation du Cardinal son oncle, veut les chasser de sa Cour ; mais ils y restent malgré lui, & y conservent leur autorité en le menaçant de le livrer à l'inquisition. *Ibid.*
Liv. 6.

Les Jésuites, pour maintenir Philip-

pe II, Roi d'Espagne dans la Navarre, qu'il possédoit injustement, veulent livrer à l'Inquisition Jeanne d'Albret, Reine de Navarre & ses enfans, entre lesquels étoit Henri, depuis Roi de France sous le nom de Henri IV. La conjuration est découverte & dissipée par les soins d'Elisabeth de France, Reine d'Espagne, à laquelle cette action, aussi louable que généreuse, coûta la vie en 1570. Cette Princesse, quoiqu'enceinte, fut empoisonnée. *Ibid.*

Ils veulent s'introduire dans la Chine en qualité d'Ambassadeurs du Roi de Portugal. Ne pouvant produire aux Mandarins, Vicerois ou Gouverneurs de la ville de Canton, leurs lettres de créance, ils passent pour des fourbes, & comme tels, on leur refuse l'entrée de la Chine. Ils restent à Macao, jusqu'à ce qu'ils aient trouvé une ruse un peu plus heureuse. *Ibid.*

Le nombre des Chrétiens que les Jésuites font au Japon est extraordinaire; mais les richesses qu'ils en tirent sont infinies. Ils baptisent le Roi d'Omura qui leur avoit donné la ville de Vocxiura. (Voyez 1562) Les Seigneurs du Royaume suivent l'exemple du Roi, mais tous furtivement & à la dérobée, ne vou-

lant pas se brouiller avec leurs Bonzes , dont ils n'osoient choquer la religion que, quoique convertis, ils professoient extérieurement. Aussi une telle profanation n'est-elle pas impunie. La ville de Vociura est réduite en cendres. Les Jésuites la font rebâtir ; un nouvel incendie la consume avec leur maison & leurs richesses. *Ibid.*

A N N É E 1564.

Le Jésuite Ribera , Confesseur de saint Charles Borromée , est accusé du crime détestable qui deshonne la nature. Cette accusation, vraie ou fausse , fait perdre au saint Cardinal l'estime qu'il avoit pour les Jésuites en général, de qui on lui rapportoit beaucoup de mal. Convaincu par lui-même de leur peu de régularité , il leur retire les Colléges qu'il leur avoit donnés dans son Diocèse. Pendant ce tems , les Jésuites sollicitent à Rome la direction du nouveau Séminaire que Pie IV , oncle de saint Charles Borromée , songeoit à y établir , & l'obtiennent malgré l'opposition du Clergé de cette ville ; saint Charles en a tant de douleur qu'il abandonne Rome , & se retire dans son Archevêché de Milan, qu'il

ne quitta que pour aller recevoir les derniers soupirs de son oncle. *Ibid. Liv. VI.*

A Paris, les Jésuites ouvrent leur Collège avec cette inscription : *Le Collège de la Compagnie de Jésus de Clermont*, au mépris des conditions qui leur avoient été imposées par le Clergé de France, & qu'ils s'étoient engagés d'observer. Jean Prévôt, en qualité de Recteur, rend le 20 Octobre au nom de l'Université, une Ordonnance par laquelle il leur est défendu de continuer leurs leçons, & qui les oblige de comparoître devant son Tribunal. Le Recteur leur fait en présence & au nom de l'Université, plusieurs questions, entr'autres : *Etes - vous Séculiers, Réguliers ou Moines ?* Ils répondent, *Nous sommes tels quels, tales quales*, c'est-à-dire, *la Société du Collège de Clermont*. L'Université n'ayant pû tirer d'eux d'autre réponse ; leur fait une seconde défense d'enseigner, Ils présentent Requête à l'Université, qui y répond par une nouvelle défense aux Ecoliers d'aller étudier chez les Jésuites, sous peine d'être privés des privilèges dont jouissent ceux qui fréquentent les écoles. *Mercuré Jéf. p. 302.*

Les Chanoines d'Ausbourg ayant permis aux Jésuites de dire la Messe dans leur

Eglise , ces Peres veulent s'en rendre maîtres , & s'en servir comme d'une Chapelle de leur Couvent, en interrompant & causant du désordre dans la célébration de l'Office divin. Les Chanoines se plaignent, & les Jésuites répondent qu'ils peuvent l'aller chanter ailleurs. Cette réponse les fait chasser comme des usurpateurs & des brouillons. *Hist. des Relig. de la Comp. de Jes. Liv. 6.*

A N N É E 1565.

Jacques Lainès, Général des Jésuites, meurt d'apoplexie à Rome, le 19 Janvier, âgé de 53 ans. On l'enterre dans l'Eglise de la maison professe, vis-à-vis de saint Ignace. C'étoit un homme extrêmement politique & ambitieux à l'excès. Plus versé dans la Scholastique que dans la vraie & solide Théologie, il avoit donné dans toutes les opinions nouvelles que sa Compagnie adopta bientôt, & dans lesquelles elle l'a encore surpassé. *Ibid.*

Le P. Pigenat, Recteur du Collège de Paris , présente une seconde requête à l'Université, pour être reçu avec ses confrères dans ce respectable corps. Il est bon de lire cette requête; elle est un chef-d'œuvre d'orgueil & d'impertinence. *Merc. Jés. Ibid.*

L'Université les cite au Parlement de Paris, après avoir consulté le fameux Dumoulin, Avocat, qui dans sa réponse, donne neuf bonnes raisons pour ne recevoir les Jésuites ni dans l'Université de Paris, ni en France. Etienne Pasquier est choisi pour Avocat de l'Université, Verforis plaide pour les Jésuites. L'Evêque, les Curés de Paris, le Prévôt des Marchands, les Echevins; le Cardinal de Châtillon, Evêque de Beauvais, comme Conservateur des privilèges de l'Université; les Chanceliers de Notre-Dame & de sainte Geneviève, les Administrateurs des Hôpitaux & les Religieux Mendians, donnent ajonction à l'Université, & choisissent des Avocats pour plaider contre la nouvelle Société. La cause dura deux audiences. Le plaidoyer de Pasquier est une pièce achevée qu'il faut lire dans ses Œuvres. Il y donne des Jésuites la juste idée qu'on doit s'en former. Les Avocats ayant cessé de parler, Jean-Baptiste Dumefnil parlant pour le Procureur Général, conclut à l'expulsion des Jésuites, & propose d'établir à Paris avec les biens laissés par l'Evêque de Clermont, un Collège qui porteroit le nom de Clermont, dont on feroit Principal un honnête homme qui ne feroit d'aucun Ordre régulier. Le Parle-

ment appointa les Parties ; ainsi les Jésuites , sans être aggrégés à l'Université , eurent la liberté de continuer leurs leçons. Cet Arrêt, tout favorable qu'il parût aux Jésuites , fut suivi d'une humiliation & d'une mortification à laquelle ils ne s'attendoient pas. Le Parlement ordonna en outre que le legs de l'Evêque de Clermont dont ils sollicitoient le payement , resteroit en main tierce. *Merc. Jésuitique, pag. 315.*

Après la mort de Lainès , la Compagnie s'assemble pour lui donner un successeur. Le choix tombe sur *François de Borgia* , ancien Duc de Gandie , aujourd'hui au nombre des Saints. Le nouveau Général remercie les Peres du chapitre de son élection , & les prie d'en user avec lui comme font les Payfans avec leurs bêtes de charge : *Je suis dans votre Compagnie , leur dit-il , comme une bête de somme ; mais ce qui me console , c'est que je suis toujours avec vous.* Ut jumentum factus sum apud vos , & ego semper vobiscum. *Hist. des Jés. Liv. 6.*

On demande en Hongrie l'expulsion des Jésuites. Ces Peres sont chassés de Vienne. On les accuse d'actions infâmes en Baviere. Le bruit s'y répand que pour procurer la grace de la continence à leurs jeunes

jeunes Clercs , ils leur faisoient l'opération à laquelle se condamna autrefois Origène. *Ibid.*

Les Jésuites établissent dans plusieurs villes d'Espagne des Confréries de Flagellans qui se fouettoient aux processions les plus solennelles. Ils introduisent même cet usage parmi les femmes; de sorte qu'on voyoit à ces processions une troupe des plus jolies femmes à demi-nues, se discipliner indécemment le long des rues & dans les Eglises. Les Evêques d'Espagne assemblés en Concile à Salamanque , condamnent ces dévotions scandaleuses , & veulent faire examiner le Livre des *Exercices d'Ignace*, regardé en Espagne comme un Livre très-suspect & très-propre à inspirer ces pieuses folies ; mais leur Pere Araoz tout-puissant à la Cour de Philippe II, Roi d'Espagne, empêche cet examen. *Hist. des Religieux de la Compagnie de Jesus*, Liv. 6.

Les intrigues des Jésuites & leur zèle pour soumettre plutôt au Roi de Portugal qu'à Jesus-Christ les peuples d'Amboine & du Japon , rendent ces Peres odieux. Le Roi de Ternate honteux de se voir dominé par les Jésuites qui l'avoient enfin rendu tributaire du Roi de Portugal , fait de grands ravages dans leurs con-

I. Part.

D

quêtes tant temporelles que spirituelles, & secoue le joug de ces Religieux, marchands & guerriers, qui s'enfuient & abandonnent à la vengeance du vainqueur soixante-dix mille nouveaux Chrétiens. Ils en font autant au Japon dans une révolution qui y arrive à peu près dans le même tems, laissant la conduite de leurs Eglises & de leurs Néophytes à un Bonze & à deux laïcs Japonois nouvellement convertis, *Ibid.*

A N N É E 1566.

Il s'élève de grands troubles en Flandre, qui ne sont pas moins funestes aux Jésuites que ceux qu'ils venoient d'exciter dans les Indes. On y plaint d'autant moins leur sort, qu'on les regarde comme les auteurs secrets de la cruelle persécution que Philippe II suscite contre les Flamands, laquelle fut suivie d'une guerre sanglante qui désola longtems ces riches & belles Provinces, dont le démembrement a formé la République de Hollande. Dans le désordre causé par cette révolte, les Jésuites aiment mieux abandonner leurs maisons de Tournai & d'Anvers, que de rester exposés à la fureur d'une populace mutinée. *Ibid. Liv. 7.*

Le Brésil où ils avoient trouvé le secret

de se faire de riches établissemens , devient le théâtre de leurs discordes & de leurs divisions. La cupidité & l'ambition forment parmi ces charitables Religieux une espèce e schisme assez intéressant pour que le Général envoie de Rome un Visiteur qui y remédie le mieux qu'il peut. *Ibid.*

Ils font dans les Indes Orientales des conquêtes dignes de leur zèle. S'ils ne convertissent point les Infidèles, du moins ils font abattre leurs temples , brûler leurs Idoles , emprisonner & mourir les Brachmanes, Philosophes des Indiens. *Id.*

Pie V , élu Pape le 7 Janvier , est à peine monté sur le trône de S. Pierre , qu'il comble les Jésuites de bienfaits ; qu'il les emploie dans les Missions , & même dans les négociations ; qu'il augmente leurs revenus considérablement , & leur donne dans Rome une cinquième Maison. *Ibid.*

Les Jésuites excitent des troubles dans l'Université de Louvain , d'où sortent les maux que ces Peres ont suscités & entretenus depuis plus de deux cens ans dans l'Eglise. Voici ce qui d'abord y donna lieu. Michel Baius fleurissoit dans cette Université. Sa solide maniere d'enseigner déplût aux Cordeliers. La corruption de

Dij

ces Moines obligea ce Docteur de s'élever contre eux. Les Cordeliers l'attaquerent pour se venger, sur l'Immaculée Conception de la sainte Vierge, qui, alors comme aujourd'hui, étoit une question indécise dans l'Eglise. Baius ne croyoit point l'Immaculée Conception, parce que, disoit-il, on ne trouvoit aucun vestige ni aucune preuve de ce sentiment dans les Peres. Cette déclaration offensa les Cordeliers, qui, plus piqués encore de la réfutation que ce Docteur avoit faite de leurs sentimens scandaleux sur la Confession, résolurent de le poursuivre. La dispute s'engage, & les Jésuites veulent profiter des troubles de l'Université pour s'y introduire. Le Provincial & le Recteur des Jésuites font signifier au Recteur de l'Université une Bulle de Pie V, par laquelle ce Pape leur permet de conférer les degrés de Bachelier, &c. à ceux de leurs Ecoliers que le Recteur n'y voudroit pas admettre gratuitement. Celui-ci rejette leur demande, & leur fait voir l'impossibilité de la leur accorder. *Hist. du Jansf.*

A N N É E 1567.

Tout favorable qu'étoit Pie V aux Jésuites, il veut néanmoins faire quelques

changemens dans leur Institut sur la dis-
 pense de la célébration de l'Office divin ,
 sur leurs vœux simples , sur l'abus qu'ils
 faisoient du sacerdoce , en le conférant à
 leurs sujets , presqu'aussitôt qu'ils les
 avoient revêtus de leur robe. Ces Peres
 font tous leurs efforts pour parer ce coup ;
 mais le Pape voyant qu'il ne gagnoit rien
 à raisonner avec eux , par l'entretien qu'il
 avoit eu avec leur Général Borgia , le-
 quel ne pouvant plus répondre à l'obligation
 de réciter le Bréviaire en commun ,
 le prioit de différer cette réforme jusqu'à
 ce que le nouveau Bréviaire qu'il faisoit
 composer fût achevé ; ce Pape , dis-je ,
 commande à ses grands Vicaires de ne
 laisser ordonner Prêtre aucun Jésuite qu'il
 n'ait fait auparavant sa derniere profes-
 sion. Ils obéissent en apparence & pour
 un tems. *Hist. des Relig de la Comp. de
 Jesus , Liv. 7.*

Les Peres Edouard Thorn & Balthasar
 Zuger , Professeurs dans le Collège des Jé-
 suites de Dillinghen , au Diocèse d'Auf-
 bourg , abjurent la Religion Catholique ,
 & se font Luthériens. *Ibid.*

Les Jésuites chassés de leur Collège de
 Pamiers , & obligés de quitter celui de
 Tournon dans la crainte d'avoir un sort
 encore plus triste , se dédommagent de

D ;

cette perte par les nouveaux établissemens qu'ils se font à Lyon , Marseille & Toulouse. *Histoire des Relig. de la Comp. de Jesus , Liv. 7.*

Pie V envoie un Nonce & deux Jésuites à Marie Stuard, Reine d'Ecosse. Cette Princesse , à la persuasion des Jésuites Nicolas Gaudan & Evrard Mercuriano , entreprend de rétablir la Religion Catholique dans ses Etats par des voies sanguinaires , qui dans la suite sont la cause de sa mort tragique. *Ibid.*

Les Jésuites s'établissent au Pérou par le crédit de Philippe II , Roi d'Espagne , & y fondent un grand nombre de riches Maisons. Les excès & les cruautés que commettent les Espagnols envers les Péruviens pour se rendre maîtres de ce riche pays , font horreur. Dix-huit millions d'Indiens périrent par leurs mains , & ces horreurs que les peuples les plus inhumains auroient eues en exécration , sont approuvées de la Cour de Rome & des Jésuites. *Miroir de la tyrran. Espag.*

Il se tient un Concile à Goa. Les Jésuites en composent les décrets , dont un porte qu'on ne recevra dans les établissemens Portugais que des Religieux d'un seul Ordre , c'est-à-dire , Jésuites. *Hist. des Relig. Liv. 7.*

A N N É E 1568.

Un Abbé de l'Ordre de saint Benoît fonde à Douay un College de Jéfuites ; & moyennant certaines conditions auxquelles ces Peres s'affujettissent , il consent avec ses Religieux au démembrement d'un revenu assez considérable de son Abbaye pour la fondation de ce Collège. Les Jéfuites , lors de leur établissement dans cette ville , s'étoient aussi engagés à l'observation des statuts de l'Université , & à se comporter comme elle envers leurs Etudians. Leur infidélité à ces engagements oblige le Fondateur de les traduire en Justice , & l'Université leur fait défense d'enseigner avant que de lui avoir prêté serment. Ces Peres refusent d'obéir , & obtiennent du Pape le 13 Novembre , un Bref qui les dispense de ce serment. Ils le font signifier à l'Université , & ils demeurent malgré elle & le Fondateur , en possession du Collège sans tenir aucuns des engagements qu'ils avoient contractés avec l'une & avec l'autre. *Ibid.*

Ces Religieux travaillent à établir l'Inquisition à Avignon. Leur Confrere Possévin , connu par ses expéditions dans la Savoye , est employé par Pie V à l'exé-

D 4

cution de ce projet. Le peuple se souleve, & les Magistrats, pour arrêter la sédition, donnent un Décret par lequel ils révoquent la donation qu'ils avoient faites aux Jésuites de leur Collège & des revenus qu'ils y avoient attachés. Ces PP. après avoir tenté inutilement la révocation de ce Décret, sont obligés de sortir de cette ville; mais le Pape, auteur du projet, ayant nié d'avoir jamais eu la pensée d'établir l'Inquisition dans ce pays, intercède si vivement pour eux qu'ils sont rétablis dans leur premier état. *Ibid.*

A N N É E 1569.

Pie V envoie dans la France désolée par les guerres civiles dont la religion étoit le prétexte, une petite armée pour secourir Charles IX contre les Calvinistes qui assiégeoient la ville de Poitiers, & donne la direction de cette armée à des Jésuites, qui devenus guerriers, se trouvent aux sièges & aux batailles. Lelio Sanguini, un de leurs Freres laïcs, mort à la suite des troupes de sa Sainteté, gagne une place dans le Martyrologe de la Société. Le Pere Augier se trouve à la bataille de Jarnac où il a l'honneur de mettre la cuirasse & les botines au Duc d'Anjou, depuis Roi de France, sous le nom de Henri III. Mais ce Jésuite, fatigué de

cet exploit militaire, reprend le cours de ses Missions & va à Limoges, où suivant l'Historien de la Société, il convertit en huit jours trois cens soixante Calvinistes, fonde un Monastere de Religieuses, & compose dans ce petit espace de tems, pour la consolation des Catholiques, un Livre intitulé : *Le Sucre Spirituel pour adoucir l'amertume des guerres de Religion.* Sachin, part. 3 Lib. 3.

Philippe II, Roi d'Espagne, fait la guerre aux Maures du Royaume de Grenade. Les Jésuites y prennent part : les plus hardis se jettent dans ses armées, aussi zélés pour l'extirpation de ces Maures, qu'ils l'avoient été pour leur conversion ; les autres restés à Grenade, font une exacte sentinelle pour empêcher la surprise de cette ville. *Ibid.*

Dans les Indes, les Portugais maîtres de l'isle d'Amboine, demandent la permission de construire un fort dans celle d'Isu, & l'obtiennent. Les habitans s'étant aperçus de leur imprudence, s'opposent à la construction de ce fort. Alors le Jésuite Consalve Perreria se met à la tête des Portugais, & marche avec eux vers la principale ville du pays, en mettant à feu & à sang tout ce qu'il trouve sur son passage. Les habitans en fureur,

D 5

font une vive sortie sur les Portugais ; il n'en seroit pas échappé un seul , sans un renfort qui leur survint , commandé par les Jésuites Mascarenia & Vincent Diaz , qui revêtu d'une cuirasse , en fut quitte pour une blessure au bras. Les Insulaires sont vaincus ; le fort est construit , & les Portugais commandés par les Jésuites se rendent maîtres de l'Isle. *Voyage aux Indes Orient. tome 3. p. 197 & suiv.*

A N N É E 1570.

Elisabeth , Reine d'Angleterre , informée que les Jésuites sont les principaux moteurs de tous les troubles & de toutes les conspirations qui se formoient contre elle , donne un Edit par lequel elle leur défend l'entrée dans ses États sous peine d'être traités comme criminels de lèze-Majesté. *Hist. des Relig. &c. Liv. 8.*

Les Jésuites se font donner par le Pape la Pénitencerie de Rome , (c'étoit une Congrégation composée d'un Cardinal qui avoit le titre de Grand Pénitencier , & de onze Prêtres qui lui étoient subordonnés , & qui tous ensemble sçavoient toutes les langues de l'Europe , afin de pouvoir entendre les Confessions des Pélerins de toute la Chrétienté , que la dévotion ou quelque péché extraordinaire

à expier attiroit à Rome;) & acceptent en une seule fois, mais avec beaucoup de desintéressement, douze des plus riches bénéfices de Rome, dont ils jouissent encore aujourd'hui, & une sixième maison dans cette grande ville. *Hist. des Rel. &c. Liv. 8.*

Charles IX, Roi de France, permet aux Jésuites de jouir de toutes les donations qui leur étoient contestées, & de recevoir toutes celles qu'on leur feroit à l'avenir. *Ibid.*

Ils se répandent en Normandie, Province de France. Le P. Possevin, dont on a déjà parlé, va à Dieppe, où l'hérésie avoit fait quelques progrès; il y prêche, & convertit quinze cens hérétiques qui abjurent le Calvinisme après avoir entendu deux ou trois de ses sermons. Il en auroit converti bien d'autres, si le Cardinal de Bourbon ne l'eût appelé à Rouen pour prêcher le Carême dans la Cathédrale. Il fait sa cour aux Dames de la ville & à d'autres personnes de distinction; enfin il se rend si importun auprès de ce vieux Cardinal, qu'il en obtient deux mille livres de rente à prendre sur le Marquisat de Graville, près le Havre de Grace. Ce Cardinal obtient de Charles IX des Lettres Patentes pour leur

établissement à Rouen. L'Hôtel de Ville, le Chapitre de la Cathédrale, les Curés & les Religieux Mendians s'opposent à leur réception, & remettent au Greffe du Parlement les motifs de leur opposition. Le Cardinal révoque sa première donation, & donne aux Jésuites quatre mille liv. de rente à prendre sur la Verte-Forêt, dépendante de l'Abbaye de saint Ouen, dont il n'étoit qu'usufruitier & non propriétaire. *Histoire de Rouen, tome troisième.*

Les Jésuites se distinguent en Allemagne par le libertinage & l'apostasie. Ces hommes si zélés en apparence, pour la pureté de la foi, ne l'étoient nullement pour la pureté des mœurs. On publie qu'ils font venir chez eux des femmes travesties en hommes. On en met une en prison qui se trouve enceinte, après avoir entretenu pendant cinq ans un commerce criminel avec ces Religieux. Mais ces scandales leur sont moins sensibles que l'apostasie de leur P. Heller Préfet du Collège de Prague en Bohême, qui s'étant fait Protestant, persiste dans son apostasie, malgré les efforts du Provincial; & qui se marie, quoiqu'il fût Prêtre. *Hist. des Relig. &c. Liv. 8.*

L'Inquisition établie dans les Pays-Bas

par les ordres de Philippe II , Roi d'Espagne, exécutés avec des cruautés qui font horreur , par le Duc d'Albe, qui se vante lui-même d'avoir fait passer dix-huit mille Flamands par la main du Bourreau ; on ne vit que confiscations de biens, tortures, supplices de tout genre. Les victimes de la fureur de ce Duc furent mises en pièces, écartelées, brûlées à petit feu ; les femmes enceintes éventrées, les enfans tirés de leur sein, écrasés & donnés aux chiens ; les filles violées ; mais qui le croiroit, si l'histoire n'en fournissoit pas d'exemple ? d'autres enterrées toutes vives. Il n'appartenoit qu'aux Jésuites d'inventer ce genre de supplice. Ces Peres ayant entrepris inutilement la conversion d'une jeune fille, nommée Antoinette Vandhove, qui faisoit profession de la Religion Réformée, la dénoncent au Tribunal de l'Inquisition ; ils la font prendre à Bruxelles, où après l'examen qu'ils en font eux-mêmes, elle est jugée digne de mort, & du consentement de la Puissance Séculière, ils la font enterrer toute vivante. De telles cruautés enfantent la révolte générale des Pays-Bas. On ne voit plus qu'armées en campagne, flottes en mer, & villes prises & reprises. Au

L'inquisition

milieu de ces désordres , les Jésuites , pour mettre leur vie à couvert , se font couper la barbe , prennent des habits séculiers , mettent l'épée au côté , abandonnent leurs Maisons & se tiennent cachés ; mais toujours actifs pour leurs intérêts , ils sçavent profiter du malheur de la ville de Malines reprise par les Espagnols , & abandonnée à la discrétion des soldats. Ceux - ci , après avoir massacré ceux qui leur résistent , violé les femmes , les filles & même les Religieuses , pillent les habitans avec une telle avidité qu'ils emportent jusqu'aux bois de leurs lits & les choses les plus essentielles à la vie. Ils apportent tout ce butin à Anvers , où après en avoir vendu une partie , ils donnent le reste aux Jésuites , qui l'ayant vendu eux-mêmes , en employent l'argent à construire la magnifique maison qu'ils ont encore dans cette ville. *Miroir de la tyran. Espag. dans le Pays-Bas, par Cloppenburch , p. 72. de Thou, hist. de la guerre de Fland. Sachin. part. 3. Liv. 8.*

Les Jésuites réunis aux ennemis de Baius , continuent à le persécuter. Bellarmin devenu Jésuite en 1560 , vient à Louvain venger sa Société des peines que l'Université lui avoit faites à l'occasion du Collège établi dans cette ville ; il se dé-

clare contre Baius , & réfute les propositions censurées. *Hist. des Rel. &c. Liv. 8.*

A Rome , les Jésuites négligent l'éducation de la jeunesse qui leur est confiée, en la formant au Théâtre, au lieu de la former à l'éloquence , aux belles-Lettres & à la piété. Il faut leur rendre justice ; ils n'ont pas dégénéré en ce point de leur Institut. *Ibid.*

Les Vénitiens font la guerre au Turc ; le Pape & le Roi d'Espagne leur donnent du secours , & les Jésuites dans le dessein d'augmenter leurs établissemens , selon les vûes de leur Général Borgia , se font agréer pour Aumôniers de l'armée , ne pouvant porter les armes ouvertement , comme on a vû qu'ils ont fait dans quelques pays. *Hist. des Relig. &c. Liv. 8.*

Les Jésuites s'établissent à Poitiers , & la ville leur donne le Collège. Cet établissement , selon l'Historien de l'Ordre , étoit du goût même des Calvinistes. Ce trait est aussi croyable que celui des Collèges de Cambrai & de Trèves , que cet Historien assure avoir été établis sans aucun revenu , quoique dans la vérité ils soient très-bien fondés , & que pour la commodité de ces Peres , l'Evêque Jacques de Hely, Fondateur du Collège de

Trèves , ait déplacé les Cordeliers comme Religieux très peu utiles. *Ibid.*

Charles IX, Roi de France , ayant demandé en mariage une fille de l'Empereur , les Jésuites pour s'introduire auprès de ce Prince & dans sa Cour , où ils n'avoient encore aucun accès , engagent l'Impératrice à se réserver de nommer un Confesseur à sa fille , & lui font donner le P. Avellaneda ; mais à peine cette Princesse est-elle arrivée sur les frontières de France , que les Seigneurs envoyés pour la recevoir , remercient le Jésuite de ses services , en lui offrant de la part du Roi de riches présens que la sensibilité à la perte de sa place ne lui permit pas d'accepter. *Ibid.*

Le P. Magius, Provincial de Pologne , établit un Collège à Vilna , capitale du grand Duché de Lithuanie. Protégé de l'Evêque de cette ville , nommé Valerien , il s'empare de l'Eglise paroissiale de saint Jean , attenante à leur maison , & évite par ce moyen les frais de bâtir une Eglise. *Ibid.*

Les Jésuites sont chassés de la ville de Segovie en Espagne , dans la crainte qu'ils ne s'emparent du Collège , & ne se conduisent comme à Salamanque , où ils n'avoient cessé de remuer jusqu'à ce qu'ils

se fussent mis en possession de l'Université qu'ils possèdent encore. *Ibid.*

Les Peres Capral & Organtin envoyés au Japon avec une recrue de Missionnaires, rencontrent en mer un François nommé Soria, qu'ils apprennent être Calviniste; il ne leur en faut pas davantage pour les déterminer à le combattre & à le faire périr. Ils l'attaquent, le combat s'engage; mais la victoire s'étant déclarée pour Soria, il se rend maître des vaisseaux sur lesquels étoient les Jésuites, fait jeter à la mer les instigateurs & les chefs de l'entreprise, & applique les autres à la pompe. *Ibid.*

A N N É E 1571.

Les Jésuites demandent du secours aux Princes Chrétiens pour les Vénitiens, dont les affaires avec le Turc alloient fort mal. Borgia va en Espagne; Tolet, en qualité de Secrétaire de Commendon, Légat du Pape, va en Portugal. Ces Peres profitent de ces Légations pour s'aggrandir dans les autres Royaumes Catholiques où ils vont avec les mêmes qualités. *Ibid.*

Le P. Augier prêche le Carême à Verdun, & réussit à y établir un Collège. Possévin, ce Jésuite dont on a tant parlé,

prêche à Befançon, où il publie le Concile de Trente, & la Bulle *In Cænâ Domini*, en pleine assemblée des Etats de cette Province. *Ibid.*

Les Jésuites de Cambrai, non contents d'avoir fait acheter à Trivulce Milanois, Protonotaire Apostolique, un grand terrain qui lui avoit coûté trois mille écus d'or, & qu'il leur donna, lui surprendre un riche Prieuré qu'ils font réunir à leur Collège qui avoit déjà des revenus plus que suffisans. *Ibid.*

Trois Jésuites gouvernent en Portugal sous l'autorité du jeune Roi Sebastien, âgé de 17 ans. Pour prévenir les obstacles qu'ils auroient pû trouver dans leur gouvernement de la part des Princes, ils s'assurent la direction de la famille Royale. Le P. Leon Henriquès devient Confesseur du Cardinal Henri; Michel Torres de la Reine-Mere; & Gonzalès est tout-à-la-fois Précepteur & Confesseur du jeune Roi. Ils empêchent le mariage de ce Prince avec Marguerite de France, sœur du Roi Charles IX, & lui font demander une fille de l'Empereur Maximilien. La conduite des Jésuites à la Cour de Portugal, qui seuls avoient détourné ce Prince d'une alliance que sa Maison Royale, son Conseil, les Grands de sa

Cour & tous les Sujets désiroient , fait grand bruit dans toutes les Cours , & intrigue la Société. Quoique les plus politiques d'entr'eux désapprouvassent cette conduite qu'ils ne pouvoient nier , on les laisse cependant à la Cour ; mais on demande à l'assemblée Provinciale d'Espagne , s'il est expédient qu'ils se démettent de leurs emplois , plusieurs en prenant occasion de calomnier la Société. Cette assemblée décide qu'il est à propos que les Religieux dominant dans les Cours des Princes malgré la médisance des méchans & l'ignorance des peuples dont on ne doit point s'embarrasser. Aussi s'apperçoit-on dès-lors qu'ils se jouent du Pape , des Cours de France & de Portugal , & qu'ils amusent les Vénitiens.

Ibid.

A N N É E 1571.

François de Borgia (né avec des sentimens plus droits qu'aucun de ses Confrères,) après avoir fait en Espagne tout son possible pour faire réussir la légation du Cardinal Alexandrin , vient en France avec ce Légat pour engager le Roi à entrer dans la Ligue en faveur des Vénitiens contre le Turc qui assiégeoit l'Isle de Chypre. Ce Général , qui ignoroit la

manœuvre des Jésuites de Portugal au sujet de l'alliance dont on vient de parler, s'en retourne sans aucun succès. Il tombe malade à Ferrare, & profite d'une ombre de santé pour continuer sa route vers Rome, où il meurt le premier Octobre, âgé de 62 ans, dont il avoit passé 22 avec les Jésuites. Il a prédit peu de tems avant sa mort que la Société occupée à l'étude des Lettres, seroit sans affection pour la vertu. Alors, dit-il, l'ambition y régnera, l'orgueil s'y élèvera sans retenue, & il n'y aura personne qui puisse ni l'arrêter ni le réprimer. *Hist. des Relig. de la Comp. Liv. 8.*

Le P. Everard Mercurien, né de parens pauvres à Marcour, village du Duché de Luxembourg, successeur de Borgia, étend merveilleusement l'empire des Jésuites sous son Généralat. Il envoie le P. Valignan aux Indes; le P. Rodolphe Aquaviva au Grand Mogol; Campian & Personius en Angleterre; Stanislas Warsovitz & Possevin en Pologne; quelques autres en Transylvanie; Jean-Bruno & Jean-Baptiste Elian au Mont-Liban. Il commence à Rome le Collège des Maronites & celui des Anglois. Il obtient du Pape Grégoire XIII une Bulle, portant faculté aux Jésuites de choisir des

Juges - Conservateurs pour toutes sortes de causes civiles, criminelles & mixtes, même celles esquelles ils seront demandeurs ; avec défenses à tous Juges , même aux Cardinaux , de juger autrement , le pouvoir leur en étant ôté & à chacun d'eux : & à la fin clause dérogoratoire aux Conciles Généraux , Constitutions Apostoliques , & aux Coutumes & Indults accordés aux Rois , Ducs & tous autres , de que'que nature qu'ils soient , même à l'Ordre des Mendians. *Mere. Jés. p. 352,*

A N N É E 1573.

Il paroît en Bavière un Ecrit qu'on croit être de la façon des Jésuites de Munick & d'Ingolstad , dans lequel on éleve jusqu'au ciel cette prudence singulière & ce zèle ardent pour la Religion que Charles IX , Roi de France , avoit fait paroître dans le massacre des hérétiques de son Royaume. (La journée de saint Barthélemi en 1572.) Tous ces éloges ne tendoient qu'à lui attirer la haine des Protestans , & à faire échouer l'affaire du Duc d'Anjou que l'on voyoit en bon train ; ou si malgré toutes ces tentatives , on ne laissoit pas de l'élire Roi de Pologne , on espéroit du moins

l'empêcher de passer par l'Allemagne. *De Thou, liv. 55.*

A N N É E 1574.

Henri III, Duc d'Anjou, monte sur le trône de France, vacant par la mort de Charles IX son frere. Les Jésuites qui lui étoient alors affectionnés, ne pouvoient assez louer ses vertus. Les Constantin, les Charlemagnes, les Louis IX, sont renfermés dans sa personne. C'est le brave, le très-Chrétien, l'invincible athlète de J. C. le protecteur de l'Eglise, le fléau & la terreur des hérétiques. A quoi lui servirent ces témoignages d'affection ? On verra dans la suite cette même Société passer de la flatterie à une haine furieuse. Non contente d'avoir fait massacrer son héros, elle empêchera autant qu'elle le pourra, que son cadavre ne soit enseveli, & elle mettra le parricide au nombre des Saints. *Disc. aux Grands de Polog. édit. d'Amst. 1726.*

A N N É E 1575.

L'opposition du Chapitre de Rouen à l'établissement des Jésuites dans cette ville, subsistant toujours, le Cardinal de Bourbon lui écrit du camp de la Neuville, près Saint Jean d'Angely en Sain-

ronge , pour l'engager à s'en désister , avec menaces d'employer son crédit auprès du Roi , pour établir malgré lui , les Jésuites en cette ville. *Arch. de l'Archev. de Rouen.*

Henri III, au lieu de travailler utilement pour la Religion & pour lui-même en réformant la licence de sa Cour , institue des Confréries , & se donne en spectacle dans des Processions peu décentes. L'Edit de Pacification donné par ce Prince, révolte les Catholiques , & donne lieu à une Confédération , qu'on appelle la sainte Ligue. Un Parfumeur nommé Pierre de la Bruyere & Matthieu de la Bruyere son fils, Conseiller au Châtelet de Paris , sont les premiers & les plus zélés moteurs de cette Ligue abominable qui ne tendoit à rien moins qu'à renverser les droits divins & humains. Les Jésuites y entrent des premiers , & sont , comme on le verra , les principaux membres de cette nouvelle Milice , où s'enrôlent à l'envi ce qu'il y a de débauchés dans la ville de Paris , & tous gens qui trouvoient dans la guerre civile , ou une ressource à leur libertinage , ou un moyen de contenter leur ambition & leur avarice. *De Thou. Liv. 63.*

ANNÉE 1576.

Les Jésuites commencent à s'établir à Bourges. Un d'eux nommé Majotius, donne des preuves non-équivoques de son incontinence avec la Meunière d'Azenay. Cette anecdote curieuse se lit en un écrit imprimé en 1610, avec ce titre : *Remercîment des Beurrières de Paris, au sieur de Courbouzon Montgomeri. Apologiste de la Société.*

ANNÉE 1577.

Pendant le Rectorat de Thomas Scourjon, les Jésuites appuyés du crédit du Cardinal de Bourbon, tentent de se faire agréer à l'Université de Paris; mais le Cardinal ayant appris du Recteur, & de ceux qui étoient députés pour défendre la liberté de l'Université, qu'on ne pouvoit admettre & tolérer l'Institut des Jésuites sans causer beaucoup de confusion dans l'ancienne discipline, & sans abroger les statuts de l'Université, remet toute l'affaire à la volonté & à la discrétion de l'Université. Ce Cardinal s'étant au surplus déclaré hautement le protecteur de l'Université, les efforts des bons Peres sont sans effet, & leurs espérances s'évanouissent. *Merc. Jésuit. p. 360.*

ANNÉE

Les Jésuites déçus de leur entreprise sur l'Université, s'adressent au Pape Grégoire XIII, auquel ils surprennent le 7 Mai, une Bulle contenant Indulgence plénière, avec faculté de conférer les degrés & de faire des leçons en concurrence avec les Professeurs de l'Université : & à la fin, clause dérogoire aux Conciles Généraux, Constitutions Apostoliques, & nonobstant toute appellation. En conséquence de cette Bulle, ils insèrent dans leurs Constitutions, imprimées à Rome en 1583, sept Chapitres concernant les Universités dont ils pouvoient avoir le gouvernement. *Merc. Jes.* p. 361.

Sébastien, Roi de Portugal, devenu maître absolu, les Jésuites sont les premiers à recueillir les fruits de la mauvaise éducation qu'ils avoient donnée à ce Prince, qui, le cœur & l'esprit remplis des idées & des sentimens que ces Peres lui avoient inspirés, forme à sa majorité des projets chimériques au-dessus de ses forces & de son âge, & que l'état misérable de son Royaume ne lui permettent pas d'accomplir aussitôt qu'il le desire. Cependant Don Alvar de Castro

gagne sa confiance, & lui représente qu'il doit imputer cet état à l'imprudence & à l'ignorance des Jésuites, qui tout-puissans pendant sa minorité, avoient pris de là occasion de se mêler du gouvernement ; que sous prétexte de réprimer le luxe, ils avoient fait des Loix outrées qui avoient porté un coup mortel au commerce, & si considérablement diminué les revenus de sa Majesté qu'il n'y avoit point d'argent dans ses coffres ; en conséquence ils sont chassés de la Cour avec Martin Gonzalès leur protecteur ; mais leur esprit y régna toujours, & Sebastien méprisant l'avis des gens sages, entreprend une expédition en Afrique contre les Maures. Ce Prince infortuné perd la bataille d'Alcaçar dans laquelle périt presque toute la Noblesse ; seize mille Portugais sont tués ou faits prisonniers ; le Roi lui-même après avoir fait des prodiges de valeur, tombe entre les mains des ennemis, & est mis à mort par un des Barbares qui termine ainsi la dispute survenue entr'eux au sujet de cet illustre prisonnier. Telle fut la fin de Sebastien dans la 25^e année de son âge & la 22^e de son règne, sans avoir été marié. Le Cardinal Henri, oncle de ce Monarque, monte sur le trône, âgé de 67 ans.

Les Jésuites recouvrent tellement leur autorité sous son règne qu'ils le déterminent à céder le Royaume de Portugal au Roi d'Espagne. On assure, dit M. de Thou, qu'il n'y eut que le Jésuite Leon Henriquès, Confesseur de Henri, qui rendit ce service à Philippe II. Ce Jésuite frappa l'esprit de ce vieillard superstitieux & timide, & le détacha peu à peu des intérêts du Duc de Bragance, à qui la couronne appartenoit légitimement; en lui répétant souvent qu'il alloit s'ouvrir le Royaume des Cieux s'il déclaroit Philippe son successeur pour la gloire de l'Eglise Romaine, & en lui représentant vivement d'un autre côté tout ce qu'il avoit à craindre, s'il refusoit de se rendre aux prières d'un aussi puissant Prince qui lui étoit allié de si près. *De Thou, Liv. 69.*

Les États de Flandres citent les Jésuites à Anvers pour jurer la Pacification de Gand. C'étoit un traité fait le 8 Novembre 1576, entre toutes les Provinces des Pays-Bas, portant abolition & oubli de tout ce qui s'étoit passé de part & d'autre; une promesse mutuelle de s'entraider pour chasser les Espagnols du pays, & de régler, après la tranquillité rétablie, tout ce qui concerneroit la Reli-

gion , &c. Tous les Prélats de Flandres prêtèrent serment fans difficulté ; les Jésuites parurent ensuite , & interpellés de se conformer à l'ordonnance des Etats, ils refusent opiniâtrément de le faire , fans que l'exemple de tout le Clergé pût les faire changer de résolution , & sont chassés le 18 Mai d'Anvers, où du tems du Duc d'Albe , Gouverneur des Pays-Bas, ils avoient acheté une magnifique maison appelée l'Hôtel d'Aix, qu'ils avoient accommodée depuis à leur usage, & où ils demeuroient. On les transporte par eau à Malines, d'où Don Jean d'Autriche, Gouverneur des Pays-Bas pour le Roi d'Espagne, les fait passer à Louvain, *Ibid.*

A N N É E 1579.

Everard Mercurien, quatrième Général des Jésuites, meurt à Rome comblé, dit l'Historien de la Société, d'âge & de mérite, après avoir prédit la veille de sa mort, qu'il mourroit le lendemain. *Hommes Illustres de la Compagnie de Jesus, par le P. d'Oultreman, p. 79.*

Vers ce tems, les Jésuites manifestent leur avarice dans la pêche des perles à Cochin, ville Episcopale des Indes Orientales, où les habitans & tous ceux du

Diocèse vivoient de la pêche de ces perles qu'ils trouvoient dans un lac que la Providence en avoit pourvû pour leur subsistance. Ces Peres ayant entendu parler de ce lac , prennent la résolution de s'en rendre maîtres. Deux d'entr'eux partent de Goa, & viennent à Cochin , où après avoir gagné la confiance de l'Evêque & des habitans , ils furent aussitôt suivis de plusieurs autres. Ils persuadent aux habitans de leur vendre ces perles par préférence aux Portugais qui ne les venoient chercher que tous les ans. Ceux-ci y ayant consenti , les Portugais abandonnent de venir à Cochin , & les Indiens deviennent les esclaves des Jésuites qui les traitent si cruellement , que l'Evêque ne pouvant y apporter aucun remède , maudit le lac au nom de Dieu. Ce Prélat n'a pas plutôt prononcé sa malédiction que les eaux & les perles disparoissent. Les Jésuites privés du profit de ce commerce , retournent à Goa. Aussitôt le lac se remplit d'eau , fournit aux Indiens des perles en abondance , & les Portugais retournent à leur ancien trafic. *Mor. prat. tom. I. p. 231.*

A N N É E 1580.

Le Cardinal Henri , Roi de Portugal ;
E 3

meurt âgé de 68 ans, après 17 mois de règne, & laisse sa Couronne moins à celui des Prétendans qui seroit reconnu pour héritier légitime, qu'à quiconque seroit assez puissant pour s'en emparer. Philippe II, bien résolu de se mettre en possession de ce Royaume, veut cependant bien, pour se réjouir & faire croire qu'il n'agit que par principe de conscience, avoir l'avis de quelques Théologiens de ses amis & des Jésuites qui décident en sa faveur. En conséquence de leur décision, le Duc d'Albe, connu par ses cruautés dans les Pays-Bas, passe en Portugal, dont il s'empare en moins de deux mois. Un nombre infini de Portugais & plus de deux mille tant Religieux que Prêtres, sont massacrés; les villes sont livrées au pillage, à l'avarice, à la brutalité & à la cruauté des Espagnols, qui se croient innocens ou justifiés devant Dieu de leurs crimes, au moyen d'une absolution que les Jésuites, auteurs originaires de tout ce mal, leur obtiennent du Pape; & Philippe II est proclamé Roi à Lisbonne le 11 Septembre, au préjudice des héritiers légitimes. *De Thou. Liv. 69, 70, 75.*

A N N É E 1581.

Le trône Jésuitique vacant depuis

1579, est enfin rempli par Claude Aquaviva qui, quoique le plus jeune de tous les Pères assemblés en la Congrégation, est élu Général : élection du tout extraordinaire, & qui doit être, disent les Jésuites, attribuée à la volonté & providence de Dieu. *Hommes illustres de la Compagnie de Jesus, page 82.*

Henri Sammier, Jésuite, homme intrigant, est envoyé par ses Confrères & les Ligueurs vers plusieurs Princes Catholiques pour les engager à favoriser leur révolte contre Henri III, Roi de France. *De Thou, Liv. 75.*

Matthieu Ricci, le premier Jésuite qui entre cette année dans la Chine, apprend la langue des Chinois, étudie les Livres & la Morale de Confucius, & s'imagine qu'il lui est avantageux d'appuyer les vérités du Christianisme de l'autorité de cet idolâtre, qui passe dans l'esprit des Chinois, pour le plus sage de tous les hommes qui aient jamais été. *Morale pratique, Tome VI. page 38.*

Les Jésuites de l'isle de Tercere, dépendante du Portugal, soupçonnés de favoriser le Roi d'Espagne, proclamé Roi de Portugal, n'osent sortir de leur maison, où ils avoient été enfermés, ni prendre part à la victoire remportée par les

habitans de cette isle sur les troupes que ce Prince avoit envoyées pour les réduire : mais, dans le dessein de prouver par quelque coup d'éclat leur attachement aux Espagnols, ils ouvrent tout d'un coup la porte de leur Eglise, & se font un rempart contre la fureur du peuple, en plaçant à l'entrée de cette Eglise le saint Ciboire, où l'on a coutume de garder le saint Sacrement ; prennent l'air de gens qui menacent de faire une sortie, & excitent une espèce de sédition. Le Magistrat s'y transporte aussitôt, & leur demande ce que signifie cette nouveauté. Ils répondent hardiment que s'ils ont fait quelques fautes, ils sont prêts à en souffrir la punition ; & que s'ils sont suspects, ils demandent la permission de retourner en Portugal. Plusieurs d'entre le peuple, extrêmement irrités de cette insulte, disent qu'il faut leur faire leur procès comme à des traîtres qui vendent leur patrie ; les autres, qu'il faut mettre le feu à leur maison, & les brûler comme des ennemis publics & comme des gens livrés aux Espagnols ; enfin on les renferme de nouveau chez eux. *De Thou, Liv. 73.*

On apprend de toutes parts, à peu près dans le même tems, que les Jésuites par un faux zèle de Religion, trament des

conspirations contre la Reine Elisabeth. Cette Princesse , par le moyen des Emissaires qu'elle avoit envoyés à Reims , dans le Séminaire Anglois , & à Rome , découvre une conspiration formée contre elle. Ces Emissaires apprennent aussi que trois Jésuites , Edmond Campian , Radulphe Shervin & Alexandre Briant, sont entrés en Angleterre pour conduire cette intrigue. Ils sont arrêtés , condamnés à mort comme criminels de lèze-Majesté , & exécutés le premier Décembre. Ils meurent avec la fermeté qu'exige une bonne cause. *De Thou. Liv. 74.*

ANNÉE 1582.

La paix conclue entre les Polonois & les Moscovites par l'entremise du Jésuite Possevin , qui voyoit que cette guerre nuisoit beaucoup à l'avancement de la Société, Batthori , Roi de Pologne , se rend le 12 Mars à Riga , demande au Sénat une Eglise pour les Jésuites , & l'obtient malgré la réclamation du peuple. *De Thou, Liv. 75.*

Jean Jaureguy , jeune homme de vingt à vingt-cinq ans , attend le 18 Mars à la vie du Prince d'Orange , & se charge de sa propre volonté de ce meurtre , persuadé par un Jésuite que sitôt qu'il aura

fait le coup, soudain sera porté en Paradis par les Anges qui lui ont jà retenu sa place près Jesus-Christ, au-dessus de la Vierge Marie. Ce misérable, après s'être confessé & avoir reçu la Communion, part aussitôt & se rend à la Citadelle. Le Prince allant de sa salle dans sa chambre, Jaureguy se glisse dans la foule, & lui tire un coup de pistolet. Le parricide est tué sur la place. Ibid. Journ. de Henri III. tom. 1.

Les Jésuites, pour favoriser le projet formé avec Philippe II, Roi d'Espagne, & les Guises, de mettre Henri III Roi de France en prison, de pousser à bout le Duc d'Anjou, frere du Roi, d'exterminer la famille Royale, de mettre le Royaume de France entre les mains du Roi d'Espagne, fascinent l'esprit du peuple par des questions embarrassées qu'ils proposent à leurs pénitens dans le secret de la Confession; & après avoir insensiblement détaché le peuple de l'obéissance due aux Princes & aux Magistrats, ils le portent ouvertement à la révolte. Salcede, sieur d'Auvilliers, chargé d'agir auprès du Duc d'Anjou, conformément aux intentions des Conjurés, est arrêté dans la maison de ce Duc qui étoit en Flandres; il avoue tout, & signe même son aveu. Le Duc en

avertit le Roi son frere , & Salcede est amené en France. Interrogé en présence du Roi, il dénie ce qu'il avoit signé, & est néanmoins condamné à mort. Avant que d'être appliqué à la question extraordinaire, il avoue de nouveau ce qu'il avoit confessé d'abord; mais comme on le ramenoit au cachot par un escalier obscur, un Jésuite lui conseille de rétracter ce qu'il avoit avoué, ce scélérat le fait en effet, & persiste jusqu'à la mort dans sa rétractation. *De Thou, Liv. 75.*

A N N É E 1583.

Les Jésuites demandent à être admis dans l'Université de Louvain, & qu'il leur soit permis de bailler les degrés & faire les promotions ès Arts & en Théologie. L'Université & les Etats de Brabant s'opposent à leur prétention. Le Conseil de cette Province donne au Duc de Parme un avis portant, *qu'il ne convient point de permettre aux Jésuites de bailler les degrés & faire les promotions ès Arts ni en la Théologie; mais qu'ils puissent faire leurs leçons en leur Collège comme font les Cordeliers, Jacobins & autres Religieux.* Merc. Jés. p. 381 & suiv.

Guillaume Crichton, Jésuite, sollicite Robert Brusse, Gentilhomme Ecossois,

d'assassiner, ou de fournir de l'argent pour faire assassiner Jean de Metelan, Chancelier d'Ecosse. Brusse ayant refusé de se prêter à l'un & l'autre de ces crimes, Chrichron le fait arrêter en Flandres, où il le fait retenir quatorze mois prisonnier, au bout desquels son innocence étant reconnue, il est élargi sans aucun recours contre le Jésuite, dont la calomnie reste impunie. *Catéchisme des Jéf. tom. II. p. 10.*

Philippe II, Roi d'Espagne & de Portugal, ayant soumis les habitans de l'Isle de Tercere, les Jésuites font en un seul jour & sur le même échaffaut trancher la tête à vingt-huit Seigneurs, & à cinquante-deux Gentilshommes François venus dans cette Isle pour y soutenir les intéréts de Don Antoine, Prieur de Crato, qui avoit été proclamé Roi de Portugal, & font pendre cinq cens Cordeliers ou autres Religieux qui avoient prêché en faveur de ce Prieur. *Le franc & véritable discours à Henri IV sur le rétabliss. qui lui est demandé pour les Jéf. p. 77. édit. de 1603.*

Pierre Coron, né à Neronde près de la Loire le 6 Mars 1564, est reçu parmi les Jésuites à Arone dans le Milanès (ville célèbre par la naissance de saint Charles Borromée) en Sept. de cette année. Il étudie la Théologie à Rome sous le Pere

Bobadilla , un des premiers compagnons d'Ignace ; il passe dans la suite en France , où enseignant à Lyon les cas de conscience suivant les principes de sa Société , il lie une amitié fort étroite avec une Religieuse qui en donne des preuves non équivoques. Un certain Abbé Dubois , s'étant avisé de publier cette histoire , d'ailleurs très-connue , on vient à bout de le faire rétracter en lui promettant une bonne pension. *Et sic necessitas ad turpia cogit.* Nous ne sçavons pas au juste en quelle année ce fait historique est arrivé. L'Auteur qui nous l'a administré , ne la marque pas. *Remerc. des Beurrières de Paris.*

Jean Maldonat , sçavant Jésuite , meurt le 6 Janvier , âgé de 56 ans. Son mérite personnel est cause que sa Société , très-odieuse à l'Université , & déjà très-suspecte aux plus clairvoyans , est long-tems tolérée par le Parlement , saisi du procès de l'Université. *De Thou. Liv. 78.*

A N N É E 1584.

Guillaume Parry , Anglois , dérangé dans ses affaires , passe en France en 1582 , se fait Catholique à Paris , se retire ensuite à Lyon , d'où il passe à Milan & à Venise. Il forme , dans cette dernière ville ,

liaison avec le Jésuite Palmio , à qui il découvre le dessein qu'il a de tirer d'oppression les Catholiques d'Angleterre , en assassinant la Reine Elisabeth. Approuvé par ce Jésuite , il revient à Paris , où il a un entretien particulier avec le Jésuite Coldret qui le communique. Parry repasse en Angleterre , & s'insinue auprès de la Reine qui l'écoute favorablement ; mais ayant voulu associer à son crime un Catholique de ses amis qui en avertit la Reine , il est arrêté , convaincu & condamné à être pendu & écartelé , ce qui est exécuté le 2 Mars ; après avoir reconnu qu'excepté une conjuration , il avoit eu part à toutes celles qui avoient été formées contre la Reine Elisabeth. *Catéc. des Jéf. tom. 2. p. 10. de Thou, liv. 79.*

La mauvaise & séditieuse doctrine que les Jésuites répandent en France , est la cause des troubles qui agitent ce Royaume. On y publie & distribue les livres du Cardinal Bellarmin , Jésuite , qui enseignent aux peuples à se révolter contre les Souverains. *Plaid. de la Martel. p. 54.*

Les Jésuites envoient Roscieux , fameux Ligueur , & Sammier leur Confrère , vers le Roi d'Espagne , pour sçavoir de quelle somme de deniers ce Prince consent d'aider les Ligueurs. Ils cou-

rent la poste ensemble ; mais Sammier , qui en 1581 , avoit été envoyé vers ce Roi , pour l'engager de favoriser leur révolte contre Henri III , veut avoir la gloire de réussir seul dans cette négociation ; il profite donc de la fatigue & du profond sommeil où Roscieux se trouve dans une nuit pour prendre des chevaux frais , & fait une telle diligence que son Compagnon trouve tout presque achevé à son arrivée à la Cour de Madrid. *Catéch. des Jéf. Liv. III. ch. 20.*

Guillaume de Nassau, Prince d'Orange, est assassiné à Delft le 10 Juillet, par Balthazar Gérard, âgé de 26 à 27 ans, natif de Villefans en Franche-Comté, qui lui tire un coup de pistolet chargé de trois balles. Le Prince s'écrie : *Seigneur, ayez pitié de moi & de ce peuple ; je suis blessé à mort ; & expire aussitôt.* Le scélerat est arrêté en prenant la fuite, & avoue qu'il y a six ans qu'il a formé ce dessein ; qu'il l'avoit abandonné pendant quelque tems ; mais qu'ayant depuis fait connoissance à Trèves d'un Jésuite auquel il avoit fait part de son dessein, ce Religieux l'avoit confirmé dans sa pensée, en l'assurant que, si on le faisoit mourir pour cette action, il seroit bienheureux, & placé au nombre des Martyrs ; qu'il l'avoit com-

muniqué à trois autres Jésuites de la même ville, qui tous l'avoient approuvé; & déclare, trois jours après la question, que si le Prince vivoit, il le tueroit encore, dût-il souffrir mille tortures. Aussi se regardant comme un généreux Athlete & un Martyr de l'Eglise Romaine, supporte-t-il avec constance un supplice dont le récit fait horreur. Les Jésuites des Pays-Bas l'honorèrent aussitôt comme un saint. *De Thou. Liv. 79.*

Le Jésuite Criton, allant en Ecosse, & le Vaisseau sur lequel il étoit porté se trouvant attaqué par des Corsaires, déchire les papiers qu'il avoit, & les jette à la mer. Mais par un accident extraordinaire, le vent les rapporte dans le Vaisseau, où quelqu'un prend soin de les ramasser, & les remet entre les mains de Vaad, qui après les avoir collés sur un autre papier, découvre un complot formé par le Pape, le Roi d'Espagne & le Duc de Guise, pour envahir l'Angleterre. *Rapin, liv. 17. Discours aux Gr. de Pol. p. 50 édit. de 1726.*

ANNÉE 1585.

Comme on ne parloit tous les jours en Angleterre que de quelque conspiration nouvelle, le Parlement fait publier, au mois de Mars, un Edit bien sévère

contre les Jésuites, & ceux qui vont étudier dans leurs Séminaires. Il est ordonné par cet Edit aux Jésuites & à tous ceux qui depuis la première année du règne d'Elisabeth, ont été promûs aux Ordres sacrés suivant le rit de l'Eglise Romaine, de sortir d'Angleterre dans les quarante jours de la publication de l'Edit ; que ceux qui s'y trouveront après ce terme expiré, seront traités comme criminels de lèse-Majesté ; qu'on punira comme homicides ceux qui les recelleront ; que les jeunes Anglois qui étudient dans leurs Colléges hors du Royaume ou dans de semblables Séminaires, seront de même traités comme criminels de lèse-Majesté, s'ils ne reviennent en Angleterre dans les six mois de la publication. *De Thou. Liv. 83.*

Commencement & origine de la guerre de la Ligue en France, qui a mis ce Royaume à deux doigts de sa perte. Le Duc de Nevers, un des principaux appuis de cette Ligue, à qui elle étoit redevable de sa forme & de son arrangement, & qui entroît dans ses desseins, l'abandonne tout-à-coup, parce qu'on ne lui fait pas voir clairement qu'elle soit autorisée par le Pape. Ce Duc déclare que le P. Claude Mathieu, Jésuite, connu par sa témérité

& son effronterie, est le principal Emissaire de la Ligue ; qu'aussi agile de corps que d'esprit, il se fait un jeu de faire en poste le voyage de Rome ; que ce Pere lui avoit confirmé que non-seulement Grégoire XIII approuvoit la Ligue ; mais que ce Pape étoit résolu de l'autoriser par une Bulle expresse aussitôt qu'elle seroit en état d'agir ; qu'ayant sommé ce Jésuite de tenir sa parole, il avoit sur le champ volé à Rome, & qu'au lieu de Bulle, il n'en avoit rapporté que des Lettres de créance conçues même d'une manière équivoque ; que depuis y il avoit fait encore deux voyages, sans avoir rapporté de Bulles ou Brefs autorisant en forme cette Ligue ; qu'ainsi lui Duc de Nevers, ne voyant point d'autorisation publique, il y renonce. *Ibid. Liv. 81.*

Les Rois du Japon envoient une célèbre ambassade à Rome, à laquelle Grégoire XIII donne audience le 23 Mars. Gaspard Gonzalès, Jésuite, portant la parole pour les Ambassadeurs, loue la piété ferme & constante des Rois du Japon & de leurs Envoyés : venant ensuite aux louanges du Pape, il fait un grand éloge du zèle de sa Sainteté pour la propagation de la Foi ; & après avoir rappelé le souvenir des travaux de François Xa-

vier, il finit son discours en suppliant le Pape de toujours favoriser une Compagnie qui lui est redevable de tant de bienfaits ; afin qu'elle soit en état de conquérir à Jesus-Christ les Provinces & les Royaumes dont l'Inde est composée, qui sont en si grande quantité qu'il n'est pas possible de les nombrei. Grégoire XIII conçoit une si grande joie des titres magnifiques qu'on lui donne dans les Lettres présentées par ces Ambassadeurs, qu'il meurt le 10 Avril suivant, après 12 ans 10 mois & 28 jours de Pontificat. *Ibid. Liv. 81.*

Sixte V, monté sur le siège de Rome le 24 Avril, prononce aux sollicitations & importunités du Jésuite Mathieu, la Sentence d'excommunication contre Henri, Roi de Navarre, & contre le Prince de Condé. La Bulle en est expédiée le 21 Août, publiée & affichée à Rome le 21 Septembre, revêtue de la signature de vingt-cinq Cardinaux. Henri III empêche la publication de cette Bulle en France. Ce Monarque & le Prince de Condé font afficher leurs protestations contre cette Bulle aux portes du Vatican. Cette démarche met dans une colère extrême Sixte V, qui ne peut cependant s'empêcher de la louer. *Ibid. Liv. 81 & 82.*

Le Calendrier Romain , réformé en 1582 , par Grégoire XIII , reçu en France & dans d'autres Pays Catholiques , mais rejezté par les Protestans , cause des troubles à Riga , capitale de la Livonie , dont les Jésuites établis depuis peu dans cette ville , sont les auteurs. Ces troubles donnent lieu au peuple de faire éclater son ressentiment & sa juste douleur sur l'établissement de ces Religieux , regardés comme des brouillons & des turbulens. *Ibid. Liv. 83.*

A N N É E 1586.

Les amis & les parens de Marie , Reine d'Ecosse , tant d'Italie que de France , ayant projeté de faire assassiner la Reine Elifabeth , de mettre la couronne d'Angleterre sur la tête de Marie , prisonniere dans ce Royaume , & d'y rétablir la Religion Catholique ; les Jésuites ne sont pas des derniers à entrer dans ce complot. Un d'eux nommé Ballard , du Collége de Reims , passe de France en Angleterre , & presse vivement Babington , un des Chefs des Conjurés , d'exécuter ce crime , en lui disant : *Lui ôter la vie , à Elifabeth , c'est comme si vous l'ôtiez à un profane , à un payen , à un homme maudit de Dieu. Vous ne pécherez en cela ni contre Dieu ,*

ni contre les hommes. Vous vous assurerez une couronne immortelle ; & si vous survivez à cette action , vous pouvez compter sur une récompense éclatante. Tout disposé au gré des Conjurés au-dedans & au dehors , on choisit le 24 Août , jour de saint Barthelemi , pour l'exécution de ce projet , qui heureusement est découvert. Babington , Ballard & plusieurs autres complices son arrêtés , & avouent tous que Marie a connoissance de la conspiration , & que c'est pour ses intérêts que le dessein de faire périr Elisabeth a été formé. Le Parlement nomme trente-six Commissaires pour instruire leur procès. Quatorze des Conjurés , entre lesquels le Jésuite Ballard , sont condamnés à mort & exécutés le premier Octobre. On les pend à des gibets , on coupe les cordes avant qu'ils soient expirés , on les étend sur un échaffaud , on leur coupe les parties naturelles qu'on jette au feu , on leur ouvre la poitrine & on en arrache le cœur avec lequel on leur frappe les joues en disant : *Voilà le cœur d'un traître à la Patrie ;* on coupe ensuite leurs corps en quatre , & on expose leurs têtes & leurs membres sur les ponts & dans les places publiques. Les Commissaires se rendent à Fortluringhay , la seizième prison de Marie ;

là ils l'interrogent , instruisent son procès, & la jugent, le 25 Octobre , coupable du crime de lèze-Majesté. La procédure portée au Parlement assemblé au nombre de quatre cens , cette Princesse est condamnée à avoir la tête tranchée. *Ibid. Liv. 86.*

A N N É E 1587.

La Reine Elisabeth signe enfin la veille de la Purification l'Arrêt de mort prononcé contre Marie , Reine d'Ecosse ; & le jugement est exécuté le 18 Février. Trop de crédulité aux promesses trompeuses des Jésuites & trop de confiance dans leurs intrigues , font cause de sa perte. *De Thou. Liv. 86.*

Batthori , Roi de Pologne, ayant établi les Jésuites à Riga , comme on l'a dit , malgré la réclamation du peuple , y occasionne une révolte générale qui abrège ses jours. Ce Prince meurt âgé de 53 ans , autant estimé de ses sujets que des étrangers , auxquels il avoit sçu très-bien commander , sans pouvoir se commander à lui-même ni donner des bornes à son ressentiment contre ceux de Riga qui s'étoient soulevés au sujet de l'établissement de ces Peres. *Ibid. Liv. 84.*

L'Empereur du Japon reconnoît que

les Jésuites sont des trompeurs ; & que sous prétexte d'enseigner à ses sujets la voie du salut , ils ne font que les liguier & les unir ensemble pour les faire ensuite soulever & leur faire exécuter quelque trahison contre les Grands de son Empire : il ajoute que s'il n'eût été fort sur ses gardes , ils l'auroient trompé comme ils avoient trompé plusieurs Seigneurs. Ce Prince en conséquence les bannit tous de son Empire , & fait abattre leurs Eglises. *Mor. pratique, tome II. p. 214.*

Les Jésuites , pour augmenter le nombre des Ligueurs , se déchainent en chaire contre le Roi de Navarre, & contre le Roi de France , qu'ils accusent de favoriser ce Prince Protestant ; retenus par la crainte d'être punis , ils développent à l'oreille de leurs pénitens tout ce qu'ils disent moins clairement en public ; abusant ainsi du secret de leur ministère , ils n'épargnent ni le Roi , ni les Ministres , ni les personnes qui leur sont le plus attachées. Ils remplissent l'esprit des personnes qui s'adressent à eux de faux bruits ; mettent leurs consciences à la torture par des questions embarrassées & par mille scrupules qu'ils leur jettent dans l'esprit. Par une méthode alors inconnue à l'Eglise de

France , ils imaginent d'interroger leurs pénitens ; & viennent à bout d'éloigner des Paroisses , & d'attirer tout le peuple chez eux. Par le même moyen ces Pères fouillent dans le secret des familles ; & en alléguant quelque passage de l'Écriture avec quelques raisonnemens scholastiques , pour prouver qu'en fait de Religion , les sujets peuvent faire des associations sans la permission du Prince , ils les engagent dans cette Ligue funeste ; si quelqu'un refuse d'y entrer , ils lui refusent l'absolution. *Ibid. Liv. 86. addit. du même Liv.*

A N N É E 1588.

La fameuse entreprise de Philippe II, Roi d'Espagne, sur l'Angleterre, suggerée & animée par les Jésuites, ne fait pas honneur à ses principaux Agens. La flotte d'Espagne de 150 voiles périt , & le Roi a lieu de se repentir de n'avoir pas suivi le conseil que lui avoit donné en 1571 le célèbre Arias-Montanus de ne point souffrir que les Jésuites entraissent dans le gouvernement des affaires. *Just. idée , p. 6.*

Sixte V , pour favoriser cette entreprise donne , à la sollicitation sans doute des Jésuites , puisqu'ils en étoient les Auteurs,

teurs , une Bulle contre Elifabeth , Reine d'Angleterre , par laquelle il la déclare excommuniée , déchue de tous ses droits au Royaume d'Angleterre , dégage ses sujets du serment de fidélité , & ordonne à tous les Anglois de se joindre au Duc de Parme qui alloit passer en Angleterre pour le Roi Philippe , & de lui obéir en tout. Cette Bulle ne fit pas grand mal à Elifabeth ; elle en rit , & à la tête de son Parlement elle déclare , de sa part , le Pape hérétique & excommunié. *De Thou , liv. 89. Vie d'Elisab. par Let.*

La violence insupportable des Jésuites aigrit à tel point les Transylvains & les Hongrois , qu'ils maltraitent & bannissent tout ce qu'il y a de Jésuites parmi eux. Cette Société furieuse , appuyée qu'elle étoit de la faveur & de l'autorité du Souverain , & soupçonnée de vouloir introduire l'Inquisition , avoit opprimé avec tant de violence ce qui restoit de liberté à ces peuples , que perdant la patience avec laquelle ils avoient supporté les maux précédens , ils n'en ont plus pour ceux-ci & recourent aux derniers remèdes , animés sans doute par la vûe de l'oppression des Provinces voisines. *Disc. aux grands de Pol. p. 51.*

Molina , Jésuite , publie son Livre de
I. Part. F

la *Concorde de la Grace & du Libre arbitre*. Ce Livre cause un soulèvement général. Bannès, sçavant Dominicain, l'attaque comme renouvelant les dogmes erronés proscrits en 1581, par l'Inquisition générale de Castille, dans la condamnation des Propositions de Monté-Major, autre Jésuite. Ce Livre est aussi attaqué avec beaucoup de force & de zèle par Henri Henriquès, un des Confrères de Molina. *Abrégé de l'hist. Eccl. t. IX.*

Le Duc de Guise arrive à Paris ; la Reine-mère l'ayant introduit chez le Roi, il veut justifier sa conduite auprès de sa Majesté, qui faisant semblant de le croire, ordonne néanmoins aux Etrangers de sortir de Paris, fait entrer des troupes dans la ville & prendre les armes à une partie de la Bourgeoisie. Les séditieux s'assemblent dans la Place Maubert, d'où part le signal qui se communique ensuite dans tout Paris.

On tend les chaînes dans les rues, les avenues des Places sont fermées de barricades, chacun s'empresse de faire provision de pierres, & en un moment toutes les fenêtres des maisons, donnant sur les Places, en sont remplies. On fait tous les préparatifs nécessaires pour exterminer les troupes du Roi, qui se trouvent for-

cées de reculer. Le Duc de Guise se rend maître de Paris, après la sortie du Roi, qui se retire à Chartres. Cette journée funeste appelée la *Journée des Barricades*, est mémorable par les maux qui l'ont suivie; maux qui sont le fruit de toutes les machinations & intrigues odieuses de la Société. *De Thou, Liv. 90.*

Le Roi convoque les Etats Généraux à Blois; l'ouverture s'en fait au commencement d'Octobre. La mort du Duc de Guise est résolue le 22 Décembre. Le lendemain 23, le Conseil s'assemble de grand matin; le Duc de Guise s'y rend malgré les avis qu'on lui donne; entré dans la chambre du Roi, les Gardes le percent de coups de poignard. On arrête le Cardinal de Guise, l'Archevêque de Lyon & plusieurs autres personnes; le Roi fait massacrer le Cardinal de Guise la veille de Noël. Les Prédicateurs, les Confesseurs se déchaînent contre ce Monarque, & le peignent avec les couleurs les plus vives, le traitant d'homme sans religion, de tyran & d'hypocrite. Les Jésuites ne s'oublient pas dans cette occasion. *Ibid. Liv. 93.*

A N N É E 1589.

Catherine de Médicis, mere du Roi.

F 2

meurt le 5 Janvier. Personne ne paroît ni trop gai , ni trop triste de la mort d'une femme de cette conséquence , qui tant qu'elle a vécu a brouillé le Royaume. Cette Princesse , si l'on en croit l'Espion Turc , étoit fort adonnée à la magie. Voici un trait assez singulier qu'on lit dans cet Auteur (*pag. 353. tom. IV. éd. de 1715.*) On y dit « que la Reine Catherine avoit » beaucoup de commerce avec les Sor- » ciers , qui lui faisoient voir , dans un » miroir enchanté ceux qui régneroient » en France à l'avenir. Elle vit d'abord « Henri IV , ensuite Louis XIII , après » lui Louis XIV ; enfin une troupe de » Jésuites qui devoient abolir la Mo- » narchie pour gouverner eux-mêmes ». La vûe ou l'impression de ce tableau a tant frappé qu'il a été gravé. On trouve des Estampes qui représentent cette histoire.

Le 16 Janvier , jour de la clôture des Etats à Blois , les Ligueurs ayant à leur tête Busley-le Clerc , conduisent à la Bastille les principaux membres du Parlement. Le peuple , quoique Ligueur , murmure hautement contre un tel procédé. Les Prédicateurs & les Jésuites montent en chaire pour appaiser le peuple , approuver cette démarche & se déchaîner.

contre le Roi. Les plus célèbres d'entr'eux étoient Guillaume Rose , Evêque de Sens , Jean Gincestre , Jean Hamilton , le petit Pere Bernard de l'Ordre des Feuillans , nouvellement institué ; Christophe Aubri , Pierre Christin , Guillaume Lucain , Jacques Commolet , Jean Guarinus , Jacques Cueilli , Pigenat , le fameux Gilbert Genebrard , Professeur Royal en langue Hébraïque , nommé à l'Archevêché d'Aix pendant ces troubles par le Pape Grégoire XIV ; & le P. Feuardent , Cordelier. On voit paroître dans Paris des Vers , des Libelles , des Estampes contre Henri III , & on y fait des processions impies & ridicules dans le dessein de rendre ce Prince odieux. *De Thou , Liv. 94 & 95.*

Le peuple se soulève à Bordeaux. Déjà les Factieux qui s'étoient saisis de la Porte de saint Julien , commençoient à élever des barricades , & avoient contraint les Maires accourus au bruit , de se retirer, lorsque le Maréchal de Matignon, Gouverneur de Guyenne , à la tête de la Noblesse , donne un signal à la garnison du Château Trompette , de tirer quelques volées de canon , qui répandent la terreur parmi la populace mutinée , la dissipent & apaisent la sédition. Les complices

de cette révolte prennent aussitôt la fuite ; mais on en arrête deux qui sont pendus sur le champ , après avoir avoué à la question qu'ils étoient convenus d'investir la maison du Maréchal , de le poignarder , d'exposer son cadavre aux yeux de la garnison , de se rendre maîtres du canon de la Ville & de le tourner contre le Château pour l'obliger à se rendre. Ce Seigneur n'en voulant pas sçavoir davantage , se contente , pour ne pas deshonnorer le Clergé & prévenir de semblables conspirations , de chasser de la ville les Jésuites , auteurs de celle-ci , qui sont obligés d'aller chercher azile à Agen & à Périgueux , dont les habitans se révoltent sur ces entrefaites. *Ibid. Liv. 94.*

Le Roi vient à Saint-Cloud , à deux lieues de Paris. Jacques Clément , Dominicain , jeune homme d'environ 22 ans , sans lettres , vivant dans le libertinage & l'oïfiveté , & toujours mêlé avec la canaille , forme le dessein de tuer le Roi. Il se porte à ce crime par les déclamations furieuses des Prédicateurs contre ce Prince & par les leçons de quelques Théologiens modernes , & sur-tout des Jésuites , qui soutiennent qu'il est permis de tuer un tyran. Il se rend le premier Août au camp du Roi , & lui présente

une Lettre du Comte de Brienne. Tandis que le Prince lisoit cette Lettre avec attention , le furieux tire un couteau de sa manche , & lui en porte de toute sa force un coup dans le bas ventre. Clément est tué sur le champ par ceux qui sont présens. Henri reçoit le saint Viatique, & meurt fort chrétiennement, âgé de 38 ans , après en avoir régné 15. *De Thou , Liv. 96.* L'assassinat de ce Prince avoit été projeté & résolu dans le Collège des Jésuites. *Journ. de Henri III.*

ANNÉE 1590.

Henri IV arrive à Chelles le 9 Mai , où il apprend que le Cardinal de Bourbon , âgé de 66 ans , est mort au Château de Fontenai en Poitou. Les Ligueurs en avoient fait leur Roi sous le nom de Charles X. Toutes les intrigues des Jésuites , auprès de ce Cardinal , ne purent leur procurer un établissement à Rouen. Le Cardinal de Vendôme , son neveu & son successeur en l'Archevêché de Rouen & en l'Abbaye de Saint Ouen , révoque la donation de quatre mille livres de rente créée par son oncle en leur faveur sur cette Abbaye. *Hist. de la ville de Rouen.*

Henri IV assiégeant Paris , il s'y fait une procession de la Ligue en présence

du Cardinal Cajetan , & d'un grand nombre de Prélats qui l'avoient suivi d'Italie. François Panigarola , Evêque d'Ast , & le Jésuite Bellarmin semblent y donner leur approbation. Cette fameuse procession étoit composée de Moines , précédés de l'Evêque de Senlis & du Prieur des Chartreux , qui tenoient chacun un Crucifix d'une main & de l'autre une hallebarde. Les Moines qui les suivoient avoient leurs robes retroussées , le casque en tête , la cuirasse sur le dos , & étoient armés d'arquebuses , dont ils faisoient de tems en tems quelques décharges pour faire voir leur adresse. Cependant le siège continue , les Parisiens sont réduits à l'extrémité ; toutes les calamités & les horreurs qui accablèrent autrefois l'infortunée Jérusalem , se réunissent pour la ruine de Paris ; les vivres manquans , on ordonne une visite dans la ville pour faire recherche de ceux dont les Maisons & Communautés peuvent être pourvûs. Cette visite commence le 26 Juin. Le Recteur des Jésuites appelé Tyrius , va chez le Légat accompagné du P. Bellarmin , pour le supplier d'en exempter leur Maison. La demande rejetée avec indignation , & la visite faite , on y trouve du bled & du biscuit pour les nourrir plus d'un an ,

avec de la chair salée, des légumes, du foin & autres vivres en plus grande quantité que dans quatre des meilleures Maisons de Paris. On ordonne ensuite à toutes les Maisons pauvres d'amener en certain lieu leurs chiens & leurs chats qu'on fait tuer & cuire. On les met à la garde des Ecclésiastiques, qui en nourrissent les pauvres pendant quinze jours, au bout desquels ces Prêtres ont la cruauté de leur vendre quatre mille livres les peaux de chiens & de chats qu'ils leur avoient amenés. Tous les animaux mangés, on réduit en poudre les os des morts pour servir de farine; on en fait autant des pierres d'ardoise qu'on avale dans de l'eau. La famine & la mauvaise nourriture ayant fait mourir une multitude étonnante de personnes, (on en compte plus de douze mille dans l'espace de trois mois) les Prédicateurs ont le front de persuader que mortes dans cet état, elles sont bienheureuses. Les Jésuites triomphent parmi tant d'horreurs & fournissent au Duc de Nemours, sur des joyaux de la Couronne, ce dont il a besoin pour soutenir le siège. *De Thou, Liv. 98. Journ. de Henri IV, tom. I. Remarq. sur la Sat. Ménipp. tom. II. p. 107.*

Sixte V, qui connoissoit l'arrogance

F 5

des Jésuites, veut la réprimer & leur défendre de porter le nom de *Jésuites*, leur permettant seulement celui d'*Ignaciens*, & disant que le nom de *Jésuites* appartient à tous les Chrétiens, & non à qui que ce soit en particulier. Ce Pape devient leur ennemi, & peu s'en faut qu'ils ne le déclarent hérétique, parce qu'il prétend réformer leurs Constitutions. Le Pere Jean-François Suarès, d'Avignon, dit que dans une telle extrémité, la Compagnie institua des Litanies pour demander à Dieu du secours contre les Réglemens de Sixte V. Dans ces entrefaites le Pape meurt le 27 Août. Le bruit se répand aussitôt que ces Peres l'ont fait empoisonner; & de cet accident est né à Rome le proverbe : *Nous aurons le Siège vacant, les Jésuites disent leurs Litanies.* De Thou, liv. 100. Théop. aux pieds du Pape, p. 75. Vie de Sixte V, to. II. par Grég. Leti.

A N N É E 1591.

Les Jésuites ayant ouvert un Collège à Padoue, le Sénat de Venise, sur l'excellent Discours prononcé par César Cremonio au nom de l'Université de Padoue en présence du Doge & du Sénat, donne un Décret contre ces Peres, par lequel il leur est défendu d'enseigner pu-

bliquement ; il leur permet cependant d'instruire *inter parietes privatos* ceux de leur Société , mais avec défenses de contrevenir en aucune sorte aux Privilèges de l'Université. *De Thou* , Liv. 100.

Les Ecoliers de l'Université de Cracovie , animés par les Jésuites , excitent dans cette ville une sédition meurtrière. Une troupe de ces jeunes gens environnent le jour de l'Ascension , la maison où les Protestans étoient assemblés pour entendre le Sermon & réciter leurs prières. Des gardes accourent inutilement pour empêcher la violence. On force la maison , & la plûpart de ceux qui y étoient sont tués ou blessés dangereusement. La populace se joint à ces Ecoliers , qui mettent le feu à cette maison & la détruisent entièrement. *Ibid.*

Le Jésuite Pigenat , furieux Ligueur , est fait Président du conseil sanglant des Seize. Sous cette Présidence , dit M. Arnauld , pag. 44. de son Plaidoyer contre les Jésuites ; Barnabé Brisson , premier Président l'Archer , Président au Châtelet ; Tardif du Ru , Conseiller audit Châtelet , sont arrêtés , pendus dans la prison , & leurs corps exposés en Place de Grève , attachés à trois potences avec des écriteaux contenant des faussetés. *Ibid.* Liv. 102.

Les Ligueurs écrivent au Roi d'Espagne pour lui offrir la Couronne de France, & chargent de leurs Lettres le Jésuite Matthieu, Coureur ordinaire de la sainte Union. *Ibid. Liv. 102.*

A N N É E 1592.

Les Jésuites sont admis à Rouen par les Ligueurs & l'Amiral de Villars, Gouverneur de cette Ville. Comme ces Peres n'avoient plus de dot, ainsi qu'on l'a dit en 1590, il se fait une quête par la ville, & on ordonne que dorénavant tous ceux qui voudront se faire recevoir en quelque charge de la ville, payeront à leur réception un écu de trois livres pour le Collège des Jésuites. Cet écu se paye encore actuellement par tous les Récipiendaires. *Hist. de la ville de Rouen.*

A N N É E 1593.

Les Etats de la Ligue s'assemblent à Paris pour élire un Roi Catholique. L'ouverture s'en fait le 26 Janvier. L'Ambassadeur d'Espagne, avec les Jésuites, veut faire élire l'Infante d'Espagne; mais ce projet échoue. Henri IV travaille à se faire instruire de la Religion Catholique. Il se rend à Saint-Denis, où après avoir conféré avec l'Archevêque de Bourges &

quelques autres Prélats qui levent ses doutes, il se confesse, fait abjuration, & entend la Messe; l'après-dîné il assiste aux Vêpres, au Sermon, & va en dévotion à Montmartre. Les Parisiens, malgré les défenses du Nonce du Pape & du Duc de Mayenne, accourent en foule pour voir cette auguste cérémonie. Tous les bons François font éclater leur joie; mais les Ligueurs se déchainent avec plus de fureur, & les Prédicateurs, parmi lesquels il ne faut pas oublier les Jésuites & Jean Boucher, Curé de Saint Benoît, prononcent des discours furieux & outrageans contre le Roi. Le Pere Pigenat, Jésuite furieux & aussi fanatique qu'un Coribante, sort de France & va à Rome, où tandis qu'il exhaloit sa fureur dans ses Sermons, il meurt dans les excès de sa rage. *De Thou, Liv. 107.*

Pierre Barriere, soldat, âgé de 27 ans, natif d'Orléans, où avant d'être engagé, il faisoit le métier de Batelier, part de Lyon dans le dessein de tuer Henri IV, parce qu'il étoit hérétique. Son dessein ayant été découvert, il est pris à Melun au moment qu'il cherchoit à faire son coup, & rompu vif le 31 Août. Il déclare avant d'expirer, que n'ayant appris qu'à Paris la conversion de ce

Prince, il avoit consulté Christophe Aubry, Curé de S. André des Arcs, & Claude Varade, Recteur des Jésuites, pour sçavoir s'il pouvoit encore exécuter son dessein; qu'ils avoient traité cette conversion de bagatelle, lui avoient persuadé qu'il n'y avoit que la mort du Roi, cet hérétique abominable, disoient-ils, qui pût assurer la Religion Catholique, que la résolution par lui prise étoit très-sainte; qu'il falloit avoir bon courage, se confesser & faire ses Pâques; que Varade l'avoit conduit dans sa chambre, lui avoit donné sa bénédiction, & l'avoit mis entre les mains d'un de ses Confrères pour le confesser & le faire communier. Les Jésuites & autres zélés Prédicateurs de la Ligue faisoient chanter le *Veni Creator* à l'entrée de leurs Sermons pour une affaire, disoient-ils, très-utile à la Chrétienté: c'étoit l'attentat à la vie du Prince. *Mém. de Condé, tom. 6. p. 176, Journ. de Henri IV. t. I. p. 414. De Thou, Liv. 107. Rem. sur la Sat. Ménip. p. 140.*

Le Jésuite Commolet, prêche le jour de Noël dans l'Eglise de S. Barthelemi à Paris, & prend son texte du troisième Chapitre des Juges, où il est parlé d'Aod, qui choisi par les Israélites pour porter des présens à Eglon, Roi de Moab, aux-

quels ils étoient assujettis , lui enfonça avec tant de violence une dague dans le ventre, qu'il ne put la retirer. Ce Jésuite après avoir exalté & mis au nombre des Anges Jacques Clement , assassin de Henri III , s'écria : » *Il nous faut un Aod* , fût-il Moine , fût-il Soldat , fût-il Goujat , fût-il Berger , n'importe de rien ; mais *il nous faut un Aod*. Il ne faut plus que ce coup pour mettre nos affaires au point que nous pouvons désirer. » Ce séditieux a le bonheur , après la réduction de la ville de Paris , d'échapper à la punition qu'il méritoit. *Chron. Noven. Liv. 6. tom. 3. pag. 383.*

Vers ce tems , le P. Criton , Jésuite , forme une conspiration contre le Roi d'Escoffe. Divers membres de la Société en portent le projet chez les familles Catholiques pour le faire signer. L'intrigue est découverte ; les premières Maisons du Royaume , celles qui avoient été les colonnes de la Religion Catholique , sont exposées aux derniers périls ; les autres encourrent la disgrâce du Souverain , qui ne leur étoit pas extrêmement opposé ; en un mot , tous les Catholiques portent la peine de la fureur & de la perfidie des Jésuites. *Disc. aux Gr. de Pol. p. 50. édit. de 1726.*

A N N É E 1594.

Le Comte de Brissac , Gouverneur de Paris , rend cette ville le 22 Mars à Henri IV. Ce Prince va entendre la Messe à Notre-Dame , & fait chanter le *Te Deum*. Le Cardinal Pellevé , un des plus furieux Ligueurs , qui étoit malade à l'extrémité , ayant appris cette nouvelle , meurt dans le moment. Le Duc de Feria & les Espagnols sortent de Paris par capitulation. Le Légat du Pape ayant refusé de venir saluer le Roi , sort de Paris , & emmène avec lui le Jésuite Varade , & Aubry , Curé de S. André des Arcs , convaincus d'avoir comploté avec Barriere l'assassinat du Roi. La tranquillité est rétablie dans Paris en moins de deux heures. Les Jésuites persistant dans la rébellion , refusent de prier Dieu pour le Monarque , & de le reconnoître pour le Prince légitime. *De Thou , Liv. 109.*

L'Université de Paris présente sa Requête au Parlement pour faire chasser les Jésuites , parce que « cette Société am-
» bitieuse (ce sont les termes de la Re-
» quête) depuis les derniers troubles ,
» s'est totalement rendue partielle & fac-
» trice de factions ; . . . que cette nou-
» velle Société étoit introduite pour en-

» freindre tout ordre tant politique que
 » hiérarchique de l'Eglise, & nommé-
 » ment de l'Université; refusant d'obéir
 » au Recteur & encore aux Archevêques
 » & Evêques, Curés & autres Supérieurs
 » de l'Eglise; qu'elle n'a satisfait à aucun
 » de ses engagements; mais que ses mem-
 » bres n'ont servi que de Ministres &
 » Espions en cette France, pour avan-
 » tager les affaires des ennemis du Royau-
 » me. *Merc. Jéf. p. 471.*

Les Curés de Paris interviennent dans cette cause, le 2 Juillet. Antoine Arnauld plaide pour l'Université, Dolé pour les Curés, & Duret pour les Jésuites. Voici quelques traits de M. Arnauld au sujet de ces Religieux. « Mais si les Jé-
 » suites, dit-il, sont pernicieux à la
 » France, pour le moins ont-ils fait de
 » grands miracles aux Indes: oui certai-
 » nement, & fort remarquables pour
 » nous; car ils ont fait mourir avec leurs
 » Castillans vingt millions de ces inno-
 » cens, que leur Historien appelle des
 » Agneaux, par le fer & le feu. Ils ont
 » bien arraché le Paganisme, non en
 » convertissant les Payens, mais en les
 » faisant souffrir cruellement comme des
 » Bourreaux. Que font-ils dans l'Amé-
 » rique, continue l'Avocat? Ils ont au

» Pérou des gènes publiques dans les
 » marchés pour y mettre mille hommes
 » à la fois. Là les soldats & les goujats
 » tourmentent ces pauvres gens , afin de
 » leur faire confesser où est leur trésor.
 » Aussi quand ils peuvent échapper, ils
 » se vont pendre eux-mêmes aux mont-
 »agnes, & auprès d'eux leurs femmes &
 » leurs petits enfans à leurs pieds. Ces
 » monstres de tyrannie vont à la chasse
 » aux hommes , ainsi que l'on fait ici
 » aux cerfs , les faisant dévorer par leurs
 » dogues & par leurs tigres , lorsqu'ils
 » les envoient chercher du miel & de la
 » cire ; & aussi par les tubérons , quand
 » ils leur font pêcher les perles aux en-
 » droits de la mer les plus dangereux ».

Plaid. de M. Arn.

Sigismond Bathory , Prince de Tran-
 sylvanie , tributaire du Grand-Seigneur ,
 veut déclarer la guerre aux Turcs. Les
 Jésuites qui l'avoient poussé à cette dé-
 marche , lui obtiennent du Pape une
 Bulle qui le délie de son serment , & l'ex-
 horte à entreprendre vigoureusement la
 guerre contre les Infidèles. Les Grands
 de sa province & ses parens , prévoyant
 les maux qui alloient fondre sur eux ,
 conspirent contre ce Prince & veulent
 le déposer. Il se saisit d'eux , s'en défait ,

leve des troupes & déclare la guerre aux Turcs. Une partie de son armée jointe aux Cosaques, met en fuite les Tartares, & ravage le pays. Les Turcs se jettent dans la Valachie, où ils défont les Seigneurs de cette Province, portent la désolation dans les villes & les villages, & emmènent six cens filles qu'ils outragent avec brutalité. Tels sont les préludes de la guerre déclarée aux Turcs par Sigismond à l'instigation des Jésuites. *De Thou. Liv. 110.*

Henri IV, de retour de Picardie le 27 Décembre, entre en bottes dans la chambre de Madame de Liancourt, accompagné des Comtes de Soissons, de Saint-Pol & autres Seigneurs. MM. de Ragny & de Montigni se présentent à Sa Majesté pour lui baiser les mains: alors Jean Châtel, Ecolier âgé de 19 ans, armé d'un couteau, en frappe le Roi à la lèvre: il est arrêté, & confesse qu'il a étudié chez les Jésuites du Collège de Clermont, où il a appris qu'il est permis de tuer les Rois. Le Monarque sur cette déclaration dit: *Falloit-il que les Jésuites fussent convaincus par ma propre bouche?* On s'assure aussitôt de leurs personnes; on met garnison chez eux; on saisit leurs papiers approbatifs du meurtre des Rois, & on

met en prison la famille de Châtel. Le Parlement par un seul & même Arrêt du 29 Décembre, condamne Châtel à être écartelé & ses membres jettés au feu : & de plus ordonne que les Prêtres & Eco-liers du Collège de Clermont & tous autres soi-disants de la Compagnie de Jésus, comme étant corrupteurs de la jeunesse, perturbateurs du repos public & ennemis du Roi & de l'Etat, vuideront dans trois jours de leurs maisons & dans quinze jours de tout le Royaume. *Mém. de Condé, tom. 6. De Thou, Liv. 111. Mém. Jéf. pag. 482.*

A N N É E 1595.

Jean Guignard, Jésuite, âgé de 35 ans, trouvé saisi de plusieurs libelles séditieux écrits de sa main, contenant entre autres choses, approbation du parricide de Henri III, inductions pour faire tuer Henri IV, & que la couronne de France pouvoit & devoit être transférée à une autre famille qu'à celle de Bourbon, est condamné le 7 Janvier, par Arrêt du Parlement de Paris, à être pendu, & son corps brûlé en un feu dressé au pied de la potence. Le lendemain, les Jésuites conduits par un Huissier de la Cour, sortent de cette ville partie à pied & partie en

charrette. *Merc. Jésuit. p. 482. Franc & vérité. disc. au Roi sur le rétabliſſ. des Jéf. p. 44. impr. en 1603. Journ. de Henri IV. tome II. p. 166.*

Deux jours après la sortie des Jésuites, on juge leur P. Gueret, Régent de Philosophie de Jean Châtel; le pere, la mere & les deux sœurs de cet assassin. Guéret, après avoir été mis à la question, est banni à perpétuité; le pere de Jean Châtel pour neuf ans du Royaume, & pour toujours du ressort du Parlement de Paris, & condamné en une amende de deux mille écus envers les prisonniers; la mere & les deux sœurs élargies. Le même Arrêt ordonne que la maison de Châtel proche le Palais sera rasée jusqu'aux fondemens, & qu'il y sera élevé une colonne sur laquelle cet Arrêt sera gravé, pour conserver à perpétuité la mémoire de la punition d'un crime si détestable. *De Thou, Liv. 111. Merc. Jésuit. p. 487. Mém. de Condé, tome 6.*

L'amnistie accordée par Henri IV & la permission donnée à Varade, Jésuite, de sortir de Paris avec le Légat, n'empêchent point le Parlement de condamner ce Jésuite à être écartelé, & ses membres jettés au feu: ce qui est exécuté en effigie dans la place de Grève. *Journal de Henri IV. tom. 1.*

Henri IV averti d'une entreprise dressée contre sa personne par sept hommes qui étoient à Paris, dont six avoient été pratiqués par les Jésuites, & le septième par le Pape, néglige en apparence cet avis, mais se tient cependant sur ses gardes. *Ibid.*

M. de Belloy, parlant pour le Procureur Général au Parlement de Toulouse, séant à Beziers, fait un discours dont les paroles devoient être écrites en lettres d'or & gravées dans le cœur de tous les François. Sur ses conclusions intervient un Arrêt qui ordonne à tous les Jésuites du ressort de vider le Royaume dans la quinzaine, à peine d'être déclarés criminels de lèze-Majesté & perturbateurs du repos public ; & que leurs biens seront saisis sous la main du Roi. Fait défenses à tous les sujets de Sa Majesté de faire enseigner ou permettre enseigner leurs enfans dedans ou hors le Royaume par ceux de ladite Société : enjoint à tous les Ecclésiastiques du ressort, & spécialement aux Capucins, de faire & continuer en leur Eglise les prières publiques pour la santé & prospérité du Roi. *Merc. Jés. pag. 489.*

On fait le procès à Jean le Bel, qui avoit étudié aux Jésuites. Convaincu d'a-

voir contrevenu à l'Arrêt du Parlement ; en sollicitant de jeunes gens d'aller étudier chez ces Peres hors du Royaume, & d'avoir gardé de leurs cahiers écrits de sa propre main , où l'on enseigne qu'il est permis de tuer les Rois , & que le meurtre de Henri III avoit été juste & légitime , il est condamné à faire amende honorable , à être banni à perpétuité & ses biens confisqués. *Mém. de Condé , tom. 6.*

La maison de Châtel est rasée. On érige en sa place une pyramide d'un ouvrage admirable , surmontée d'une croix. Sur les quatre faces de sa base , on grave l'Arrêt du Parlement & quelques inscriptions avec des vers bien tournés , comme on peut le voir par les Estampes qu'on en a faites & qui se trouvent aujourd'hui par-tout. *De Thou. Liv. 111.*

Alexandre Haius , Jésuite Ecoissois , est banni de France par Arrêt du Parlement de Paris , pour avoir enseigné publiquement qu'il falloit dissimuler & obéir au Roi pour un tems & par feintise ; & avoir dit qu'il désireroit , si le Roi passoit devant le Collège , tomber par la fenêtre pour lui rompre le cou. Ce furieux se retire à Prague , capitale de la Bohême , où il répète les mêmes choses. Les plus

grands Seigneurs de France le redemandent pour en faire une punition exemplaire; mais les Jésuites disent qu'il est mort subitement d'avoir mangé de l'orge mondé qui n'étoit pas bien cuit. Cet orge prétendu étoit, selon quelques-uns, un véritable poison. La précaution étoit nécessaire pour ne pas nommer ses complices. *Mém. de Condé, t. 6. p. 165 & 306. note.*

La ville & citadelle de Dijon se rend au Roi le 28 Juin. Le Parlement rétabli dans cette ville, Sa Majesté lui ordonne de rendre désormais la justice dans le Palais comme auparavant. Le premier acte de ce Parlement est de chasser les Jésuites de la Province; & conformément à l'Arrêt du Parlement de Paris, on les contraint de sortir de tout le Royaume. *De Thou, Liv. 112.*

Clément VIII, après bien des longueurs & des difficultés, donne solennellement dans l'Eglise de S. Pierre à Rome le 17 Septembre, l'absolution au Roi Henri IV. Le Jésuite Tolet, à qui sa science & la régularité de ses mœurs avoient fait donner le chapeau de Cardinal, avoit rendu de grands services au Roi en cette occasion. Ce Cardinal, quoiqu'Espagnol, avoit écarté par son habileté & sa droiture toutes les difficultés
que

que faisoient naître chaque jour les ennemis du nom François, & avoit affermi le Pape dans ses résolutions. Le souvenir des services de ce Jésuite, qui néanmoins a enseigné la doctrine de sa Société sur le meurtre, contribua beaucoup auprès du Roi, au rappel de ses Confrères qui, huit ans après, furent rétablis en France.

Le Jésuite Carillo, dont les conseils avoient engagé Sigismond Bathory, Prince de Transylvanie, à renoncer à l'alliance d'Amurat, va à Vienne demander du secours à l'Empereur. Il y fait un traité entre l'Empereur & ce Prince, à qui on donne en mariage la Princesse Marie-Catherine d'Autriche. On dit alors que les Jésuites & la Maison d'Autriche donnoient à ce Prince une femme pour le récompenser d'avoir violé l'alliance qu'il avoit faite avec les Turcs, & pour dot la nécessité d'avoir la guerre avec eux. *De Thou, Liv. 110.*

A N N É E 1596.

Les Jésuites se glissent dans les Provinces Unies sous l'habit de Marchands, à la faveur des passeports que le Prince Maurice accordoit aux négocians Flamands; mais les Etats Généraux, informés des trahisons qu'ils tramoient

I. Partie.

G

Dans le dessein d'affujettir le pays au Pape, pour le spirituel, & au Roi d'Espagne pour le temporel, publie le 4 Avril un Edit, par lequel il est ordonné à tous ceux de la secte pernicieuse & meurtrière des Jésuites qui se trouvent dans les Provinces-Unies, d'en sortir, & défendu à ceux du dehors d'y jamais mettre les pieds, sous peine aux uns & aux autres de punition corporelle. *De Selva, Liv. 4. n° 5.*

Les Evêques & les Théologiens d'Espagne censurèrent seize propositions du Livre de Molina. Les Jésuites pour faire diversion & revenir contre cette censure, employent le stratagème dont ils se sont toujours servi depuis. Molina vient à Madrid, & défère aux Inquisiteurs quelques propositions de Bannès Dominicain, & de Zumel Religieux de la Merci. Les Inquisiteurs d'Espagne se disposant néanmoins à condamner ce Jésuite, ses Confreres obtiennent à Rome un Bref qui impose silence aux deux partis, le Pape se réservant la connoissance de cette affaire. *Abrégé de l'hist. Eccl. t. 10. art. 11. n. 2.*

François Tolet, Jésuite, dont on a parlé, élevé à la pourpre Romaine par Clément VIII, malgré les remontrances répétées & l'opposition de tous les Peres

de la Société, qui ne virent qu'à regret les services qu'il avoit rendus à Henri IV, meurt à Rome le 14 Septembre, dans le Palais du Vatican, âgé de 74 ans, un an après la réconciliation de ce Prince, & après que ces Peres eurent, dit-on, récité leurs Litanies. *De Thou. Liv. 117. Thiop. aux pieds du Pape. p. 176.*

A N N É E 1597.

Les Jésuites ennuyés de leur exil de France, viennent en différentes villes limitrophes, élevent des Colléges, prêchent, font entendre, pour être regardés de bon œil, qu'ils ont abjuré la profession de leur Ordre; quelques-uns en quittent même l'habit, afin qu'on se défie moins d'eux. Ainsi malgré l'Arrêt du Parlement de Paris, plusieurs personnes envoient leurs enfans étudier chez ces Peres, qui continuent d'insinuer dans l'esprit de la jeunesse le funeste poison de leur doctrine. Sur la remontrance du Procureur Général, le Parlement de Paris rend le 21 Août un Arrêt portant défenses à différentes personnes, Corps & Communautés, de recevoir ou souffrir être reçus aucuns Jésuites, ou leurs Ecoliers, quoiqu'ils eussent renoncé à leur vœu de Profession, pour tenir Ecoles publiques ou

particulieres, à peine contre les contreve-
nans d'être déclarés atteints & convaincus
de crime de lèze-Majesté. *Merc. Jéf. p. 512.*
De Thou, Liv. 119.

Un Jésuite nommé Porfan, ayant
quitté son habit, fait croire qu'il hait sou-
verainement ses Confrères. Les habitans
de Lyon donnent dans le piège, & met-
tent Porfan à la tête du Collège de la
ville. Messieurs les Gens du Roi, plus
clairvoyans que les autres Lyonnais, dé-
couvrent la fourberie. M. Marion, Avocat
Général, portant la parole, intervient
au Parlement de Paris, le 16 Octobre,
un Arrêt qui ordonne l'exécution de ce-
lui du 21 Août précédent en la ville de
Lyon même, & qui décrète Porfan de
prise de corps. Ordonne en outre que pour
la direction du Collège, il soit pourvû
de Principal, Régents & de personnes suf-
fisantes & capables, autres que les Jé-
suites. *Merc. Jéf. pag. 514. De Thou,*
Liv. 119.

Christophe Ferreira & Jean-Baptiste
Porro, Provinciaux Jésuites dans le Ja-
pon, renient la foi, se marient, & don-
nent pour pervertir les Chrétiens le
moyen le plus abominable que l'on puisse
inventer. Ils conseillent de faire bâtir un
Palais où se trouvent toutes les commo-

dités de la vie , d'y faire enfermer ceux que l'on pourroit rencontrer , & de ne les y faire servir que par des femmes droites , auxquelles on promettrait de grandes récompenses , si elles en perver-tissoient quelqu'un. Les premiers qu'on y met furent Jean de Morales & Diégué Mouray , Jésuites , qui au bout de quinze jours , renient la foi & se marient. *Moral. prat. t. 2. p. 69.*

Charles de Sudermanie , oncle de Sigismond , Roi de Suède & de Pologne , déclaré Régent du Royaume en l'absence du Roi , abuse du pouvoir qui lui est confié , introduit le Luthéranisme , & dans le dessein de parvenir au trône , fait plusieurs démarches qui annonçoient une révolte prochaine. Sigismond s'en plaint , & envoie des Ambassadeurs en Suède. Charles est privé de la Régence ; mais les Etats la lui rendent peu après : revêtu d'une autorité illimitée , il s'empare de Stockolm , & en éloigne les sujets attachés à Sigismond. Vers ce tems arrive l'histoire des quarante Jésuites que Sigismond envoyoit en Suède pour en être Vicerois. Voici comme on la rapporte :

» Ce Prince détacha ces quarante véné-
 » rables & graves personnages pour com-
 » poser le Conseil qui devoit conduire

» les affaires de Suède. Ils ne furent pas
 » si heureux dans ce voyage qu'ils avoient
 » lieu de l'espérer en y abordant, (en
 » Suède) puisqu'ils y furent reçus avec
 » des feux d'artifices & le bruit du canon
 » comme des Rois ; mais soit que le Ciel
 » jugeât la Suède indigne de cet hon-
 » neur , soit que la Providence eût des-
 » sein de préserver ce Royaume de la
 » plus cruelle tyrannie qui fût jamais ,
 » ils firent un triste naufrage au port ; ce
 » sacré Sénat ayant disparu à peu près
 » comme Romulus au bruit du tonnerre
 » & des éclairs. Ce fut Charles , oncle
 » de Sigismond , qui envoya ces Jésuites
 » en Purgatoire aussi vite qu'un boulet
 » de canon ; & c'est là qu'ils tiennent
 » leurs assises maintenant à l'abri du froid
 » âpre & rigoureux qui règne à Stoc-
 » kolm , & qui y fit mourir le grand
 » Descartes ». *Polit. des Jéf. page 50.*
Hist. des Réy. de Suède, par de Vertot. 1. Edit.

ANNÉE 1598.

M. de Tournon , grand Sénéchal
 d'Auvergne & successeur de M. le Car-
 dinal de Tournon , Archevêque &
 Comte de Lyon , Seigneur de la ville de
 Tournon en Vivarais , où il avoit fondé
 un Collège de Jésuites , dont la fondation
 avoit été confirmée par Lettres Patentes.

(151)

de Charles IX, données à S. Germain en
Laye au mois de Juillet 1560, sur les-
quelles Arrêt du Parlement de Toulouse
du 14 Février 1561, contenant que les
Jésuites jouiront de la donation à eux
faite aux charges de l'avis donné en l'as-
semblée de Poissy, entre lesquelles est
celle de ne faire préjudice aux Univer-
sités; ce successeur du Cardinal ayant re-
fusé de se conformer & d'obéir à l'Arrêt
du Parlement de Paris, du 29 Décembre
1594, qui bannit les Jésuites; & les ayant
maintenus, au mépris dudit Arrêt, en la
ville de Tournon; intervient le 18 Août
Arrêt, qui sur le requisitoire de M. le
Procureur Général, assisté de MM. Servin
& Marion, Avocats Généraux au Parle-
ment de Paris, saisit & met en la main
du Roi tous les biens dudit de Tournon...
déclare l'état & office de Sénéchal d'Au-
vergne vacant & impétable, & ledit de
Tournon indigne & incapable de le tenir
& exercer: défend en outre à toutes per-
sonnes d'envoyer Écoliers aux Colléges de
la Société, en quelques lieux & en quel-
ques endroits qu'ils soient, pour y être
instruits, sur les peines contenues ès Ar-
rêts des 29 Décembre 1594, 21 Août &
16 Octobre 1597. *Merc. Jéf. pag. 292.
531. De Thou, Liv. 120.*

G 4

Le Clergé tient une assemblée à Paris. Les Jésuites saisissent l'occasion de cette assemblée pour présenter une Requête au Roi sur leur rappel dans le Royaume, où ils se croient bien nécessaires. Leur confrère Louis Richeome est auteur de cette Requête. Malgré l'éloquence de ce Jésuite, ils n'y réussissent que cinq ans après, par une persévérance infatigable & par la mort du Chancelier de Chiverni, grand homme de bien. *De Thou, Liv. 120.*

On arrête à Leyde Pierre Panne, qui, à l'exemple de Jaureguy, lequel en 1582. assassina le Prince d'Orange, veut attenter à la vie de Maurice son fils. Ce forcené déclare qu'il n'a formé ce dessein qu'à la persuasion des Jésuites qui lui avoient dit qu'une telle action seroit d'un grand mérite devant Dieu & devant les hommes; que le Recteur du Collège de Douay lui avoit fait de grandes promesses, & même donné de l'argent qu'il avoit envoyé à sa femme; qu'après les exhortations de ce Jésuite, il s'étoit confessé & avoit communie pour se préparer. . . Panne est condamné à mort, & exécuté le 22 Juin, & la Sentence publiée en tous lieux. *De Thou, Liv. 121.*

Sigismond Bathori, à la sollicitation du Jésuite Carillo, & ensuite de Silvio

Biccolomini, que les Espagnols, à ce que l'on croit, faisoient agir, cède à l'Empereur les Principautés de Transylvanie & de Valachie, sous prétexte qu'il étoit incapable d'avoir des enfans, & dans la pensée que ce traité devoit être très-avantageux aux Chrétiens; mais les Jésuites avoient en cela plus en vûe les intérêts de la Maison d'Autriche que ceux de la Chrétienté; & il seroit très-difficile de rapporter tous les maux que cette démarche mal mesurée du Prince Batthori occasionna dans la suite. *Ibid.*

A N N É E 1599.

M. de Sillery part en Janvier pour son Ambassade de Rome, après avoir reçu de M. de Villeroy, de la part de Henri IV, les instructions suivantes, par rapport aux Jésuites. « M. de Sillery assurera que Sa
 » Majesté par considération pour Sa Sain-
 » teté, a très bonne volonté de favoriser
 » les Colléges des Jésuites qui sont de-
 » meurés en France, pourvû qu'ils se
 » comportent comme ils le doivent en-
 » vers le Roi & son peuple, & que sous
 » prétexte de religion, ils ne troublent
 » le repos de l'Etat. . . . Que Sa Majesté
 » n'a aucune occasion d'être contente des
 » Jésuites, qui depuis leur établissement

» n'ont cessé de faire en secret & en
 » public toutes sortes de menées & mau-
 » vais offices pour nourrir la discorde en-
 » tre ses sujets, & décrier les actions du
 » Roi, dont ils font profession de juger
 » plutôt par passion & par l'avis d'autrui,
 » que par la vérité d'icelles ni par raison.
Merc. Jés. p. 536.

Vers ce tems vivoit à Valladolid en
 Espagne le P. Mena Jésuite. Un air pé-
 nitent & négligé, joint à des exercices
 extérieurs de piété, le font passer pour un
 saint à miracles, & lui attirent la con-
 fiance de plusieurs personnes, entre les-
 quelles il choisit une dévote fort simple.
 à qui il dit que Dieu lui avoit révélé
 qu'il vouloit qu'il se mariât avec elle, &
 que dès qu'ils le pourroient, ils vécu-
 sent ensemble, mais secretement, comme
 personnes mariées. La dévote refuse d'y
 consentir qu'elle n'ait le sentiment de
 quelques personnes doctes. Le saint hom-
 me va trouver les plus habiles Docteurs
 de l'Université, & leur dit qu'il conduit
 une personne si scrupuleuse qu'elle refuse
 de suivre ses avis, & qu'il les prie, pour
 appaiser ses scrupules, de l'assurer qu'elle
 peut faire ce qu'il lui dira. Les Doc-
 teurs trompés eux-mêmes par l'extérieur
 du Jésuite, lui accordent ce qu'il demande.

La dévoté se rend , & le mariage est si bien consommé qu'il en vient plusieurs enfans. L'Inquisition instruite de la conduite du P. Ména, qui cependant disoit tous les jours la Messe , & continuoit ses exercices de piété, le fait mettre en prison. Les Jésuites prennent sa défense, & sous prétexte de maladie, ils obtiennent son transport dans leur Collège pour y être traité, gardé néanmoins par des Officiers de l'Inquisition. Tout disposé pour soustraire cet enfant cher à la Société, & les Gardes étant allés prendre leurs repas, ses Confrères annoncent sa mort après lui avoir substitué une figure dont le visage & les mains étoient de carton. Ils mettent ensuite cette figure dans une bière, & lui rendent les honneurs de la sépulture, tandis que Ména se réfugie à Gênes, où il se remarie publiquement, a des enfans, & enseigne ouvertement aux Juifs la Loi de Moyse. La dévoté dispaçoit après cette évasion, & les Jésuites prennent soin de ses enfans, qu'ils envoient dans la suite étudier chez eux à Salamanque où ils ont été fort bien traités.

Mor. prat. tom. 1. pag. 262.

A N N É E 1600.

Les Jésuites pour faire diversion, &

G. G.

empêcher les Dominicains de poursuivre la condamnation de la doctrine de Molina, imputent à ces derniers de faire vœu de contredire l'Immaculée Conception, & font faire à Alcalá un vœu contraire à leurs Congréganistes. Le Pere Oquette, Jésuite, prêchant & voulant persuader à ses Auditeurs qu'ils devoient défendre la pureté de Marie dans sa Conception, à l'épée, au poignard, au sang & au feu, leur dit, que la Vierge aimeroit mieux être éternellement en Enfer privée de la vûe de son Fils, & voir les démons, que d'avoir été conçue en péché originel. *Ibid. pag. 269.*

L'Archiduc Ferdinand, aigri par les Jésuites contre les Protestans, prive ces derniers, non-seulement de l'exercice de leur Religion; mais même les bannit de la Styrie. Ils avoient eu le même sort en 1598; à l'instigation de ces Pères. *De Thou, Liv. 124. Specul. Jesuit.*

La conduite criminelle des Jésuites dans le tribunal de la pénitence, & la distribution d'un Libelle contenant un Catalogue des péchés distingués selon les diverses relations de la vie commune, & divisé en péchés mortels & veniels, imprimé en Moravie sous le nom d'un Jésuite, n'échappe pas à la vigilance de

Evêque d'Olmütz, qui en fait acheter les exemplaires, afin de supprimer un Ecrit honteux au nom Chrétien, & préjudiciable aux bonnes mœurs. *Discours aux Gr. de Pol. pag. 55. édit. de 1726.*

A N N É E 1601..

Le Père Salas, Jésuite, enseigne à l'occasion du Père Ména son Confrère : Qu'un Religieux Profès d'une Religion approuvée, lequel auroit une vraie probabilité d'une révélation divine que Dieu lè dispense de son vœu pour pouvoir se marier, peut se marier, & user de cette dispense probable, quoique douteuse. *Moral. prat. tome I. pag. 264.*

Après le décès du Cardinal Alanus, la conduite des Séminaires Anglois est commise aux Jésuites, qui méditent aussitôt d'ôter aux Prêtres & Ecclésiastiques d'Angleterre la conduite & l'autorité sur leur troupeau. Ces Pères; pour se l'attribuer à eux seuls, font commettre des Archevêques & Prêtres pour leur rendre raison de tout, & veulent que les aumônes du pays soient distribuées par leurs mains, ce qui cause de grands troubles. Les Ecclésiastiques Anglois vont à Rome pour se plaindre au Pape de ces violences. Le Jésuite Personius les fait mettre en prison comme :

criminels & schismatiques, & empêché que leurs plaintes & leurs appels soient écoutés & reçus. (Ce Jésuite se voyant en sûreté à Rome, ne cessa pendant dix-huit ans d'écrire & de répandre des Libelles pour noircir les premiers Seigneurs d'Angleterre, ou pour troubler la tranquillité publique.) Cependant ces Prêtres, par le conseil de l'Université de Paris, font voir la justice de leurs plaintes, & obtiennent de Clément VIII un Bref qui défend à ces Ecclésiastiques de rendre aucun compte de leur administration aux Jésuites & à leur Général. *M. de Thou* donne un grand détail de ce différend, *Liv. 126*, & fait voir que les Jésuites sont capables de tomber dans les plus grands excès. *De la Martel. pag. 68.*

Elisabeth, Reine d'Angleterre, ayant appris que les Jésuites & ceux d'entre les Prêtres Séculiers qui suivoient leurs maximes & leur parti, tramoient quelque chose contre la vie, fait proclamer un Edit par lequel elle les bannit de son Royaume, avec défenses d'y remettre le pied sous peine de la vie. *Rap. hist. abr. d'Angl. Liv. 17.*

Les Jésuites après avoir prêché la foi pendant cinquante ans à la Chine, ne font ordonner que trois Prêtres du pays, qu'on

qu'ils eussent à leur tête un Evêque tiré de la Société, parce que, dit leur Pere Bartholi, la chose ayant été examinée au Japon & à Rome, il a été conclu qu'il étoit plus expédient de n'en guères ordonner & même rarement. Les Evêques François & les Vicaires Apostoliques tenant une conduite contraire dans les Royaumes de Siam, du Tunquin & de la Cochinchine, il est à présumer que le véritable motif des Jésuites est la domination qu'ils veulent se conserver dans ce vaste Royaume. *Moral. prat. tom. II. pag. 364.*

ANNÉE 1682.

C'est aux Jésuites & à leur zèle féroce & cruel, qu'on doit attribuer la guerre sanglante allumée entre les Suédois & les Polonois, dont la Livonie a été en cette année le théâtre. Le récit simple de ce qui s'y est passé fait frémir d'horreur. De jeunes filles deshonorées impunément aux yeux mêmes de leurs peres & meres, des femmes forcées sur le corps de leurs maris, ou en leur présence, étant attachés à des pieux; tout mis à feu & à sang dans cette contrée rendue successivement malheureuse par les Suédois & les Polonois qui s'en dis-

putoient la propriété; tel est en abrégé le détail des cruautés occasionnées par les Jésuites, mais que l'on ne verroit pas régner parmi les nations les plus barbares. *De Thou, Liv. 127.*

Sigismond III, Roi de Pologne & de Suède, eût pu vivre heureux après avoir vaincu ses ennemis; mais un zèle indiscret pour la Religion Romaine qu'il veut faire triompher en Suède; lui attire bientôt la haine de tous les Suédois. Les Ecclésiastiques commencent à fulminer furieusement dans les chaires contre le Roi; d'un autre côté les Jésuites que le Roi avoit à sa Cour déclament aussi contre les Luthériens... Outre cela ils font des défis à leurs adversaires, s'offrant de prouver la vérité de leur Religion par le témoignage de l'Écriture sainte & par des miracles. Les Suédois perdent enfin patience; tous les Catholiques sont chassés de Suède; & Sigismond déposé. Charles de Sudermanie; oncle de Sigismond, monte sur le trône de Suède. *Disc. aux Gr. de Pol. pag. 63, édit. de 1726. De Thou, Liv. 131.*

A N N É E 1603.

Henri IV allant à Metz, passe par Verdun, où les Jésuites qui y avoient

& ont encore un Collège célèbre , lui
 présentent leurs très-humbles respects &
 lui demandent par la bouche du P. de la
 Tour, Recteur du Collège , de ne pas être
 compris dans l'Arrêt du Parlement qui
 bannit leur Société de tout le Royaume.
 Le Roi leur ayant fait un fort bon ac-
 cueil, & Fouquet de la Varenne son favori
 & le confident de ses galanteries , les ai-
 dant beaucoup auprès de ce Prince , ils
 lui députent quatre d'entr'eux ; sçavoir,
 le P. Ignace Armand , Provincial , & les
 Peres Chatelier , Brossart & de la Tour,
 qui arrivent le Jeudi Saint à Metz. Le Pere
 Armand adresse au Roi une harangue qui
 acheve de le déterminer à les rappeler.
De Thou , Liv. 129.

Elisabeth, Reine d'Angleterre, meurt
 au commencement d'Avril , âgée de 70
 ans, dans la 45^e année de son règne.
 Jacques I , Roi d'Ecosse , monte sur le
 trône d'Angleterre, & réunit ainsi les deux
 Royaumes en sa personne. Peu après son
 avènement à la Couronne d'Angleterre, il
 fait publier une proclamation par laquelle
 il bannit les Jésuites , non en qualité de
 Catholiques Romains , (car pendant son
 règne il eut beaucoup d'égards & de mé-
 nagements pour cette Religion) ; mais
 en qualité de gens trop attachés au Pape.

à qui ils attribuent un pouvoir sans bornes. Il espéroit par cette conduite envers les Catholiques , engager ceux qui l'étoient , à ne point conspirer contre lui & à ne le point troubler. Il n'y réussit pas, quelques Catholiques séduits par les Jésuites , comme on le verra ci-après , furent les plus cruels conspirateurs. *Rapin de Thoiras , tome 3. p. 5.*

Le Jésuite Valentia meurt dans le même mois. Voici son histoire en peu de mots. Le 30 Septembre précédent , Valentia , dans une Congrégation de *Auxiliis*, tenue en présence de Clément VIII, au sujet du Livre de Molina , entreprend de prouver que saint Augustin étoit du sentiment de Molina , ce qu'il fait en corrompant un passage de ce saint Docteur. Lemos , Dominicain , s'apperçoit de cette infidélité , & demande la vérification du passage. Le Pape l'ordonne , & la fourberie est découverte. Alors sa Sainteté regarde avec indignation Valentia , qui , comme s'il eût été frappé d'un coup de tonnerre , tombe en défaillance. Aquaviva , Général de la Société , aidé de quelques personnes , le transporte hors de l'assemblée. Valentia ne relève point de ce coup , & meurt à Naples où il s'étoit retiré. Telle fut la fin de ce nou-

vel Ananie. On demande au Pape ce qu'il pense du salut de ce Jésuite ; il répond : *S'il n'a pas eu d'autre grace que celle qu'il a défendue, il n'est pas allé en Paradis.* Serri, *hist. Congreg. de Auxil. Liv. 3. Ann. hist. p. 84.*

Le Roi étant à Rouen au mois de Septembre, fait expédier des Lettres Patentes scellées du grand sceau, portant le rétablissement des Jésuites dans tout le Royaume. En envoyant ces Lettres, le Roi fait défenses au Parlement de faire des Remontrances par écrit, & le 27 Décembre il fait expédier au Parlement de Paris des Lettres de Jussion pour procéder à l'enregistrement desdites Lettres Patentes. *De Thou, Liv. 132.*

A N N É E 1604.

M. de Harlai, premier Président, prononce inutilement à Henri IV les Remontrances ordonnées par le Parlement sur le rétablissement des Jésuites. *Voyez ces Remontrances dans le Merc. Jéf. p. 542.* Le Roi qui avoit manqué d'être assassiné par Barrière, n'ose faire droit aux Remontrances, & oblige le Parlement d'enregistrer ces Lettres le 2 Janvier. Fouquet de la Varenne, protecteur des Jésuites, connu par certains services qu'il rendoit au Roi,

fait échouer le conseil de tant de gens sages, qui s'opposoient au rétablissement de ces Pères, & engage le Prince de leur établir un Collège à la Flèche, auquel Henri IV accorde un revenu de douze mille écus. *De Thou, Liv. 132.*

La République de Gênes informée que les Jésuites avoient établi chez eux une Sodalité, où l'on prenoit des résolutions contraires au bien public, & où les Confrères juroient de ne donner leurs voix dans l'élection des Magistrats & Charges publiques qu'à ceux de la Confrérie, fait publier un Edit, portant défenses à ceux qui en étoient membres, de tenir aucunes assemblées. Montholon, Avocat des Jésuites, n'a osé contredire ce fait. *De la Martel. en son Plaid. pag. 81.*

Les Jésuites font à peine rétablis en France, qu'ils commencent à troubler la tranquillité dont on y jouissoit depuis leur bannissement, en avançant plusieurs propositions qui font grand bruit : entr'autres; Ce n'est pas, disent-ils, un article de foi, que Clément VIII, alors assis sur le siège de Rome, soit le légitime successeur de saint Pierre. La Confession, selon eux, peut se faire par Lettres & par le moyen de Couriers. *De Thou, L. 131.*

ANNÉE 1605.

La méchanceté des Jésuites allume une guerre cruelle entre les Polonois & les Moscovites. Boritz, tyran de Moscovie, ayant fait massacrer Démétrius, fils de Jean Basilde, légitime héritier de la Couronne, ces Peres lui opposent un faux Démétrius, élevé à leur Ecole, qui aidé de la faveur & des intrigues des Jésuites, leve une armée de dix mille hommes, déclare la guerre à Boritz qui est vaincu, & meurt sur la fin d'Avril. Démétrius reconnu Empereur de Moscovie, se fait couronner à la fin de Juillet. Le Pere Knermkousk, Jésuite, fait dans cette cérémonie le Panégyrique de l'imposteur, qui pour récompenser ces Peres de leurs peines, leur donne dans Moskow une grande maison près le Palais Royal, où ils pratiquoient librement le rit Latin. Il envoie une Ambassade en Pologne, & épouse la Pala, fille du Palatin de Sandomir, qui ci-devant l'avoit aidé de son argent. Ces prospérités durèrent peu; une conspiration se forme contre le nouveau Czar; les Conjurés s'assemblent le 17 Mai de très-grand matin; une grande quantité de noblesse & de peuple se joint à eux, les Polonois qui étoient à Moskow sont

tués. Démétrius n'échappe pas , & est traité après sa mort d'une manière indigne. *De Thou. Liv. 135.*

Clément VIII, qui avoit fondé les Jésuites dans la dispute de *Auxiliis* contre les Dominicains, & trouvé en eux plus de contumace que de Doctrine, les avoit humiliés par ses avis graves & apostoliques, & devoit publier la veille de la Pentecôte une Bulle contre les erreurs de Molina ; mais ces Peres disent leurs grandes Litanies, & le Pape meurt le 4 Mars, après un Pontificat de 13 ans & 33 jours. *Théoph. aux pieds du Pape, p. 73.*

Les Jésuites, & particulièrement le P. Coton qui étoit toujours à la Cour, emploient leur crédit pour détruire un monument qui éternisoit le souvenir du parricide de Jean Châtel ; ou plutôt, comme ils le disent, qui n'avoit été placé devant la grande porte du Palais, que par la haine qu'on portoit à la Société. On avoit élevé sur les ruines de la maison de Jean Châtel le père une pyramide, au milieu de quatre statues faites par les plus excellens Ouvriers ; elle étoit sur une base très-exhaussée ; & sur trois de ses côtés on avoit mis des inscriptions, tant pour inspirer de la terreur aux scélérats, que pour conserver la mémoire de

ser attentat , & , comme pour servir à la sûreté de nos Rois , on avoit gravé sur le quatrième côté l'Arrêt de la Cour contre Jean Châtel & les Jésuites. Cette pyramide fut abattue au mois de Mai , & on observa qu'une des quatre statues , qui représentoit la Justice , & qui servoit d'ornement à la pyramide , fut ôtée la première. François Miron , Lieutenant Civil , fit bâtir en place de cette pyramide un réservoir d'eau pour la distribuer dans les canaux qui forment les fontaines publiques de Paris ; mais toutes ces eaux n'effaceront jamais la mémoire d'un crime si horrible. *Mézer. Abr. chron. tom. VI. Mém. de Condé , tom. VI. De Thou , Liv. 135.*

Les Jésuites , pour conserver en Pologne le crédit de la Maison d'Autriche & le leur en même tems , font prendre en secondes noces à Sigismond Roi de Pologne la sœur d'Anne , son épouse , morte en 1598. Une dispense accordée par Clément VIII , peu de tems avant sa mort , à la sollicitation de l'Empereur & des Jésuites , leve les obstacles qu'apportoient à une alliance si étrange plusieurs Prélats , le Chancelier Zamoski & les plus grands Seigneurs du Royaume. Cette alliance & le refus de Sigismond , animé

par le Jésuite Sarga , de satisfaire aux demandes de la Noblesse opprimée , causent une guerre civile , où il y eut beaucoup de sang répandu. *De Thou, Ibid.*

Les Peres Tesmond , Gerard & Garnet , Provincial , Jésuites , excitent en Angleterre les partisans de la Société à s'engager par serment entre les mains du P. Gerard à un secret inviolable. Celui-ci, après les avoir confessés & communiés , leur fait jurer par la sainte Trinité & par l'Eucharistie qu'ils venoient de recevoir, de ne jamais révéler le dessein qu'ils leur alloient confier. (Tel est l'usage que font ces Peres de nos mystères les plus augustes.) Après ce serment , on leur dit qu'il étoit arrêté de faire porter dans une cave sous la grande salle du Palais où le Roi , la famille Royale & tous les Etats du Royaume , devoient s'assembler , trente-six barils de poudre à canon & autres matieres combustibles , auxquelles on mettroit le feu pendant l'assemblée ; après quoi on passeroit au fil de l'épée tout le peuple sans distinction de qualité , d'âge ni de sexe ; que les enfans au berceau n'en seroient pas exceptés. Les choses disposées comme on en étoit convenu , Dieu fait échouer un si exécrationnable projet par une Lettre anonyme d'un des Conjurés qui exhortoit

exhortoit un de ses amis de ne point se trouver à l'assemblée. La nuit qui la précédoit, on arrête vis-à-vis de la maison où étoit la mine, le domestique d'un des Conjurés, que l'on trouve saisi de trois petits fusils à tirer feu, d'amadou, & de trois méches. Pris, pour ainsi dire, en flagrant délit, il avoue tout, & dit effrontément que s'il eût été dans la cave, il auroit mis le feu à la poudre pour périr avec ceux qui l'arrêtoient. *Mém. de Condé, t. VI. Journ. de Henri IV, tom. III. De Thou, L. 135.*

A N N É E 1606.

Nombre de personnes arrêtées pour cette horrible entreprise, huit sont convaincues du crime de haute trahison, & punies suivant les loix les 30 & 31 Janvier. En faisant perquisition des Conjurés, on découvre & arrête les PP. Garnet & Oldcorne avec leur valet, qui, pour ne point déposer contre ses maîtres, se coupe le ventre & en fait sortir ses boyaux. Les deux Jésuites soutenant dans leurs interrogatoires n'avoir eu aucune part à la conjuration, on les réunit dans la prison, où l'on cache deux témoins. Ces bons Peres se croyant seuls, s'entredisent ce qu'ils ont avoué, & se font part des subterfuges dont ils se sont servis. Les

L. Part.

H

témoins ayant rapporté leur entretien , on interroge les deux Jésuites séparément. Oldecorne convient de tout ; mais Garnet nie constamment les faits , & jure par son caractère de Prêtre que ceux qu'on lui allégué sont faux ; il veut ensuite s'excuser par des équivoques , auxquelles on n'a d'autre égard qu'en les condamnant l'un & l'autre à être pendus & éventrés. Oldecorne est exécuté le 17 Avril , & Garnet le 3 Mai. Les Jésuites ont fait l'apologie du P. Garnet : elle a été approuvée par leur Général Aquaviva ; & avec cette approbation ils ont mis au nombre des Martyrs ce saint homme , qui pendant tout le tems qu'il fut en prison , ne fit que multiplier ses mensonges & ses blasphêmes. *Les Aut. de l'art. précéd.*

Paul V , sous prétexte que la République de Venise s'opposoit aux legs pieux & aux donations qu'on faisoit aux Eglises , & qu'elle s'approprioit le droit de juger les Ecclésiastiques dans les causes civiles & criminelles , publie contre cette République une Bulle d'excommunication qui met tout le pays en interdit , défendant d'y faire aucun acte public de Religion. La République résolue de maintenir ses droits , déclare nulle & abusive la Sentence du Pape. Il ne se trouve dans

Les Etats de Venise aucun Ecclésiastique qui ose la publier , ni observer l'interdit ou faire cesser l'Office Divin. Les Jésuites , les Capucins & les Théatins demandent la liberté de se retirer. On l'accorde aux Capucins & aux Théatins, avec la permission de revenir quand ils voudroient , & aux Jésuites avec défenses d'y rentrer. *Allez* , leur dit le Doge , *n'emporiez rien , & ne revenez plus.* Abr. de l'hist. Ecclés. t. X. p. 6.

Les Jésuites obtiennent de Henri IV , le 6 Mars , des Lettres Patentes , portant établissement d'un Collège à Reims , avec pouvoir d'accepter (c'est - à - dire , voler , ravir , piller) biens meubles & immeubles Ecclésiastiques ou autres ; & de prendre , pour s'accommoder , les maisons & jardins voisins , en payant les propriétaires de gré à gré , le tout sous les conditions & charges expresses portées par l'Edit de leur rétablissement de 1603. Ces Lettres sont vérifiées & enregistrées le 19 Avril au Greffe Civil du Bailliage de Vermandois , siège Royal & Présidial de Reims. Le 23 Août , ils sont mis en possession du Collège appelé des Escrevés , & incorporés à l'Université le 15 Octobre sans préjudice des Loix & Privilèges accordés à leur Ordre par le siège Aposto-

lique. Il n'y a rien à quoi ils ne se soumettent avec cette clause. *Merc. Jésuit.* pag. 553 & suiv.

Les moyens dont la Société se sert pour convertir les Infidèles, & ramener au giron de l'Eglise ceux qui s'en sont écartés, ne consistent ordinairement qu'en des voies cruelles. Les Jésuites de Posnanie & de Cracovie excitent leurs Ecoliers à brûler les Temples des Luthériens, à entrer dans les Cimetières, à en violer les tombeaux, à en arracher les cadavres & à les jeter aux chiens. Ces inhumanités causent de grands troubles en Pologne; mais ces Peres favorisés de Sigismond & assurés de l'impunité, rejettent des excès si horribles sur le zèle de leurs Ecoliers pour la Religion Catholique, Apostolique & Romaine. Et pour prévenir, disent-ils, un événement plus terrible, ils présentent une Requête, tendante à ce qu'il soit défendu aux Luthériens de s'assembler dorénavant & de réédifier leurs Temples, n'étant en leur puissance de garder ni de retenir le zèle de leurs Disciples. *Disc. aux Gr. de Pol. pag. 86. édit. de 1726. Journ. de Henri IV. tom. III.*

Henri IV accorde aux Jésuites des Lettres Patentes qui leur permettent de

(173)

réfider à Paris en la maïson de S. Louis & Collège de Clermont , à charge de n'y faire lecture publique , ni autres choses scholastiques. Ces Lettres , en date du 27 Juillet , sont enregistrées au Parlement le 21 Août , conformément aux Lettres vérifiées le 2 Janvier 1604 , & sans qu'ils puissent aucunes choses entreprendre contre icelles. *Merc. Jéf. p. 570 & suiv.*

Le Pere Sarga , Jésuite , prononce dans la Diète de Varsovie un discours dans lequel adressant la parole au Roi , il lui dit : *Hélas ! Sire , où avez-vous conduit les choses par une condescendance hors de tems ? Les anciens Rois de Pologne ne conféroient . . . qu'avec les Sénateurs . . . Maintenant , chose déplorable ! votre négligence . . . est cause que quand un petit Gentilhomme arrogant . . . a donné son suffrage , tous sont obligés de donner leur approbation . . . C'étoit votre devoir , Sire , . . . de réprimer des abus contraires aux anciens usages.* Il accompagne ce discours féditieux d'un geste de main qui exprime qu'il faut couper les têtes des pavots , c'est-à-dire , des plus grands Seigneurs. *Disc. aux Gr. de Pol. p. 41. édit. de 1726.*

Le P. Robert Nobili , Jésuite & Missionnaire dans le Maduré , prend l'habit

H 3

de Brame , croyant que cet habit , qui distingue les Prêtres des Idoles , & leur attire la vénération des peuples , donnera plus de lustre aux vérités Evangéliques. qu'il médite de leur prêcher , & prétend dompter la fierté des Brames en se rendant leur égal. C'est pour réussir dans ce noble projet , qu'il se fait passer pour être de la race du Dieu Brama ; qu'il affecte en conséquence , comme ces Prêtres , un souverain mépris pour tout ce qui n'est pas issu du sang des Dieux ; qu'il se conforme à l'abstinence austère de ces Prêtres idolâtres , & qu'il s'assujettit à leurs pratiques superstitieuses aussi gênantes que ridicules. Cette nouvelle manœuvre des Jésuites pour annoncer l'Evangile, fait du bruit aux Indes. & à Rome. *Mémoire du P. Norbert. I. part. Liv. I.*

Les Magistrats de Dantzick rendent, le 24 Août, un Décret qui oblige les Jésuites de sortir du Monastère des Religieuses de sainte Brigitte qui sont dans cette ville sous leur protection. Ces Peres s'en étoient emparés & prétendoient y loger ; parce qu'ils y disoient la Messe, confessoient, &c. *De Thou, Liv. 136.*

Les Magistrats de Pologne assemblés par députés , le 12 Octobre, dressent un Acte , par lequel il est ordonné à Pierre

(175)

Lassés , à Valentin & autres Jésuites de restituer la grande Eglise & le Collège dont ils s'étoient emparés à Thorn; de vuidier la ville & de se retirer. Ce bannissement honteux est accompagné de Satyres & d'Epigrammes où l'ambicion, l'avarice & le penchant de ces Peres à s'emparer du bien d'autrui, sont dépeints au naturel. *De Thou. Ibid. Prés. du disc. aux Gr. Jde Pol. pag. xx. édit. de 1726.*

ANNÉE 1607.

Henri IV parvient à terminer par un accommodement le différend qui étoit entre la République de Venise & Paul V; mais ne peut obtenir le rappel des Jésuites. *Abr. de l'Hist. Ecclési. tom. X. p. 123.*

Le Conseil des Dix à Venise, rend un Arrêt contre les assassins de Fra-Paolo, Théologien de la République, qui avoit été assassiné, mais non mis à mort, par les intrigues des Jésuites.

L'expulsion des Jésuites des villes de Dantzick & de Thorn, étoit un remède trop foible pour un aussi grand mal que celui dont la Pologne étoit affligée; aussi ne fait-il pas un grand effet. Les divisions recommencent avec la même animosité contre les Protestans, qui continuent de réclamer en faveur de leur li-

berté. Sigismond, toujours obsédé par les Jésuites, demeurant armé, on parle de lui donner un successeur. Dans ces circonstances, paroît le beau discours d'un Seigneur Polonois adressé aux Grands de Pologne, sur la nécessité de faire sortir les Jésuites du Royaume pour y rétablir l'union & la tranquillité. Les Nobles s'étant assemblés, agitent, avec beaucoup de chaleur, cette question; & après des débats longs & tumultueux, on convient qu'on ne les chassera pas tout-à-fait du Royaume, mais qu'ils seront resserrés dans leurs Ecoles, & qu'il n'en restera qu'un à la Cour, en qualité de Confesseur du Roi. *De Thou, Liv. 138.*

ANNÉE 1608.

Les Jésuites n'osant attaquer ouvertement Edmond Richer, travaillent sourdement à sa ruine. Voici ce qui y donne lieu & le rend odieux à la Société. Richer, élu le 2 Janvier Syndic de Sorbonne, n'accepte le Syndicat qu'à condition de rétablir avec tous les Docteurs. l'ancienne discipline de la Faculté. Il commence par mettre en ordre les titres & Registres ensevelis dans la poussière & rongés des vers. Il fait ordonner par l'assemblée du premier Février que tous

Les Bacheliers lui apporteront leurs thèses un mois avant de les soutenir , afin de les examiner avec plus de soin. Il fait avertir les Bacheliers de s'abstenir dans leurs thèses de toutes propositions contraires aux maximes de l'Eglise Gallicane , & de se conformer aux articles de la Faculté qu'on avoit coutume de signer. Il obtient à l'Assemblée du premier Mars que ces articles seront réimprimés & délivrés à tous les membres de la Faculté , afin que personne ne puisse en prétendre cause d'ignorance. Mais Duval , entièrement dévoué aux Jésuites , qui méprisoit toute règle & dispoisoit à sa fantaisie de tout ce qui regardoit soit la Faculté , soit la Maison particulière de Sorbonne , empêche par le crédit qu'il s'y étoit acquis l'exécution de ce Décret. Les obstacles de Duval n'empêchent pas le Syndic de biffer les thèses contraires aux véritables maximes de la Sorbonne , à qui un Richer seroit aujourd'hui très-utile. *Vie de Richer , Liv. 1. pag. 66.*

Le Parlement de Pau avant remontré à Henri IV qu'il étoit utile & même nécessaire pour éloigner les troubles & les séditions de ne pas permettre aux Jésuites de venir dans le Béarn , où ces Peres vouloient s'introduire , & le Roi

H 3

lui ayant laissé la liberté de faire ce qu'il voudroit; ce Parlement avoit rendu le 28 Octobre 1599 un Arrêt portant défenses aux Jésuites de faire aucunes fonctions Ecclésiastiques dans l'étendue du Béarn. Mais ces Peres parviennent le 20 Février de cette année, à obtenir un Edit du Roi qui, en cassant l'Arrêt du Parlement, leur permet de faire toutes fonctions Ecclésiastiques dans les deux Diocèses de cette Province. *Suite de M. de Thou, Liv. 1.*

L'Empereur Rodolphe II, quoique choqué d'abord de l'élection faite par les Etats de Pologne de l'Archiduc Mathias son frere & son héritier, pour leur Roi, la ratifie le 27 Juin. Les Jésuites les avoient brouillés ensemble, & avoient engagé Rodolphe à favoriser les Archiducs Ferdinand & Léopold ses cousins germains, au préjudice de Mathias; de sorte que si le dernier n'eût paré le coup, un des autres eût été infailliblement élu Roi des Romains, ce qui l'auroit dans la suite frustré de la Couronne Impériale. Cette brouillerie se termine avec beaucoup de peine, & entraîne après elle de grands désordres. *Art. de vérif. les dat. p. 442. Hist. de l'Emp. Liv. III. Note A. sur le disc. aux Gr. de Pol.*

ANNÉE 1609.

Paul V , à la sollicitation de plusieurs Princes de l'Europe qu'il ne veut pas déso-bliger , met Ignace de Loyola , fondateur des Jésuites , au nombre des bienheureux. Ses disciples nous assurent plus de deux cens miracles de compte fait venus dans cette seule année par son intercession en divers endroits du monde. *Hommes illust. de la Comp. de Jesus , p. 14.*

Après la découverte du Canada, qui se fit vers ce tems , Pierre Duras, Seigneur de Mons , y fonde quelques établissemens pour l'anation Françoisé. MM. de Champlain & de Portrincourt en reçoivent le gouvernement des mains de Henri IV. Les Jésuites, sous prétexte de travailler à la conversion des Sauvages, font demander au Roi par leur Pere Coron son Confesseur, la permission d'y aller. Sur la permission accordée, ils y envoient les Peres Biard & Massé, qui vont pour s'embarquer à Bordeaux, où on ne veut pas les recevoir à bord. *Mém. de Portrin. p. 8. Introd. à l'hist. des Jéf. n. 5. édition de 1741.*

Henri IV donne en Septembre l'hôtel de Mezières aux Jésuites pour en faire leur Noviciat. Un mois après ils obtiennent des

H. 6.

Lettres Patentes portant permission de faire à Paris une leçon publique de Théologie. Ces Lettres sont communiquées au Recteur de l'Université à la diligence du Procureur Général. Le 16 Novembre Richer, à la tête de la Faculté de Théologie, forme opposition auxdites Lettres par Requête présentée tant au Roi qu'au Parlement. Cette démarche fait augmenter contre ce Syndic la haine des Jésuites, qui ayant découvert l'opposition de la Faculté de Théologie, celle de l'Université & quelques paroles du Roi qui ne leur plaisoient pas, abandonnent leur poursuite; & en attendant un tems plus opportun, se départent paisiblement de ces Lettres sans plus en parler. *Merc. Jés. pag. 572 & suiv.*

A N N É E 1610.

Le Jésuite Gonthery ou Gonthier prononce dans l'Eglise de S. Gervais de Paris, un discours séditieux devant le Roi & la Cour. Il exhorte le Monarque pour assurer le repos de l'Etat, à exterminer les Protestans qui disoient que le Pape étoit l'Antechrist; car, ajoute le Jésuite: *Il suit nécessairement de ces principes, que votre mariage avec Marie de Médicis est nul ou faux, ayant été fait par le pouvoir & l'autorité du Pape Clément qui*

étant, selon eux, l'Antechrist, } n'a dans
l'Eglise qu'une fausse puissance, ou plutôt
n'en a aucune. Le Roi fit une vive ré-
primande au Prédicateur insolent. *Suite
de M. de Thou, Liv. 3.*

Robert Personius, Jésuite, natif de
Sommerfet en Angleterre, qui étoit entré
dans la Société en 1575, âgé de 28 ans,
meurt à Rome le 15 Avril. Ce Jésuite,
animé des sentimens de ses Confrères sur
l'envie de dominer, a composé un Livre
intitulé: *Réformation de l'Angleterre*, où
il conclut que si l'Angleterre retourne ja-
mais à l'Eglise Romaine, il faut la réduire
à la forme de la primitive Eglise, met-
tre en commun tous les biens Ecclésiast-
iques, & donner le soin de la distribu-
tion à sept personnes sages tirées de sa
Compagnie; qu'il faut empêcher qu'il
ne passe en Angleterre aucun Religieux
d'un autre Ordre; & ajoûte qu'au moins
pendant cinq ans, la Sainteté ne doit
pourvoir à aucun bénéfice, mais s'en rap-
porter à ces sept Sages. *Mor. prat. tom. I.
pag. 214.*

Les Jésuites après avoir obtenu de
Henri IV, comme on l'a dit, leur rappel
en France, la démolition de la pyramide
& des biens considérables, poussent leur
ingratitude & leur cruauté jusqu'à atten-

ter une troisième fois à la vie de ce Prince. Les Peres Coton & Mathieu Jésuites, étant à Angoulême, font prêter serment à Ravailac, natif du lieu, en lui donnant la Communion, de faire ce qu'ils lui commanderoient. *Nous voyons*, lui disent-ils, *que Henri IV prétend ruiner le Saint Père & l'Espagne, maintenir l'Angleterre, le Comte Maurice & les hérétiques de la France: ainsi il faut tuer ce tyran.* Ce misérable s'y étant engagé, se transporte au Louvre le 14 Mai. Après avoir vû le Roi monter dans son carrosse avec plusieurs Seigneurs, & n'ayant pû faire son coup entre les deux portes, comme il l'avoit projeté, il prend le parti de le suivre. Un embarras de charrètes dans la rue de la Feronnerie, alors fort étroite, disperse les Valets de pied, & arrête le carrosse; il s'en approche, & porte un premier coup au Roi, qui s'écrie: *Je suis blessé*; il lui en porte un second au cœur, qui termine la vie de ce Prince. On arrête, à la vérité, l'assassin; mais on lui laisse la liberté de parler à tout le monde. Les Jésuites ne sont pas des derniers à le voir & à lui parler. Le P. Coton y va même plusieurs fois, & on remarque qu'il lui recommande de se garder bien d'accuser d'honnêtes gens. Il profite si

Bien de cet avis, qu'il est exécuté le 27 dudit mois en persistant à nier qu'il ait des complices. On étoit cependant convaincu que la Société l'avoit engagé à commettre ce crime. Voici quelques faits qui en décideront. M. de Lomenie a reproché en plein Conseil & en présence de la Reine au P. Coton, Confesseur du Roi, que lui & sa Société avoient tué le Prince. La Demoiselle de Coman, qui avoit été femme de Chambre de la Reine, a déclaré qu'après avoir appris de Ravaillac même son dessein, elle avoit été aux Jésuites pour en parler au P. Coton; que ne l'ayant pas trouvé, elle en avoit parlé au P. Procureur de la Maison, qui lui avoit dit qu'il feroit ce que Dieu lui conseilleroit, & qu'elle s'en retournât en paix; qu'elle avoit réparti qu'elle se déchargeoit sur lui de cette affaire; mais qu'il ne falloit pas laisser tuer le Roi. Le nommé du Jardin, dit Lagarde, natif de Rouen, revenant d'Allemagne, où il avoit porté les armes par ordre de Henri IV, auquel avant que de partir, il avoit découvert une conspiration faite à Naples, que ce Prince avoit méprisée, ayant appris à Metz que Ravaillac avoit exécuté son dessein, il y parle de cette conspiration. A une journée de cette ville,

Une troupe de la garnison l'attaque , le percé de vingt coups & le jette comme mort dans un fossé. Les coups n'étant point mortels , il se traîne de son mieux à Paris , où publiant ouvertement la conspiration de Naples , il est arrêté & mis en prison. On l'y retient pendant six ans , au bout desquels sans pouvoir obtenir un Arrêt de décharge , un Exempt du Roi vient l'en titer en lui donnant un Brevet de six cents livres de pension avec des Lettres de Provision de Contrôleur des Bières à Paris. Ce Lagarde a appris à toute la France par un Factum imprimé en 1619 , que s'étant trouvé à Naples en revenant de la guerre , il avoit été accosté de quelques Réfugiés François qui avoient été du parti de la Ligue ; qu'ayant mangé quelquefois avec eux , Ravaillac s'y étoit trouvé un jour avec un Jésuite nommé Alagon , qui lui parla du mal que faisoit Henri IV à la Religion Catholique , & du mérite qu'il y auroit à le tuer ; que lui montrant Ravaillac , il lui dit : Ce brave Cavalier promet de le tuer à pied. Oui , répond Ravaillac , en quelque endroit que je le trouve. Et vous , continua Alagon , il faut que vous entrepreniez la même chose à cheval ; & quand vous aurez fait le coup à la chasse

ou ailleurs , gagnez Saint-Cloud , & vous retirez chez . . . C'est donc pour tromper & en imposer au public , ou par une suite ordinaire de leur politique , que les Jésuites , lorsqu'on embaumoit le corps de Sa Majesté , se transportent au Louvre pour y demander le cœur du Monarque ; & que le Pere Jacquinet , Supérieur , accompagné de quatre de ses Confrères , le recevant en surplis & en étole , proteste au nom de sa Compagnie , d'une éternelle reconnoissance pour les avoir honorés d'un dépôt & d'un gage si précieux. On remarque qu'ils portèrent chez eux ce cœur , du sang duquel ils avoient toujours été altérés , dans le carrosse où ils l'avoient fait percer. *Journ. de Henri IV. tom. 4. Mém. de Condé. Recueil de pièces touchant l'hist. de la Comp. de Jesus , p. 323. Hist. de Fr. sous le règne de Henri IV. Suit. de M. de Thou. Liv. 3.*

Louis XIII , ou plutôt la Reine Régente qui aimoit beaucoup les Jésuites , leur accorde des Lettres Patentes par lesquelles il leur est permis , vû les grands avantages que la jeunesse doit recevoir de leurs instructions , de faire leçons publiques en toutes sortes de sciences & autres exercices de leur profession dans leur Collège de Clermont , observant par

aux les règles de l'Edit de 1603. Ils pour-
 suivent l'entérinement de ces Lettres ,
 obtenues le 20 Août , & les font signifier
 à Erienne Dupuis, Recteur de l'Univer-
 sité , laquelle s'oppose en corps à cet en-
 térément. La Sorbonne fait signifier son
 opposition dès le 23. *Merc. Jéf. pag. 584*
 & *suiv.*

Dans le tems que la Reine Régente
 favorisoit ainsi les Jésuites , ces Peres dé-
 bauchent les Suisses de l'armée de France
 qui étoit à Saint-Arnould de Metz pour
 attendre les ordres de la Reine. « Ils leur
 persuadoient de ne marcher plus avant à
 la perte & péril de la vie & des ames , at-
 tendu la grande difficulté du pays où l'on
 alloit entrer , & où d'ailleurs il y avoit des
 ennemis terribles à combattre. Ils agi-
 toient encore bien plus rudement les
 consciences des Suisses & des Cantons
 Catholiques sur le point de la Religion ;
 & ils avoient si bien manié leurs volon-
 tés, qu'ils ne parloient que de tourner leurs
 Enseignes & ne passer point outre. » Le
 Colonel Galati, Commandant des Suisses,
 en donne avis à M. Maréchal , qui pour
 éviter une sédition ouverte , leur dit que
 ceux qui ne vouloient pas marcher de bon
 cœur eussent, à se retirer. Huit cens pren-
 nent ce parti , & sont envoyés à Metz

pour attendre les ordres de la Reine. *Ibid.*
pag. 589.

Mariana, Jésuite Espagnol, publie son Livre de *Rege & Regis institutione*, où il enseigne qu'il est permis aux Sujets ou Etrangers d'attenter aux personnes des Rois & Princes Souverains. Ce Livre contenant plusieurs propositions exécrables contre Henri III, est condamné par Arrêt du Parlement du 8 Juin, à être brûlé devant l'Eglise de Notre-Dame de Paris par le Bourreau. Défense en outre à toutes personnes, sous peine de crime de lèze-Majesté, d'écrire ou faire imprimer aucuns Livres tendans à renouveler les mêmes erreurs. *Théol. Mor. des Jésuites, seconde part. pag. 105.*

Le Parlement de Paris rend le 26 Novembre un Arrêt contre le Livre du Jésuite Bellarmin, intitulé : *De la puissance du Pape dans les choses temporelles*. Cet Arrêt fait défenses à toutes personnes... sous peine de crime de lèze-Majesté, de recevoir, retenir, communiquer, imprimer, faire imprimer ou exposer en vente ledit Livre, contenant de fausses & détestables propositions tendantes à l'éversion des Puissances Souveraines ordonnées & établies de Dieu, au soulèvement des Sujets contre leurs Princes; in-

duction d'attenter à leurs personnes & à leurs Etats, & à troubler le repos & la tranquillité publique. *Ibid. pag. 106. Regist. du Parlement.*

Jacques I, Roi d'Angleterre, ayant appris l'assassinat de Henri IV, & la confession du meurtrier, fait universellement regarder ce coup comme parti de la main des Jésuites, & comme une conséquence de leurs principes; ce qui l'engage à les bannir tous de son Royaume, & à défendre à tous les Catholiques qui refusoient de lui prêter serment, d'approcher de la Cour de plus près que de dix milles. *Abr. de Rapin, tom. III. p. 15.*

L'entreprise sur la vie de Batthori, Prince de Transylvanie, formée par un Seigneur du pays, induit par les Jésuites, est découverte. Plusieurs des Conjurés tombent dans les embûches que le Prince leur avoit tendues, les autres se sauvent. *Merc. Fr. p. 514.*

Pendant le siège de Juliers, un Jésuite pour exciter les méchants à assassiner les Princes Chrétiens, & pour excuser deux scélérats, qui deux jours auparavant avoient été pris à Meurs, & convaincus de vouloir tuer le Prince Maurice de Nassau, prêche publiquement à Cologne que Ravailac est un saint martyr. Quel-

ques Seigneurs & Capitaines François demandent ce fougueux Prédicateur pour le punir ; mais les Jésuites l'empoisonnent, dans la crainte qu'il ne découvre en le livrant, que Ravailac n'a agi que par leur impulsion. *Rec. de piéc. ver. t. II.*

Le Syndic Richer s'élève contre cette maxime enseignée par les Jésuites: *Il est permis de tuer les tyrans ;* & dénonce à la Faculté de Théologie de Paris l'apologie de la Société publiée par Hessius, un de ses membres, où ce Jésuite établit qu'il leur appartient autant de se mêler de déposer les Souverains, que de donner des remèdes contre la peste. La Faculté sur sa requisition, ordonne, pour arrêter la doctrine des Jésuites, le renouvellement de son Décret contre Jean Petit, dit Parvy. Le Nonce & quelques Prélats empêchent la publication de ce Décret ; les Jésuites décrient partout Richer, le déclarent hérétique, & font courir le bruit qu'il a été excité par les Huguenots pour les empêcher d'enseigner & les rendre inutiles à la Religion Catholique. *Vie de Richer, Liv. 1. Abrégé de l'Hist. Ecclés. tom. X. P. 233.*

A N N É E 1611.

Les Jésuites ayant obtenu de la Reine

Régente un ordre au sieur de Biencourt de les passer en Canada, & celui-ci ne voulant pas les recevoir, ils remboursent les Armateurs, & s'associent avec lui pour le commerce de ce pays. Leur contrat d'association passé le 20 Janvier devant Thomas le Vasseur, Tabellion à Dieppe, se trouve dans le *VII tome de la Morale prat. p. 61.* Biard & Massé, les deux Jésuites qui passaient au Canada, scandalisent tout l'équipage par leur vie dissolue; ils disent aux matelots que leur Ordre est bien différent des autres; qu'ils sont des hommes universels; qu'ils ne reconnoissent ni Rois, ni Evêques, ni Curés; qu'enfin ils sont les grands Pénitenciers, qu'ainsi ils n'avoient nul besoin de jeûner pendant le Carême; aussi faisoient-ils gras. *Introduct. à l'hist. des Jéf. pag. 72. pr. édit.* Les horreurs & les scélératesses que ces Jésuites commettent au Canada, & les vexations exercées envers le sieur de Portrincourt que le P. Coton fit mettre en prison à son arrivée en France, où il venoit demander à la Reine vengeance de leurs excès, sont décrits dans la *Moral. prat.* citée ci-dessus.

Le Pere Binet, Jésuite, fait le 14 Mai l'Oraison funèbre de Henri IV dans la Cathédrale de Troyes, en présence de

M. Praslin, Gouverneur de la Province & de tous les Officiers de la Ville. Il fait tomber son discours sur l'amour, la fidélité & l'obéissance que ceux de sa Compagnie avoient voués au Roi & à la France; & de peur qu'on ne l'en croie pas sur sa parole, il prononce cette horrible imprécation : *Que la foudre du Ciel me consume, dit-il, & me réduise en cendres en ce même lieu, si ce que je dis n'est véritable !* & ajoute : *Que ceux de sa Compagnie ne se méloient en façon du monde des affaires d'Etat, & qu'ils n'étoient point Espagnols, ains bons François.* Disc. de M. Pith. sur Troyes, ann. 1603 & 1611 à l'occasion des Jésuites.

Les habitans de Troyes ayant représenté à la Reine qui vouloit établir les Jésuites dans leur ville, que ces Peres avoient été cause du soulèvement & rébellion contre les deux Rois derniers; & que quand le Conseil ordonneroit au contraire, il seroit mal-aisé de les y établir sans trouble du pays : le Pere Coton qui étoit derriere la chaise de la Reine, part presque aussitôt pour Troyes, y prêche dans la Cathédrale le 29 Juin & dans la Magdeleine le 3 Juillet. La présence des Jésuites répand le trouble & l'allarme dans la ville. Déjà les partisans de la So-

ciété, soutenus de l'Evêque ainsi que de plusieurs brouillons, & animés par un Notaire nommé Mathieu Lésot, leur ame damnée, vouloient prendre les armes & massacrer ceux qui étoient opposés à ces Peres. Il y auroit eu une sédition, si le Gouverneur de la ville n'eût ordonné au Pere Coton d'en sortir, & si M. Prassin, Gouverneur de la Province, qui mit la paix par-tout, ne fût arrivé alors à Troyes. Le P. Coton perd ainsi son tems & sa peine, & ses Confrères sont obligés de remettre à un autre tems l'exécution de leur projet. *Ibid. Journ. de Henri IV, tome IV.*

Les Jésuites du Collège de Pont-à-Mousson ayant par des inductions secretes persuadé à un jeune homme qui étudioit chez eux de se faire Jésuite, le Pere nommé Leurechon, Médecin du Duc de Lorraine, qui n'avoit que ce fils, s'y oppose & l'envoie au Collège de Bar. Le Jésuite Alberic, son maître de Philosophie & son Confesseur, lui écrit des Lettres pleines de menaces & de malédictions, s'il préfère les commandemens de ses pere & mere à la vocation & inspiration Divine; & pour l'empêcher de succomber à la tentation, il le fait enlever par un serviteur du Collège le 2 Août 1609, & conduire

& conduire à Luxembourg hors du Royaume , où ils lui donnent l'habit de Jésuite. L'affaire portée au Parlement de Paris , intervient Arrêt le 29 Juillet , portant défenses & inhibitions aux Jésuites de Nancy & autres de ladite Société de recevoir le fils dudit Leurechon à faire profession du vœu Monachal , à peine de nullité de ladite profession , & de vingt mille livres d'amende. Ordonne en outre que les significations de l'Arrêt qui seront faites au Recteur de Paris , seront de tel effet & valeur que si faites étoient au Collège de Nancy où le fils Leurechon est détenu. *Merc. Jéf. p. 622.*

Léopold , Archiduc d'Autriche , ayant pris la ville de Prague , les Jésuites qui avoient dans leur Maison des armes de toutes espèces , de petites pièces de canon , soixante arquebuses avec une grande quantité de poudre & de boulets , se sauvent chez leurs amis. Les Etats de Bohême font néanmoins conserver leur Collège & ce qui est dedans. *Merc. Franç. pag. 32.*

La Faculté de Théologie de Paris censure le premier Octobre trois sermons prêchés en Espagne sur la béatification du P. Ignace de Loyola , faite en 1609 par Paul V , traduits en François par le Pere
I. Part. I

Sollier & imprimés à Poitiers chez Mé-
niers. Ce Jésuite publie pour sa justifica-
tion une Lettre datée de Xaintes du 9 Dé-
cembre, insolente, remplie de menaces,
de mots piquans & séditieuse, qui est blâ-
mée de tout le monde. *Vie de Richer,*
Liv. 2. n. 5.

M. de la Marteliere, Avocat de l'U-
niversité de Paris, donne une idée juste
des Jésuites, qu'on ne peut assez lire, dans
son Plaidoyer des 17 & 18 Décembre. Il
faut lire aussi le Sommaire du beau Dis-
cours de M. Servin, Avocat Général,
portant la parole dans la même cause. La
Cour rend ensuite un Arrêt, qui en ap-
pointant les Parties, défend aux Jésuites
de s'entremettre de l'instruction de la Jeu-
nesse par eux ou personnes par eux inter-
posées. *Merc. Jéf. pag. 606-620.*

Le premier Président envoie querir
Richer le 26 Décembre, le félicite d'a-
voir si bien fait connoître la doctrine
pernicieuse qui avoit ravi à la France deux
de ses meilleurs Rois, & l'exhorte à con-
tinuer ses soins pour la détruire; il lui
dit en même tems que les deux Ministres,
M. le Chancelier & M. de Villeroi, dé-
sirent qu'il dressât en Latin & en Fran-
çois les principaux points de cette doc-
trine, parce qu'il avoit été résolu dans le

Conseil de les envoyer à tous les Ambassadeurs du Roi pour en donner connoissance aux Puissances Etrangères ; il lui dit aussi qu'on vouloit empêcher l'accroissement des Jésuites comme très-préjudiciable au Roi & au Royaume. Ces Peres avertis de cette résolution, en sont plus allarmés que de la perte de leur procès. Pour parer avec avantage ce coup terrible , ils prennent des mesures pour faire tomber sur Richer la tempête qui les menace ; & à force d'argent & autres moyens qu'on devine aisément , ils gagnent un nombre de Docteurs qui mettent le trouble & la division dans la Faculté. *Vie de Richer, Liv. II. n. 6.*

A N N É E 1612.

Les Evêques à l'instigation secrète des Jésuites, s'assemblent chez le Cardinal du Perron pour faire condamner le Livre de Richer, intitulé : *De Potestate Ecclesiasticâ & Politicâ*. Le Parlement s'oppose en vain à leurs pratiques odieuses, & veut détromper le Conseil du Roi. Le Prince de Condé ose seul, pour l'intérêt de Sa Majesté, réclamer contre l'injustice. Le premier Président apprend en Cour que les Evêques ont corrompu M. le Chancelier en lui faisant remettre par l'Evê-

que de Paris une bourse de deux mille écus d'or qui a tant fait d'effet sur le cœur de ce premier Magistrat, qu'il a promis en la recevant, de faire mettre Richer à la Bastille, comme ennemi du Roi & de l'Etat. Les bonnes raisons, la justice & le bon droit ne peuvent tenir à la Cour de France, contre un ennemi aussi puissant que l'or; & le Cardinal du Perron, joint aux Evêques de la Province de Sens qui ne craignoient rien du côté de la Cour, censurent le Livre de Richer. Cette censure remplie de nullités, est, malgré le Parlement, publiée dans toutes les Paroisses de Paris le 18 Mars. Les Religieux Mendians, sans sçavoir de quoi il est question, se déchaînent contre le Livre de Richer. Les Jésuites ne s'oublient pas, & faillissent cette occasion pour venger leur Compagnie des mauvais offices qu'ils croient avoir reçus de Richer. Le P. Sirmond, respectable par son rare sçavoir, mais entraîné par sa Société, écrit un Libelle méprisable, & se couvre de la honte qu'il veut faire tomber sur Richer. *Vie de Rich. Liv. II. num. 20 & suiv.*

ANNÉE 1613.

On voit paroître un Livre de Bellarmin

imprimé à Paris avec ce titre : *Disputationes Roberti Bellarmini de Controversiis Christianæ fidei, &c.* Dans le prem. tom. Liv. V. ch. 6, 7, 8, 12. ce Jésuite soutient : « que le Pape peut déposer les Rois ; que la déposition étant prononcée, l'exécution en appartient à d'autres ; & qu'un chien plus vaillant qui garde & défend le troupeau comme il faut, peut être substitué à un chien lâche ». Il avoit dit la même chose dans son Livre, *De potestate summi Pontificis in rebus temporalibus adversus Barclaium*, condamné en 1610 par le Parlement. Voici ses termes : *Potest (Papa) mutare Regna, & unæ auferre atque alteri conferre . . . executio ad alios pertinet, imbecillo cani valentiorum alium substituere, qui gregem, ut oportet, custodiat atque defendat.* Les plus célèbres Jésuites de ce tems enseignoient la même doctrine. *Merc. Jéf. pag. 645.*

Le P. Gilbert du Thet part d'Honfleur le 12 Mars avec neuf autres Jésuites. Le P. Biard, resté au Canada, voulant se venger du sieur Biencourt, traite avec les Anglois de la Virginie pour leur livrer le Canada. Ceux-ci y allant avec une Escadre, font rencontre du Vaisseau qui portoit le P. du Thet. Ce nouvel Apôtre & ses Compagnons qui ignoroient la ma-

(198)

œuvre du P. Biard , engagent le Capitaine à attaquer l'Escadre. Du Ther est tué dans le combat, son Vaisseau pris & les neuf autres Jésuites faits prisonniers. L'habitation des François pillée , Biard se retire avec les Anglois , qui outrés de sa perfidie , le chassent de la Virginie , le font embarquer & conduire en prison en Angleterre , d'où il sort au bout de neuf mois à la sollicitation de M. Bileau, Ambassadeur de France en cette Cour. *Disc. prélim. sur l'Hist. des Jés. pag. 50. édition de Hollande.*

La Faculté de Théologie de Paris disposée à condamner le Livre du P. Bécán, intitulé : *De la Controverse d'Angleterre*, où ce Jésuite porte au-delà de toutes bornes la puissance du Pape , & où il enseigne que *les Rois sont comme des chiens que le Pasteur du troupeau retient avec soi tant qu'ils sont fidèles . . . que s'ils deviennent . . . dommageables aux brebis , il les chasse & s'en défait* , est arrêtée par un Décret de l'Inquisition de Rome du 3 Janvier qui supprime ce Livre. Les Jésuites, malgré cette censure , le mettent au jour trois mois après , revû , disent-ils , corrigé & autorisé de la permission d'un de leurs Provinciaux qui déclare que cette édition a été examinée & approuvée par

plusieurs Théologiens de la Société. M. Servin, Avocat Général au Parlement de Paris, ayant trouvé que le venin y étoit resté tout entier, ainsi que la proposition ci-dessus, en porte ses plaintes au Parlement le 16 Avril, & en demande la suppression. *Rec. de pièces, pag. 340.*

Le Nonce du Pape va à Fontainebleau où étoit la Cour, demander au Roi & à la Reine Régente de la part du Pape, qu'on lui fasse justice de Richer en France, ou qu'on envoie ce Docteur à Rome & à l'Inquisition pour qu'on lui fasse son procès. Le Prince de Condé s'oppose à cette demande, le projet échoue, & les Jésuites enragent. *Vie de Richer, Liv. III. num. 6.*

L'Université de Louvain renouvelle ses censures contre Lessius & Hamelius Jésuites. Cette démarche & les instances des Dominicains, mais sur-tout celles du Roi d'Espagne auprès du Pape pour l'engager à publier sa décision contre la doctrine des Jésuites, obligent Aquaviva, Général de la Société, de donner le 14 Décembre un Décret où il tempère le Molinisme par le congruisme : système inventé par les Pélagiens modernes, pour expliquer comment Dieu peut engager l'homme à vouloir le bien, & même à

y persévérer jusqu'à la mort, sans néanmoins l'y déterminer directement & par sa toute-puissance. *Abrégé de l'Hist. Ecclés. tom. X. pag. 137.*

A N N É E 1614.

Le Parlement de Paris rend le 16 Juin, un Arrêt qui condamne le Livre de Suarez, Jésuite Espagnol, publié sous le titre précieux de *Défense de la foi Catholique contre les erreurs de la secte Anglicane*, à être brûlé par la main du Bourreau, & l'Auteur noté pour avoir enseigné que le Pape peut non-seulement déposer les Rois de leurs Etats, mais encore leur faire perdre la vie après les avoir condamnés. Cet Arrêt est solennellement prononcé à la Grand'Chambre en présence des quatre principaux d'entre les Jésuites de Paris; sçavoir, Ignace Armand, Charles de la Tour à la place du P. Coton, Jacques Sirmond, & Fronton le Duc, auxquels le premier Président reproche publiquement qu'au préjudice, tant de la déclaration qu'ils avoient faite au Greffe du Parlement, le 22 Février 1612, de se conformer entièrement à la doctrine de l'Eglise de Paris, que du Décret de leur Général publié peu de tems après la mort de Henri le Grand, un homme de leur Compagnie

gnie vient de publier un Livre très-pernicieux contre la personne du Roi & contre l'Etat. Il leur ordonne de faire publier de nouveau le Décret de leur Général, & d'en apporter acte au Parlement dans six mois, & leur déclare que s'il arrive à aucun de la Compagnie de parler & d'écrire comme Suarès, ou même de ne pas enseigner le contraire dans leurs prédications, la Cour procédera contre eux comme criminels de lèze-Majesté. *Vie de Richer, Liv. 3.*

Les Etats du Royaume s'assemblent le 12 Octobre aux Augustins de Paris. Ils étoient composés de trois Chambres; une du Clergé, une de la Noblesse & une du Tiers-Etat. La première composée de cent cinquante personnes, parmi lesquelles cinq Cardinaux, sept Archevêques, quarante-sept Evêques &c; le Cardinal de Joyeuse la présidoit. Cent trente-deux Gentilshommes présidés par le Baron de Sennecey formoient la seconde. M. Miron, Prévôt des Marchands de Paris, présidoit la troisième, composée de cent quatre-vingt-deux Députés tous Officiers de Justice & de Finance. Le Clergé y demande la publication du Concile de Trente, & ce Corps inspiré par les Jésuites, s'oppose formellement à ce que la Doctrine Catholique qui met en sûreté la Personne

facrée des Rois & qui condamne les sentimens pernicioeux de Bellarmin & autres Jésuites, qui enseignent que le Pape a pouvoir de dispenser les sujets du serment de fidélité envers leur Roi, de le priver de son Royaume, & même de faire attenter à sa vie, soit employée au premier article du cahier du Tiers Etat. Les Evêques osent y soutenir que ce sont des questions purement problématiques, de sçavoir si le Pape n'est pas en droit de disposer des Couronnes, & s'il n'est aucun cas où il soit permis de tuer son Roi. Le Cardinal du Perron menace même d'excommunication quiconque voudroit faire regarder la doctrine décidée comme un dogme révélé. *Abrégé de l'Hist. Ecclésiast. tom. X. pag. 190.*

L'Université de Paris fait des Remontrances au Roi sur les entreprises des Jésuites qui établissoient des Colléges dans les villes du Royaume où il n'y a point d'Université. On y fait voir que les Jésuites qui se vantent d'enseigner gratuitement, se sont enrichis par les revenus des plus grands & des plus opulens bénéfices du Royaume; des dépouilles de plusieurs Prieurés, Abbayes, Evêchés & Archevêchés, dont les édifices étoient tombés en ruine depuis qu'ils étoient entre

leurs mains, faute d'entretien, de réparations, &c. *Merc. Jéf. pag. 625 & suiv.*

A N N É E 1615.

Le Parlement de Paris rend le 2 Janvier un Arrêt qui renouvelle tous ceux qui avoient été rendus touchant l'indépendance des Souverains dans leur temporel. Le Clergé poussé par les Jésuites, se plaint hautement de cet Arrêt, engage le Roi à défendre de le publier, & demande, mais inutilement, la publication du Concile de Trente. Les Evêques s'engagent à le publier de leur propre autorité, & les Magistrats le leur défendent sous peine de saisie de leur temporel. *Table Chronol. à la tête du tom. X. de l'Abrégé de l'Hist. Ecclés. pag. vij.*

L'Université de Paris continue ses oppositions formées contre l'établissement des Jésuites. *Merc. Jéf. pag. 633.*

Claude Aquaviva, Général des Jésuites, meurt le 31 Janvier, âgé de 72 ans, dans la 34^e année de son Généralat. *Orl. Hist. Soc. Jezu.*

A N N É E 1616.

Murio Vitelleschi, monté sur le trône Jésuitique après la mort d'Aquaviva, est obligé, en confirmant le Décret de son

prédécesseur sur le Molinisme, de l'expliquer. Il déclare par une Lettre du 17 Juin, que ce Décret n'exprime point la grace efficace par elle-même, mais une grace que Dieu a prévu par la science moyenne devoir produire son effet dans des circonstances où la prédestination gratuite a porté Dieu à la donner aux Elus. C'est ainsi que les Généraux Jésuites déguisent le Pélagianisme sous ces dehors Catholiques en affectant de se servir des termes employés par les Dominicains pour exprimer une doctrine contraire, & reconnoître des graces efficaces qui produisent infailliblement leur effet. *Ann. aux Amis de la VÉR.*

ANNÉE 1617.

Suarès, Jésuite fameux par des ouvrages qui contiennent tout ce qu'on peut avancer de plus pernicieux contre l'autorité sacrée & la vie des Rois, meurt à Lisbonne âgé de 70 ans. Ses Confrères, incontinent après sa mort, font imprimer sa vie qu'ils mettent à la tête du premier tome de ses Ouvrages, & élèvent au-dessus de tous les autres le Livre qui fut flétri en 1614 par le Parlement de Paris, comme ayant acquis à l'Auteur une gloire immortelle. « On ne sçauroit, ajoute-l'A

pologiste de la Société, s'imaginer combien ce Livre fait paroître d'érudition, de foi & de modestie. C'est accuser l'Eglise que de faire à Suarès un crime de son Livre : les hérétiques l'ont blâmé & condamné au feu ; mais cela n'a servi qu'à lui donner plus d'éclat. » *Not. sur la démons. de la Doctr. des Jés. pag. 206.*

M^{re} Jacques-Auguste de Thou, Président au Parlement de Paris, célèbre par l'histoire qui porte son nom, meurt en cette année : Histoire comblée de louanges par tous les Sçavans & les gens de bien, mais décriée par les Jésuites seuls, dont les forfaits & les scélératesses sont mis au grand jour par cet Auteur véridique. *Abr. de l'Hist. Eccl. tom. X. p. 343.*

ANNÉE 1618.

Les Jésuites avoient formé dès 1578 le dessein d'enlever à l'Ordre de S. Benoît plusieurs Prieurés en Allemagne & notamment celui de Ruffac, sis en Alsace dans le Diocèse de Bâle. Depuis cette époque, ils avoient obtenu, surpris & entassé Bulles sur Bulles, mais tellement défectueuses, qu'ils n'avoient osé les produire. Ils rassemblent en cette année toutes les nullités & obreptions des Bulles précédentes en une seule qu'ils supposent

obtenue au profit de leur Collège de Schelestadt, fondé depuis trois ou quatre ans; après avoir exposé, contre toute vérité, que le Prieuré de Ruffac étoit simple & non Conventuel, qu'il étoit aliéné de longtems dudit Ordre de S. Benoît avec les qualités requises, c'est-à-dire, du consentement des Parties intéressées. En vertu de cette Bulle, les Jésuites chassent avec des vexations inouïes le Prieur, nommé Nicolas Verdor, s'emparent sans aucune formalité de Justice du Prieuré, avant le tems prescrit par la Bulle supposée, c'est-à-dire, avant qu'il fût vacant par la mort ou par la cession dudit Prieur qui le possédoit canoniquement dès 1610, & qui n'en avoit jamais été privé juridiquement. *Mor. prat. tom. I. pag. 102.*

La Faculté de Théologie de Paris, renouvelle le Décret portant que nul ne sera reçu au cours de Théologie, qu'il n'ait étudié trois ans sous les Docteurs d'icelle Faculté. (Ce Décret regardoit les Jésuites qui ne demeuroient pas en repos & qui continuoient leurs attaques contre l'Université qui se défendoit courageusement.) *Mer. Jés. pag. 635.*

A N N É E 1619.

Paul V, fort zélé pour la pureté des mœurs & la discipline Ecclésiastique, étant informé que dans les Provinces de Strie, Carinthie & Carniole, les Ecclésiastiques qui avoient étudié sous les Jésuites menaient une vie infâme & scandaleuse, nomme pour Visiteur l'Evêque de Serzane son Nonce dans l'Empire, afin de punir les coupables & corriger des mœurs si corrompues & si deshonorables pour l'Eglise. Les Jésuites qui aimoient ces Prêtres comme leurs disciples, dont ils recevoient des présens, remuent ciel & terre pour empêcher cette visite. Leur Confrere Barthelemi Villers, alors Confesseur de l'Archiduc, fait entendre à ce Prince que l'intention du Pape dans cette visite est de connoître & faire dresser un Mémoire de toutes les forces & fortifications de son Etat pour quelque dessein qu'on ne connoissoit pas, &c. Heureusement le Prince qui connoissoit les Jésuites & la foiblesse de leurs raisons, seconde les pieux desseins du Pape; il ne se trouve dans ces trois Provinces que six Prêtres qui ne soient pas concubinaires & qui ne vivent pas scandaleusement. *Mar. prat. tom. I. pag. 248.*

La Faculté de Théologie censure , au mois de Novembre , comme scandaleux , offensant les oreilles chastes , erroné , périlleux dans les choses de la foi , approuvant sur-tout la simonie &c , un livre intitulé : *La grande guide des Curés , Vicaires & Confesseurs* , composé suivant le titre par F. Pierre Milhard de l'Ordre de S. Benoît , mais dont les Jésuites sont les vrais Auteurs. *Théol. Morale des Jésuites* , II. part. pag. 119.

A N N É E 1620.

Le Pere Anastase , Capucin , ayant prêché à Poitiers sur l'obligation d'assister aux Messes Paroissiales ; les Jésuites montent en chaire & y détruisent cette obligation. Ils sont mandés par Messire de la Rocheposay , Evêque de cette ville , qui leur impose silence , & fait publier le 30 Mars le Décret du Concile National de Bordeaux sur l'obligation aux Messes de Paroisse. Ces Peres tournant en ridicule ce Concile & les personnes qui y avoient assisté , le Prélat leur défend la Prédication , la Confession & l'entrée dans les Communautés de Religieuses. Un de ces Peres monte en Chaire le Dimanche des Rameaux , & s'explique ainsi dans son Sermon : « Notre Sauveur en entrant dans

Jérusalem, étoit précédé par aucuns, suivi par d'autres & côtoyé des deux parts par plusieurs. Ceux qui le précédoient, représentent les Evêques & les Prélats qui tournent le dos à Dieu : ceux qui le suivoient, désignent les peuples ignorans auxquels Dieu tourne le dos : ceux qui étoient à côté, s'amusant à couper des branches d'arbres & des rameaux, sont les Religieux inutiles qui ne regardent point Dieu & qui ne sont point vûs de lui ; mais ceux qui étoient de l'autre côté, désignent les Peres instructifs & contemplatifs qui seuls voient Dieu, & sont vûs de lui ». Ce Pere assure tenir cette interprétation du Saint Esprit même. Tout le monde se soulève contre eux. L'Evêque les fait venir, & leur fait promettre à genoux de chanter la palinodie. La crainte d'être mis en prison leur fait promettre ce que le Prélat exige. Ne tenant pas leur parole, le Prélat les oblige d'obéir & d'enseigner dans l'Eglise de saint Porchaire où le Capucin avoit prêché la vérité qu'ils avoient combattue. *Merc. Jés. pag. 2.*

Le Parlement de Rouen se signale, le 20 Juin, contre les Prédications scandaleuses & séditionnelles faites par le Jésuite Grangier dans la Cathédrale de cette ville.

Il enjoint aux Juges & Substituts du Procureur Général de tenir la main à l'exécution des Edits du Roi pour la tranquillité du Royaume ; de punir les contrevenans , & d'y procéder suivant les Ordonnances : & à tous Prêcheurs , Lecteurs & autres qui parlent en public , de n'user de paroles qui puissent être tirées à mauvais sens & exciter le peuple à sédition ; ne rien dire qui ne soit à l'instruction & l'édification des Auditeurs, sous les peines portées par les Edits. *Ibid.* pag. 18.

A N N É E 1621.

Les Jésuites , en se servant de l'autorité du Roi, font voir clairement qu'ils en sont les plus cruels ennemis. Ils obtiennent des Lettres Patentes, le 6 Février, pour s'établir à Aix. Ces Lettres portées au Parlement pour y être enregistrées, & les Avocats & Procureurs Généraux ayant donné leurs conclusions contre ces Peres ; la Cour exige d'eux une reconnoissance de l'indépendance de la Couronne & de la Souveraineté du Roi dans son Royaume. Le Recteur & ses Confrères ayant insisté en vain à être déchargés de ce serment exigé, tant du Parlement que des Députés du Conseil de la Ville, ont ré-

cours à des Lettres de Jussion & en obtiennent le 27 Juillet , le Roi étant au siège de Tonneins. *Ibid. pag. 19.*

A N N É E 1622.

Le Parlement de Rennes rend le 6 Juillet, un Arrêt entre les Jésuites & M. Charnacé, Curé de la Paroisse de la Bouffac, par lequel les premiers sont déboutés de la qualité de Curés primitifs par eux prétendue , comme Prieurs du Bregain , & restreints uniquement à faire l'Office aux quatre grandes Fêtes de l'année. *Ibid. pag. 162.*

Grégoire XV canonise plusieurs Saints, Ignace de Loyola , François Xavier , &c. La fête de saint Ignace ayant été fixée au 31 Juillet , les Jésuites ont la hardiesse d'effacer du Calendrier le nom de Saint Germain , Evêque d'Auxerre ; mais il y est rétabli par un Arrêt du Parlement rendu sur un excellent discours de M. l'Avocat Général. *Abrégé de l'Hist. Ecclési. tom. IX. art. XXI. num. 11. tom. X. pag. 20.*

Les Jésuites établis en Hollande , en sont chassés par Sentence des Etats Généraux pour avoir commis toutes sortes de trahisons : ceux qui étoient établis à Prague se dédommagent de cette disgrâce , en se

tendant maîtres & Recteurs de l'Université de cette Ville contre les droits de l'Archevêque, & en attribuant à l'Empereur de faux droits dont ils profitent seuls. *Hist. de la Belg. par Gabr. Chap. tom. II. pag. 516. Morat. prat. tom. I. pag. 250.*

Les Jésuites poursuivent leur établissement dans la ville de Troyes, & font entendre au Roi que les habitans de la ville les désirent, tant pour les exercices d'un Collège que pour les autres fonctions de la Société. Sur ce faux exposé, ils obtiennent des Lettres Patentes pour leur établissement. N'espérant pas trouver dans cette ville les secours nécessaires à leur entreprise, ils s'étoient acquis la confiance & s'étoient rendus maîtres de l'esprit & de tous les biens de M^{re} Jacques de Nivelles, Chanoine, Archidiacre, Principal du Collège de Troyes, auquel ils avoient dicté, le 2 Juin 1621, un Testament par lequel il leur léguoit tous ses biens, meubles & immeubles; mais dans la crainte qu'un acte si étendu ne révolte contre eux les héritiers, ils le font révoquer & lui en dictent un autre, qui paroissant laisser aux héritiers quelque chose pour les amuser, n'empêche pas les Jésuites d'enlever meubles, vaisselle

d'argent & d'étain , linges , ornemens d'Eglise , argent , livres , papiers , &c. qu'ils mettent dans une maison par eux louée pour cela ; en sorte que lorsqu'on porta les derniers Sacremens au sieur de Nivelles , on ne put trouver une serviette dans la maison de cet Ecclésiastique , ni après sa mort une chemise pour l'ensevelir. *Archiv. de la ville de Troyes.*

Les Jésuites , représentés par le Pere Coton , leur Provincial en la Province de Guyenne , passent contrat avec le Maire d'Angoulême , le 11 Juin , par lequel il est stipulé qu'ils auront tout droit d'Université & la direction d'icelle , sans qu'aucun puisse ériger Ecole & Classe , ni instruire publiquement dans ladite ville que de leur exprès consentement : s'obligeant ledit Maire de leur payer annuellement la somme de dix-huit cent livres , & leur permettant de faire sur le terrain à eux cédé , tel changement qu'ils jugeront à propos. En vertu de ce contrat , le Jésuite Corlieu & son Coadjuteur font ajuster les bâtimens nécessaires pour leur établissement ; usurpent une place partie publique & partie de l'Evêché , malgré les plaintes d'un Vicaire Général de M. Antoine de la Rochefoucault , Evêque de cette ville , qui étoit absent ; & font

une muraille jusqu'à l'Evêché en tranchant une rue publique. Le Prélat de retour, fait dresser le 12 Septembre, procès verbal de cette usurpation, & exhorte le P. Corlieu d'abandonner son entreprise & de se retirer. Celui-ci résistant & ayant voulu, aidé du Maire, exciter une émotion parmi le peuple, l'Evêque donne un décret contre les Jésuites, dont le P. Corlieu & le Maire de la ville font l'un & l'autre signifier un appel. Le Cardinal de Sourdis, Archevêque de Bordeaux, rend le 8 Décembre une Ordonnance, par laquelle il déclare de nul effet & de nulle valeur l'établissement des Jésuites à Angoulême, sauf leur pourvoi par Requête devant l'Evêque. Sur leur Requête, M. de la Rochefoucault, par Ordonnance du 10 du même mois, permet leur établissement, mais à la charge de ne prêcher, confesser, ni faire aucunes fonctions spirituelles sans son autorité. *Merc. Jéf. pag. 111-123-141-143.*

A N N É E 1623.

Les Maire & Echevins de la ville de Sens, par contrat passé avec les Jésuites, abandonnent à ces Peres pour faire un nouveau Collège, leur Hôtel de Ville déchargé de toutes rentes avec le revenu

des bourses de l'ancien Collège, ainsi que celui de la Prébende Préceptoriale, & consentent qu'il n'y ait aucun autre Collège dans la ville, ni d'autres Maîtres qui tiennent Classes & Lecture publique. *Ibid. pag. 178.*

Le Parlement de Toulouse rend, le 19 Juillet, un Arrêt entre les Syndics des Universités de Toulouse, Valence & Cahors, d'une part; & les Jésuites de l'autre; portant défenses aux Jésuites de prendre le nom, titre & qualité d'Université, & baillér degrés, ni nomination aux bénéfices. *Ibid. pag. 198.*

A N N É E 1624.

Grégoire XV comdamne par sa Constitution du 31 Janvier tous les Rits & Coutumes superstitieuses des Malabares, & défend à tous les Missionnaires, & surtout aux Jésuites, de les tolérer, enseigner & pratiquer. Ce Pape tolère néanmoins & avec des modifications, certaines coutumes, comme de porter le cordon des Brames, qu'on ne peut porter dans les Indes, sans se dire issu du faux Dieu Brama. *Mém. du P. Norb. I. part. Liv. 1.*

En France, sur une Requête présentée au Roi, les Jésuites obtiennent un Arrêt du Conseil privé qui évoque au Grand

Conseil leurs causes pendantes au Parlement. Les Universités de France , reçues Parties intervenantes entre les Jésuites , demandeurs en cassation de l'Arrêt du Parlement de Toulouse , cité ci - dessus , fournissent leurs défenses où il est prouvé par les Ecrits & par les pièces même des Jésuites , que ces Peres entreprennent sur le droit des Universités ; qu'ils contra- rient & préjudicient à l'autorité du Roi ; à la dignité des Cardinaux , Archevêques & Evêques ; aux Régles & professions des autres Religieux ; à la jeunesse qui étudie chez eux ; à ceux qui entrent dans leur Société ; au bien & au repos des villes qui les reçoivent ; à la perfection des sciences ; à l'antiquité ; aux Commandemens de l'Eglise Gallicane , assemblée en 1561 à Poissy ; aux Lettres Patentes obtenues pour leur établissement & rétablissement ; aux Arrêts d'enregistrement par eux poursuivis , & même au pouvoir de Sa Sainteté. Sur ces défenses & celles des Jésuites , le Roi en son Conseil , sur ladite instance de cassation , a mis & met les Parties hors de Cour & de Procès ; sauf aux Jésuites de se pourvoir par Requête civile contre ledit Arrêt du Parlement de Toulouse ; & sur le surplus des fins & conclusions des Intervenans ;

tervenans , ordonne Sa Majesté qu'ils se pourvoient , ainsi qu'ils aviseront bien être , & sans dépens. Cet Arrêt est revêtu de Lettres Patentes pour son exécution. *Merc. Jéf. pag. 148-209-674.*

Le Roi par un Arrêt de son Conseil privé, du 13 Février, faisant droit sur l'opposition des Recteur & Université de Paris, des Prévôt des Marchands & Echevins de ladite ville ; aux Lettres Patentes obtenues en 1621 , à l'instigation des Jésuites par les habitans de Pontoise pour y établir un Collège de la Société, révoque lesdites Lettres, avec défenses de s'en aider. *Merc. Jéf. p. 175.*

Le Juge de Landal en Bretagne dresse procès-verbal du scandale causé le jour de Pâques , 7 Avril , dans l'Eglise Paroissiale de la Boussac , par un Jésuite de Rennes , lequel confessant dans cette Eglise , & entendant le Curé exhorter ses Paroissiens à se préparer à la Communion , se lève & lui dit : Ce n'est point à vous de communier ni de faire aucune fonction en ce jour. *Ibid. pag. 165.*

Quoique les habitans de Troyes eussent obtenu des ordres du Roi pour congédier de chez eux les Jésuites qui , comme on l'a dit en 1623 , avoient surpris la Religion de Sa Majesté ; ces Peres

refusent de s'y conformer, & leur opiniâtreté oblige les Troyens à renvoyer en Cour des Députés, auxquels Sa Majesté donne sa volonté en ces mots : » Je ne veux pas qu'il y ait Collège ni Maison de Peres Jésuites dans ma ville de Troyes, . . . & vous seront rendues à votre retour les clefs du logis où ils sont à présent demeurans. » Forcés d'obéir, ils se retirent, le 17 Juin, après avoir remis les clefs, & demandé acte de la réception d'icelles, pour valoir de décharge envers leur Supérieur; ce qui leur est accordé. *Ibid.* pag. 193.

L'Université de Louvain envoie en Espagne le Docteur Jansénius pour y soutenir ses intérêts contre les Jésuites. Il obtient la révocation de la permission que ces Peres avoient obtenue de l'Archiduc, d'enseigner les Humanités & la Philosophie à Louvain. C'est un péché que la Société ne lui a jamais pardonné. *Abbrégé de l'Hist. Ecclés. tom. XI. pag. 4.*

Le Pere Sotelo, de l'Ordre de saint François, nommé par Paul V, Evêque du Japon, écrit à Urbain VIII. de sa prison d'Omura, d'où peu de tems après, il est conduit au martyre. Il décrit dans cette Lettre tous les mauvais traitemens exercés par les Jésuites envers les autres

Missionnaires , & y démontre que ces Peres font la cause de la persécution élevée au Japon contre les Chrétiens. *Mor. prat. tom. II. pag. 143.*

Jean Mariana, Jésuite Espagnol, meurt âgé de 87 ans. Ce Jésuite, quoiqu'imbu des mauvais principes de sa Société sur l'autorité des Rois, & leur indépendance de la puissance Ecclésiastique dans les affaires temporelles, condamnés en France dans ses trois Livres de l'Institution d'un Roi, n'a pu s'empêcher de faire voir au public dans celui qu'il a intitulé : *De Morbis Societatis*, jusqu'à quel point d'insolence, d'orgueil & de méchanceté les Jésuites de son tems étoient déjà parvenus. *Abrégé de l'Hist. Eccléf. tom. X. pag. 322.*

ANNÉE 1625.

Les Jésuites autorisés par un Arrêt du Parlement de Rennes de bâtir un Collège dans la ville de Quimper-Corentin en vertu de Lettres Patentes à eux accordées en 1621, choisissent le plus bel endroit de la ville, & s'emparent de plusieurs maisons dépendantes du fief de l'Evêché, sans le consentement & malgré l'opposition de M. Guillaume le Prêtre, Evêque & Seigneur temporel de cette ville.

Le Prélat sur une injustice aussi criante, présente sa Requête au Conseil privé du Roi, & obtient le 22 Août un Arrêt qui renvoie ladite Requête au Parlement de Rennes, & surseoit à l'exécution de l'Arrêt de cette Cour jusqu'à ce que, Parties ouies, par elle en ait été autrement ordonné. *Merc. Jéf. pag. 711.*

Sur les Requêtes présentées au même Conseil par les Agens Généraux du Clergé de France & par le sieur Charnacé, Curé de la Bouffac, en cassation des Arrêts obtenus par les Jésuites au Parlement de Rennes pour raison de ladite Cure, comme étant de la part de ces Peres une entreprise faite sur les droits & fonctions des Evêques, Pasteurs & Curés du Royaume; Sa Majesté étant en son Conseil, sans avoir égard auxdits Arrêts, fait le 2 Septembre, main-levée audit Curé des saisies faites sur son temporel. *Ibid. pag. 167.*

L'Université de Paris ayant présenté le 16 Août au Conseil privé du Roi une Requête tendante à être reçue Partie intervenante en la cause y pendante entre M. l'Evêque d'Angoulême & les Jésuites, & opposante à l'exécution tant du contrat fait entre lesdits Jésuites & le Maire de cette ville, que des Lettres ob-

tenues pour l'homologation dudit contrat & création de leur Collège en Université ; le Roi par un Arrêt du 17 Septembre , le déclare nul & résolu , sans qu'à l'avenir lesdits Maire & Echevins puissent prétendre droit d'Université dans la ville d'Angoulême. *Ibid. pag. 152-154-156.*

Les Universités de Paris , Toulouse , Bordeaux , Cahors , Poitiers , Angers , Reims & Aix , se réunissent pour poursuivre l'exécution de l'Arrêt du Conseil rendu contre les Jésuites en 1624 , pour s'opposer à toutes les pratiques au moyen desquelles ces Peres en éludoient l'effet ; & pour les empêcher , ainsi que les autres Religieux , d'occuper les anciens Collèges fondés pour les Clercs séculiers. *Ibid. pag. 684 & suiv.*

L'Université de Paris s'oppose à l'entérinement des Traités faits par les Jésuites pour accroître leur Collège de Clermont des Collèges du Mans , du Plessis , de Marmouriers , des Cholets & autres dépendans de l'Université ; & donne le 22 Octobre sa Requête au Parlement , pour ajourner le sieur de Beaumanoir , Evêque du Mans , qui , sans droit ni raison , avoit cédé ce Collège aux Jésuites. Le Principal , le Procureur & les Bour-

siers de ce Collège ayant donné adjonction à l'Université, le Parlement par Arrêt du 25 Octobre fait défenses aux Jésuites de faire aucune démolition au Collège du Mans, reçoit l'Université opposante au contrat fait par M. de Beaumanoir, défend de le mettre à exécution à peine de tous dépens, dommages & intérêts; & en cas de contavention, permet de faire emprisonner les Ouvriers. *Ibid. pag. 715.*

Le Jésuite Eudemon - Jean fait imprimer un Libelle injurieux, intitulé: *Avertissement d'un Théologien au Roi de France*, où on soutient que la France, dans la guerre de la Valteline, a fait une alliance impie avec les Protestans, & qu'elle ne peut la continuer sans détruire la Religion. Ce Libelle séditieux est brûlé par Sentence du Châtelet, du 30 Octobre, avec un autre Libelle aussi horrible, intitulé: *Mysteria Politica, &c.* composé par Jacques Keller, Jésuite Allemand, contre la France. Cette affaire fait beaucoup de bruit, a de grandes suites, & met la division entre la Cour, le Parlement, & les Evêques. Quelle heureuse occasion pour les Jésuites! Aussi ne la manquent-ils pas. *Merc. Jéf. pag. 723. Abrégé de l'Hist. Eccl. tom. X. pag. 289.*

ANNÉE 1626.

Les Jésuites présentent, le 7 Janvier, au Conseil du Roi une Requête signée du Pere Coton, par laquelle ils supplient Sa Majesté de défendre au Recteur de l'Université de Paris, d'inspirer au peuple que leur doctrine sur la personne sacrée des Rois, est différente de celle de l'Eglise. Cette Requête est envoyée au Parlement le 17 suivant. Dans le même tems ou peu après, paroît le Livre du Jésuite Santarel intitulé: *Tractatus de Hæresis, Schismate, . . . & de Potestate summi Pontificis*, &c., dédié au Prince Maurice, Cardinal de Savoie, & approuvé par Virelleschi, Général des Jésuites, où Santarel enseigne que le Pape peut punir les Rois & les Princes de peines temporelles, les déposer & les priver de leurs Royaumes & Etats. Ce Livre pernicieux est censuré par les Universités de Paris, Caën, Reims, Toulouse, Poitiers, Valence, Bordeaux, Bourges, &c., & condamné au feu le 13 Mars par Arrêt du Parlement. Cet Arrêt fait mourir de chagrin le Jésuite Pierre Coton. Son nom anagrammatif renferme la doctrine des Jésuites sur le meurtre des Rois: **PIERRE COTON: Perce ton Roi. Mero.**

K 4

Jéf. pag. 817. Apol. contre le schisme ; tom. I. pag. 376.

Les États de Pologne assemblés à Varsovie, le 4 Mars, font fermer les portes du Collège des Jésuites à Cracovie, afin d'arrêter les mouvemens que la Compagnie excitoit dans le Royaume pour y introduire l'Inquisition. *Just. id. pag. 6. Merc. Jéf. tom. II. pag. 312.*

Arrêt du Conseil Privé du Roi, du 27 Mars, qui, sur l'évocation des Jésuites & leur demande en cassation de l'Arrêt rendu en faveur des Universités de Toulouse, Valence & Cahors, par le Parlement de Toulouse, le 19 Juillet 1623, renvoie les Parties procéder audit Parlement de Toulouse, en suivant leurs derniers erre-mens. *Merc. Jéf. pag. 705.*

Les Jésuites de Fribourg en Brisgau, ayant introduit en 1623, deux de leurs Confrères dans le Prieuré de S. Morand, sous prétexte de catéchiser & d'entendre les Confessions des personnes du voisinage, ainsi que des Pélerins assez fréquens en ce lieu, en chassent les Religieux qui le possédoient & le desservoient régulièrement, après avoir obtenu de la Cour de Rome une Bulle d'union de ce Prieuré, qu'ils avoient supposé contre toute vérité, désert & abandonné du

Prieur & des Religieux depuis 80 ans ; les bâtimens ruinés , le revenu de cent ducats ; il en valoit plus de huit cens ; & étoit à la collation de l'Archiduc qui leur en avoit fait la libéralité. *Mor. prat. tom. I. pag. 119.*

Vers ce même tems cet Archiduc leur donne le très-riche Prieuré d'Ellenberg, Ordre de S. Augustin , pour récompense d'une Tragédie représentée devant ce Prince , en laquelle ils avoient introduit S. Augustin se plaignant du relâchement de ses Religieux , & faisant offre dudit Prieuré à S. Ignace qui parut aussi sur le Théâtre pour accepter ce bénéfice , après avoir fait mille louanges de sa Compagnie. *Ibid. pag. 120.*

A N N É E 1627.

Le mépris des Jésuites pour Saint Augustin & Saint Thomas éclate dans leurs Écoles. Quand on y cite l'autorité de ces deux Docteurs , ils y répondent par un *Transfat sanctus Augustinus, transfat sanctus Thomas*. L'Université de Salamanque choquée de ce mépris , fait serment de défendre jusqu'au dernier soupir la doctrine des deux Docteurs ; les Augustins & les Dominicains s'unissent à ce serment , & les derniers renouvellent dans

K 5

leur Chapitre général, mais sans succès ; leurs instances pour la publication de la décision de *Auxiliis. Proth. de l'erreur*, pag. 136.

ANNÉE 1628.

Les Jésuites d'Ensisheim, informés que le Prieuré de saint Jacques de Veldbach, de la valeur de plus de trois mille florins, étoit laissé à l'Abbé & Couvent de Lucelle, aux charges d'y entretenir des Religieux pour en acquitter les fondations & d'en rendre au Prieur six cents florins par chacun an pendant sa vie, contraignent par l'autorité de l'Archiduc Léopold lesdits Abbé & Couvent de Lucelle de leur rétrocéder le bail aux mêmes clauses & conditions, à l'insçu du Prieur qu'ils obligent ensuite par des voies iniques à y consentir ; & pour l'empêcher de révoquer ce consentement extorqué, ils en obtiennent la confirmation de l'Archiduc sur une Requête frauduleuse, où ils exposent que c'est pour la sûreté du Prieur qui craint qu'il ne lui arrive quelque dommage & déplaisir sur cette rétrocession qu'ils supposent volontaire. Munis de tels actes, dont l'unique but étoit la jouissance des revenus dudit Prieuré, ils chassent les Religieux, sup-

printent le Service Divin, & laissent
tomber en ruine l'Eglise & la Maison.
Mor. prat. tom. I. pag. 141.

A N N É E 1629.

L'Empereur Ferdinand II, ayant eu de
grands avantages sur les Protestans d'Al-
lemagne, donna un Edit, le 6 Mars, par
lequel il ordonne que toutes les Abbayes
& autres biens Ecclésiastiques usurpés par
les Protestans, seront rendus à ceux à qui ils
appartenoient suivant les fondations. Les
Jésuites, qui ne pouvoient avoir aucune
part à ces biens, se servent du crédit de
leur Pere Lamormain, Confesseur de Sa
Majesté Impériale, pour usurper plusieurs
Priories & Abbayes. Les bornes qu'on s'est
prescrites, ne permettent pas d'exposer
ici les manœuvres indignes employées
par ces hommes avides du bien d'autrui;
non plus que les effets de la guerre cruelle
qu'ils excitent à ce sujet en Allemagne,
où une infinité de Catholiques & de Pro-
testans deviennent les victimes de l'insatiable cupidité de ces Peres. On peut en
voir le détail, *Mor. prat. tom. I. pag. 138.*
Polit. des Jés. p. 12. Art de vérif. les stat.
pag. 462.

Dans l'histoire de ce qui s'est passé dans
l'Ethiopie depuis 1624 jusqu'en 1627,

dediée à leur Général Vitellefchi , & imprimée cette année à Paris , les Jéfuites comptent entre les erreurs des Ethiopiens, la coutume ancienne & fainte qu'ils ont de ne manger dans le Carême qu'une fois le jour & le soir. Erreur qui n'est pas moindre , feion ces nouveaux Cafuiftes , que de n'admettre qu'une nature en Jéfus-Chrift. *Morale pratique, tom. II. pag. 336.*

A N N É E 1630.

Les Capucins ayant eu connoiffance de la Bulle de Grégoire XV touchant les fuperftitions Malabares , représentent au Pape que les Jéfuites lui ont donné de fauffes relations ; que le faint Siège doit s'en défier fur tout en ce qu'ils ont exposé au fujet du cordon des Brames ; qu'on ne peut porter ce cordon fans le dire iffu du faux Dieu Brama ; que les Jéfuites justifient ces fuperftitions par la direction d'intention. *Mém. du P. Norb. Liv. I.*

Le Roi d'Espagne ayant connu la capacité de Janfénius , le fait Profefleur de l'Ecriture Sainte en l'Univerfité de Louvain. *Abr. de l'Hift. Eccl. tom. XI. p. 4.*

Les Jéfuites commencent à répandre parmi leurs devots que la fciencemoyenne,

qui est le fondement du système de Molina, est approuvée par les Congrégations de *Auxiliis*. Quoique de sçavans Ecrits en démontrent la fausseté, ils ne laissent pas dans la suite de renouveler ce mensonge & de l'avancer publiquement, mais toujours à leur confusion & à leur honte. *Proth. de l'err. pag. 136.*

Violence inouïe du Cardinal de Richelieu commise envers le Docteur Richer, à la sollicitation des Jésuites. Ce Prélat fait prier Richer de dîner chez lui; au sortir de table, le Pere Joseph, Capucin, complice aussi de cette violence, fait entrer le Docteur dans une chambre, tire un papier contenant une rétractation & une condamnation du Livre de la Puissance Ecclésiastique & Politique; & élevant tout-à-coup sa voix pour servir de signal à des gens apostés, lui dit: » C'est aujourd'hui qu'il faut mourir ou rétracter votre Livre ». Aussitôt deux assassins sortent de l'antichambre, se jettent sur Richer, le saisissent chacun par un bras, lui présentent le poignard, un par devant & l'autre par derrière, tandis que le Capucin lui met sous la main le papier qu'il lui fait signer, sans lui donner le tems de le lire. Richer, pénétré de douleur d'avoir préféré la vie

& signé, quoique par force, la condamnation de la vérité, tombe malade & meurt le 28 Novembre, âgé 72 ans, victime de la fureur des Jésuites & de la Cour de Rome. La mort de ce Docteur est le seul avantage qu'en retirent ses ennemis, qui honteux de leur conduite, n'osent publier sa rétractation & nient même de lui en avoir fait donner une. *Vie de Richer. Liv. IV.*

Le Pere Berrix, Jésuite, pout insulter au Parlement de Paris qui avoit condamné la doctrine de Bellarmin, Suarez, Molina & Vasquès, sur-tout en ce qui regarde ce qu'ils ont enseigné sur la vie & le temporel des Rois; fait imprimer à Rouen, où il étoit Recteur de Collège, des Tablettes Chronologiques, sous le nom de Tanquerel, dans lesquelles il qualifie ces quatre Jésuites de Peres de l'Eglise. Le Parlement de cette ville les supprime aussitôt par un Arrêt du 20 Décembre. *Not. sur la dénonc. de la doct. des Jéf. pag. 250.*

A N N É E 1631.

Une grande division éclate dans le Clergé Catholique d'Angleterre, après la mort de l'Evêque, Vicaire Apostolique dans ce Royaume. Les Jésuites ayant mis

tout en œuvre pour empêcher d'en nommer un autre ; & les instances du Clergé l'ayant emporté sur les cabales de ces Peres , M. Smith est élu Vicaire Apostolique sous le titre d'Evêque de Chalcedoine ; mais dès que ce Vicaire prétend exercer sa Jurisdiction , il trouve pour obstacles les bons Peres qui fomentent tant d'intrigues contre lui , qu'ils l'obligent de sortir d'Angleterre. Pour justifier leur conduite , ils publient des Ecrits où ils s'efforcent de démontrer que les Evêques ne sont point nécessaires en Angleterre , & que l'Eglise Catholique peut se conserver par les Prêtres & les Religieux ; & où ils avancent plusieurs erreurs sur la hiérarchie , l'Episcopat & la Confirmation. Ces erreurs soulevent tout le monde , & ces écrits sont condamnés , le 31 Janvier , par l'Archevêque de Paris , le 10 Février par plus de trente Prélats qui étoient dans cette ville ; enfin par la Sorbonne dans le cours de la même année. Ces ouvrages de ténèbres donnent lieu au Livre connu sous le nom de *Petrus Aurelius* , comblé de tant de louanges par plusieurs Assemblées du Clergé de France , qu'on auroit désiré en connoître l'Auteur pour le récompenser ; il a été attribué à M. de S. Cyran qui ne l'a jamais avoué.

Proth. de l'err. pag. 137. Théol. mor. des Jéf. pag. 125. Mém. de M. Font. tom. I. pag. 131-406.

L'Empereur Ferdinand II, ayant, comme on l'a dit en 1629, ordonné la restitution des Abbayes usurpées dès 1552, par les Protestans sur les Catholiques; l'Abbé de Valenciennes mene avec lui quatre Religieuses Bernardines de l'Ordre de Cîteaux, accompagnées de deux Novices & d'une Sœur Converse pour les mettre en possession de l'Abbaye de Voltigerode dans la basse Saxe; elles y sont installées par l'Evêque d'Osnabrug, Commissaire de l'Empereur, & y demeurent tranquilles plusieurs mois, y faisant l'Office Divin & les autres exercices de la vie Religieuse; mais les Jésuites qui avoient dessein d'enlever cette Abbaye, ainsi que bien d'autres, employent le crédit de leur Pere Lamorman, Confesseur de Sa Majesté Impériale, qui se sert des plus insignes fourberies pour la leur faire donner. Il assure au Prince que toutes les Abbayes de filles de l'Ordre de Cîteaux leur sont cédées par les Abbés & Supérieurs de cet Ordre; que l'Abbaye de Voltigerode est déserte, inhabitée & n'est demandée par personne. Ses Confrères persuadent ensuite aux Religieuses qu'el-

les ne font pas en sûreté dans la campagne, qu'elles font exposées à la course des soldats; & leur proposent de la quitter pour un tems & de se retirer dans la ville de Goslar, où ils les font recevoir dans le Monastere de Franquemberg; mais les Religieuses sorties de leur Maison, où elles avoient laissé tout ce qui leur appartenoit dont les Jésuites s'emparent aussitôt, se voyant trompées par la suite, reviennent secrètement à Voltigerode, trouvent leur maison occupée en totalité par les usurpateurs, & sont obligées de se retirer dans le chœur de leur Église, où elles restent nuit & jour jusqu'au 12 Avril veille des Rameaux, que les Jésuites aidés de sergens & de soldats, les en arrachent d'une maniere indigne & cruelle. L'Abbé de Césarée, Administrateur de cette Abbaye, instruit de cet horrible procédé, écrit le 31 Mai, au Pere Lamorman, & finit sa Lettre en lui marquant: « Si on ne fait cette restitution, nous ne manquerons pas de moyens pour la faire faire. » En effet, l'Ordre de Cîteaux ayant poursuivi auprès de l'Empereur le rétablissement des Religieuses dans leur Abbaye, l'obtient par un Arrêt solennel, & les Jésuites sont obligés d'en déloger honteusement.

Mor. prat. tom. I. pag. 16v.

(234)

Le P. Collado, Supérieur des Dominicains, présente à Philippe IV, Roi d'Espagne, un beau Mémoire, où il répond aux prétentions des Jésuites, qui soutenoient être les seuls qui dussent annoncer l'Évangile dans le Japon, & dans lequel il fait voir les détours, les excès, & les fourberies que ces Pères mettent en usage, pour s'y maintenir sans témoins de leur conduite. *Mor. prat. tom. II. pag. 205.*

ANNÉE 1632.

Le Livre détestable du Père Poza est condamné par le saint Siège. Ce Jésuite soignoit de se soumettre à la décision justement prononcée contre son Livre, se tordoit avec l'orgueil & l'insolence ordinaire à ses Confrères contre les censures qu'il avoit encourues. Il est cité à Rome; mais il refuse de comparoître, & ayant trouvé de la protection en Espagne, il brouille cette Cour avec celle de Rome. *Not. sur la dénonc. de la doct. des Jéf. pag. 172.*

ANNÉE 1633.

+ Les Jésuites de la Maison Professe de Madrid font mourir le Père Ximenes, leur Confrère, pour n'avoir pas conseillé à une veuve dont il étoit Confesseur, de

leur donner tout son bien. *Mor. prat.*
tom. I. pag. 209.

Dom Bernardin d'Almanza d'une piété exemplaire, élu Archevêque de Sainte-Foi de Bagora, refuse de rendre au Gouverneur des soumissions indignes de son caractère, auxquelles les Jésuites veulent l'engager. Ce Prélat au contraire, après avoir pris possession de son Archevêché, prend vigoureusement la défense des droits de l'Episcopat contre les insultes & poursuites du Gouverneur, qu'il est obligé de déclarer excommunié pour arrêter ses entreprises; mais le Jésuite Morillo le relève sur le champ de l'excommunication, lui donne l'absolution, en lui disant que la Société a ce privilège. Cet événement occasionne une dispute pendant laquelle les Jésuites enseignent aux Indiens qu'il y a deux Dieux, un des pauvres, & un des riches; que celui-ci est plus puissant que l'autre; que l'Archevêque sert le premier, & le Gouverneur le second. *Ibid. pag. 221.*

Urbain VIII, dans sa Constitution en faveur des Missionnaires des Indes Orientales, qui commence par ces mots: *Ex debito Pastoralis officio*, exhorte tous les Missionnaires, même les Jésuites, de faire tous leurs efforts pour se rendre uniformes

dans la maniere d'instruire les peuples & principalement les nouveaux Convertis, de crainte que la diversité de doctrine, sur-tout dans les matières de morale, ne soit une occasion de péché & une pierre de scandale pour les Néophytes. Les Jésuites se gardent bien de se conformer à cette Loi. Il demeure constant, par l'information faite par le P. François de la Mere de Dieu, de l'Ordre de S. François, & par plusieurs autres, que ces PP. de leur aveu même, dispensent les Chinois des Commandemens de l'Eglise, en leur enseignant qu'aucun nouveau Chrétien n'est obligé de garder les préceptes positifs, comme de jeûner, se confesser, entendre la Messe même le jour de Pâques. Qu'ils ne donnent aux femmes ni les onctions du Baptême ni l'Extrême-Onction; qu'ils justifient les usures les plus exorbitantes en soutenant qu'on peut prêter de l'argent à trente pour cent; & en baptisant les usuriers publics quand ils se convertissent, sans les obliger à aucune restitution. Aussi pour ne point avoir de témoins de leur conduite & du trafic qu'ils font à la Chine & au Japon contre les défenses expresses portées dans une Bulle du même Pape Urbain VIII, les Jésuites ont ils recours à la fourberie

& au mensonge , leurs moyens ordinaires , en publiant dans ces Royaumes que le dessein des autres Religieux est d'ouvrir le chemin au Roi d'Espagne pour s'en rendre maître. Cette fourbette produit sur les Infidèles l'effet que les Jésuites en attendoient ; mais le P. Ange Coqui , Dominicain , y entre comme par miracle par l'isle Formose , où ces PP. n'avoient point mis de sentinelles , s'imaginant que Canton étoit le seul endroit par où l'on pût y arriver. Le P. Ange reçoit peu après deux Coopérateurs qui commencent à prêcher avec lui l'Évangile dans sa pureté. Le Dominicain ayant appris à fond la langue Mandarine , découvre dans les Chrétiens formés par les Jésuites , des pratiques idolâtres autorisées par ces Peres. *Mém. du P. Norbert , I. part. Liv. 1. Mor. prat. tom. II. pag 11 , 13 , 15 , 56. Abr. de l'Hist. Eccl. tom. XII. pag. 254.*

A N N É E 1634.

Balthasar des Rois , Jésuite Convers , du Collège de Grenade en Espagne , chargé de faire valoir un bien situé à deux lieues de la ville , appartenant audit Collège , prend en amitié une jeune femme du lieu qui n'avoit pas vingt-huit ans , & pour rendre le mari plus traitable , lui

ayant donné le labour des terres, il double ses gages. Le mari s'apperçoit le dernier de l'intrigue ; mais aussitôt il prend la résolution de se venger. Il se cache dans la maison, le Frere y vient, le croyant absent ; lorsqu'il les vit bien en repos, il sort de sa retraite, & poignarde le Jésuite. La Justice en prend connoissance, & le Frere demeure convaincu d'adultere. Le Recteur du Collège, ayant appris cela, donne sa plainte contre le meurtrier, & par le moyen des ressorts ordinaires à la Société, il fait faire une seconde information, gagne les témoins de la premiere, en suborne d'autres, & fait déclarer à tous que le Frere étoit un saint, qu'on le voyoit souvent un Chapelet à la main, & que la femme étoit déjà une femme d'âge. Les Jésuites, munis de cette information, poursuivent vivement le meurtrier, le font condamner par contumace à être pendu, font imprimer l'information, le procès & la Sentence définitive qu'ils distribuent effrontément à ceux mêmes qui étoient instruits de la vérité du fait. Peut-on douter après cela que le Frere Balhasar ne soit regardé chez eux comme Martyr de la chasteté ? *Mor. prat. tom. I. p. 260.*

ANNÉE 1634.

Les Jésuites font passer les idolâtries des Chinois comme les sacrifices à Confucius & ceux qu'ils offrent aux antêtres, pour des cérémonies politiques; & permettent aux Mandarins Catholiques de faire des offrandes à l'idole Chin-Hoam, en dirigeant leur intention à une croix cachée dans leur main, ou sous des fleurs de l'autel de l'idole. *Mor. prat. tom. II, pag. 20 & suiv.*

Ignace Lobo, Jésuite, écrit le 19 Septembre au P. Antoine de Sainte Marie, de l'Ordre de saint François, & lui marque que les Jésuites dans les cérémonies à l'égard des morts, se conforment aux Chinois idolâtres. « Je me trouvai l'autre
 » jour, dit ce Jésuite, à cette cérémo-
 » nie. Je fus tout prêt de me retirer en
 » seignant quelque incommodité; mais
 » deux des premiers Mandarins qui
 » étoient auprès de moi, me dirent que
 » mon Vice-Provincial & le P. Jules
 » Aleni avoient fait plusieurs fois cette
 » cérémonie, l'un à Pequim, & l'autre à
 » Chaviang, de sorte que je la fis, mais
 » contre ma volonté & avec quelque
 » repugnance dont je me déferai à l'a-
 » venir. » Belle résolution! *Ibid. pag. 47.*

Les Jésuites ne veulent point annoncer à la Chine Jesus-Christ pauvre & crucifié, & trouvent mauvais que les Dominicains mettent dans leur Eglise l'image de J. C. en croix. Le P. Morales, Dominicain, étant allé visiter leur Vice-Provincial, le même P. Lobo vient au-devant de lui, & lui dit avec beaucoup d'empressement en lui prenant les mains : Pour l'amour de Dieu, que vos Révérences cachent l'image de Jesus-Christ crucifié, parce que les Chinois l'ont en horreur. *Ibid. pag. 50.*

Martinius, Jésuite, devenu Mandarin du premier ordre, montre un faste & un orgueil insupportable, & conseille à un Viceroi de chasser les autres Religieux de la Chine. Un Mandarin infidelle, qui d'ailleurs aimoit les Chrétiens & les Dominicains avant que d'avoir commerce avec les Jésuites, fait souffrir le martyre à François Capillas Dominicain, parce qu'il n'est pas d'accord avec ces Peres sur les idolâtries & pratiques Chinoises. *Ibid. pag. 85.*

ANNÉE 1636.

Philippe IV, Roi d'Espagne, étant en guerre avec la France, demande du secours en argent à tous les Religieux. On s'adresse

s'adresse d'abord aux Jésuites , qui répondent qu'on commence par les autres Communautés , & qui promettent de fournir à eux seuls autant que toutes les autres ensemble. Tous les Religieux ayant contribué , quelques-uns même au-delà de leurs forces , on retourne aux Jésuites qui proposent de donner trois avis par le moyen desquels Sa Majesté Catholique pourra tirer plus de douze millions. Le Comte d'Olivarès qui croyoit déjà tenir de quoi fournir aux nécessités pressantes de l'État, les leur fait demander avec empressement. Ils disent : 1°. Qu'ils demandent sans aucuns appointemens toutes les chaires des Universités pour y enseigner ; que le Roi peut s'approprier ou vendre les gages des Professeurs qui se montent par an à plus de quatre cens mille ducats , & le fonds à plus de huit millions. 2°. Que le Roi obtienne du Pape la réduction du Bréviaire au tiers de ce qu'il est ; que l'on imprime ensuite des Bréviaires & Diurnaux du nouvel usage , & que ceux qui voudront s'en servir , payeront en reconnoissance du plaisir qu'on leur aura fait d'abrégé l'Office , dix ducats pour le Bréviaire & cinq ducats pour le Diurnal , ce qui produira un fonds plus considérable que le premier.

I. Part.

L

Enfin, que Sa Majesté prenne tout l'argent des Confréries Ecclésiastiques tant d'Espagne que des Indes, & qu'ils s'obligent d'acquitter toutes les Messes. Les Universités s'opposent au premier avis, & font voir que les Jésuites ne l'ont imaginé que pour établir plus facilement leurs pernicieuses maximes. Le Pape refuse de consentir aux deux autres, & les Jésuites ne donnent rien au Roi. Dans le tems que les PP. inspirent au Roi d'Espagne d'obtenir du Pape la réduction du Breviaire, ils font soutenir à Ocogna, dans leurs thèses, que les Ecclésiastiques séculiers & réguliers ne sont obligés, ni sous peine de péché mortel, ni sous peine de péché véniel, de dire le Breviaire; qu'il n'y a aucune Loi dans l'Eglise qui le commande, & que ce n'est qu'une coutume née de l'erreur commune. *Mor. prat. tom. I. pag. 218. 265.*

A N N É E 1637.

Les PP. François de la Mere de Dieu; & Gaspar Alenda, Missionnaires, font un voyage à Pékin, résidence ordinaire de l'Empereur de la Chine. Pendant leur séjour en cette ville, les Jésuites les menent dans leur Eglise, où est enterré le Pere Matthieu Ricci, le premier Jésuite entré

dans cet Empire. Quelle est la surprise de ces Missionnaires, de voir au milieu de cette Eglise un autel plus beau que celui où reposoit le Saint Sacrement, dédié à l'Empereur de la Chine, & devant le portrait duquel leur Sacristain, nommé Joseph, brûloit des parfums matin & soir ? Quelle idée peut-on avoir de la religion de ces Peres qui avoient à Fochou, ville de la Chine, un de leurs Confrères qu'on voyoit souvent yvre, & qui tenoit dans sa maison ou Couvent une école de jeunes garçons, ou pour mieux dire, une S. *Ibid. t. II. p. 45. 101.*

Les Jésuites, pour empêcher d'ajouter foi aux informations faites sur leur conduite à la Chine, supposent une Lettre à deux Evêques des Philippines dans laquelle ils font rétracter ces Prélats de celle qu'ils avoient écrite au Pape contre la Société, & font passer pour martyr leur Confrère Moralès, leur Apologiste de la Chine, qui étant ensuite passé au Japon, apostasia & meurt comme un chien. Ces PP. contraignent Dom Hernando Guerrero, Archevêque de Manille, & l'Evêque de Zabut, à écrire au Pape & à rétracter ce qu'ils lui avoient écrit auparavant à leur désavantage. *Ibid. tom. III. pag. 417. tom. VI. pag. 15.*

Louis XIII veut examiner les exemptions du droit de Régale. M. Pavillon, Evêque d'Aler, soutient l'exemption de son Eglise. La Régale est le droit que nos Rois ont de percevoir les revenus des Archevêchés & Evêchés pendant la vacance du Siège, & de conférer de plein droit tous les Bénéfices qui en dépendent, à l'exception de ceux qui sont à charge d'ames, jusqu'à ce que le nouveau Prélat ait prêté serment de fidélité. On verra par la suite l'avantage que les Jésuites ont sçu en tirer. *Abr. de l'Hist. Eccl. tom. X. pag. 40.*

A N N É E 1638.

Les Jésuites ayant tramé une conspiration dans le Japon, tendante à changer le gouvernement de cet Empire, & à mettre sur le trône un Prince Catholique, engagent les Portugais à fournir des vaisseaux avec des munitions de guerre, & les Japonois à prendre les armes. L'Empereur découvre cette conspiration par des Lettres écrites en Europe pour mettre la dernière main au traité, chasse les Portugais de ses Etats, regarde les Chrétiens comme des traîtres, & donne tous ses soins à l'extirpation du Christianisme. Les Chrétiens Japonois se soulèvent, &

résistent pendant quelque tems à toutes les forces de l'Empire ; mais enfin accablés par le nombre , ils se retirent sur les côtes d'Arima , dans le Château de Simbara qui est réduit en cendres avec tous ceux qui le défendoient : après quoi on massacre impitoyablement le reste des Chrétiens répandus par-tout l'Empire. Ce massacre se fait le 12 Avril. Trois cens soixante & dix mille Chrétiens sont égorgés. Les Jésuites perdent près de cent ans de leurs travaux , & se trouvent exclus pour toujours du Japon. *De Selva, Liv. V, pag. 308.*

Louis XIII accorde aux Jésuites de nouvelles Lettres Patentes pour s'établir à Troyes , sous le faux prétexte qu'ils y sont désirés par les habitans. Aussitôt que ces Lettres paroissent dans la ville , elles y excitent une réclamation générale contre ces Peres , qui lui ayant donné le nom de révolte & de sédition , font filer soudainement des troupes dans cette ville. Un Jésuite vient à Troyes , & suivi de trois de ses Confrères , il s'établit au Petit Montier-Lacelle , fait une Chapelle d'une salle de cet endroit ; y met un Autel , un Tabernacle , le saint Ciboire , des Ornaments , des Confessionnaux , &c. & la canaille , des gens désœuvrés , & des fem-

melettes les y suivent. Les Troyens, voyant l'ennemi dans leurs murs, ont recours de nouveau au Roi & au Cardinal de Richelieu. La fourberie & la mauvaise foi des Jésuites paroissent au plus grand jour. Tombés dans leurs propres pièges, ils sont obligés de sortir, & laissent des monumens authentiques de leur cupidité dans plusieurs contrats de constitution passés à leur profit chez Coulon Notaire, pour des sommes considérables. Cette expulsion si heureuse pour les Troyens, est mémorable par une médaille ou jetton de bronze que la Ville fit frapper à ce sujet, où l'on voit d'un côté les armes avec cette inscription : *Sapè expugnaverant me à juventute suâ ;* & sur le revers, l'écusson de France avec la suite du passage : *Etenim non poterunt mihi.* Exergue 1638. Archives de Troyes.

Le Cardinal de Richelieu fait conduire & enfermer, le 14 Mai, dans le Donjon du Château de Vincennes, M. l'Abbé de Saint-Cyran, à la sollicitation des Jésuites dont cet Abbé s'étoit attiré la haine, parce qu'ils lui attribuoient l'excellent Livre, imprimé sous le nom de *Petrus Aurelius*, qui réfute tous les excès de ces Peres contre la hiérarchie, & met en

pondre toutes les objections qu'ils avoient formées pour soutenir leur système d'orgueil & d'indépendance. *Abr. de l'Hist. Eccl. tom. XI. p. 66.*

Le P. François-Matthieu-Cyprien, Jésuite, dont la vie ne formoit qu'un tissu de fourberies, vient des Indes Orientales à Macao. Ce fourbe, l'espion des Hollandois qui avoient dessein de ruiner cette Ville, n'a pas à peine mis pied à terre que les cloches du Collège carillonnent avec tant de force que le Public s'empresse d'en sçavoir le sujet. On lui dit : Enfin le P. Cyprien est venu ; & on annonce ce Jésuite comme un Saint & un Prophète. Le peuple, à qui il en impose, le regardant comme un Saint, veut avoir de ses reliques. Mais l'Inquisition avertie de ses intrigues, examine ses prétendues révélations & prophéties ; & ayant reconnu ses impostures, elle ordonne qu'il soit renvoyé aux Indes, où il s'enfuit parmi les Mores avec lesquels il a fini sa vie comme il l'avoit commencée. *Mor. prat. tom. I. pag. 253.*

ANNÉE 1659.

Charles Zani, fils du Comte Zani de Boulogne en Italie, entra en 1627 dans la Société des Jésuites, après avoir so-

lemnellement renoncé, lui & la Société, à tous les biens qui pourroient lui écheoir. Après la mort de son pere & de son frere, les Jésuites lui persuadent de se retirer pour recueillir ses successions, mais avec la précaution de lui faire faire vœu d'y rentrer lorsque ses affaires seront arrangées, & de faire donation de ses biens à la Société. Zani signe l'acte, & avec la permission du Général Vitelleschi, il quitte le 27 Novembre de cette année l'habit de Jésuite. Ayant ensuite recueilli ses successions, il veut se relever de son vœu : Innocent X refuse de lui en accorder dispense. Zani étant tombé dangereusement malade, fait, à la persuasion des Jésuites qui l'assiégeoient nuit & jour, son testament en faveur de leur Collège de Boulogne, & meurt. Les Jésuites se saisissent aussi tôt de tous ses biens, dont ensuite ils sont obligés de relâcher une partie, qu'ils ne cèdent qu'après l'avoir fait presque entierement dissiper aux héritiers de Zani. *Mor. prat. tom. I. pag. 276.*

Fromond & Calenus, exécuteurs des dernieres volontés de Jansénius, Evêque d'Ypres, mort le 6 Mai 1638, prennent soin de faire imprimer à Louvain son grand Ouvrage, intitulé : *Augustinus.*

Quelque soin que l'on prenne de tenir secrète l'impression de ce Livre, les Jésuites de ladite ville en ont connoissance par leur P. Viskerk qui suborne un des Ouvriers de l'Imprimerie, dont il reçoit toutes les feuilles à mesure qu'elles s'impriment. Le Livre paroît cependant dans la forme la plus authentique, revêtu de privilège & des approbations nécessaires. *Hist. du Jansf. tom. I. pag. 7.*

A N N É E 1649.

Les Jésuites se donnent de grands mouvemens à Rome & à Bruxelles pour faire condamner le Livre de Janfénius, & font imprimer en Flandre un Livre intitulé : *Image du premier siècle de la Compagnie de Jesus*, où ils représentent tout ce qui leur est arrivé depuis leur établissement en 1540. Ce Livre fait voir à quel excès d'aveuglement leur vanité & leur orgueil les ont conduits. (L'estampe qui est au frontispice de cet Ouvrage, représente au naturel leur véritable caractère.) *Abr. de l. Hist. Eccl. tom. XII. p. 197.*

Dom Bernardin de Cardenas, Religieux de S. François, célèbre Prédicateur & zélé Missionnaire, qui seul avec un Frere, le Crucifix à la main, s'étoit jetté au milieu des Indiens, si barbares,

qu'aucun autre n'avoit pû les réduire. Après en avoir soumis la plus grande partie à l'Empire de J. C. & détruit plus de douze mille Idoles, est, en vûe de son zèle, fait Evêque du Paraguay, au grand dépit des Jésuites qui, pendant l'espace de près de vingt ans lui font souffrir des indignités & des cruautés dont le récit fait horreur. On peut voir l'histoire de ce Prélat, & jusqu'à quel point les Jésuites poussent l'irréligion, la perversité & la scélératesse, *au V. tom. de la Mor. prat. pag. 21 jusqu'à 185.*

Vers ce tems, Dom Hernando Guerrero, Archevêque de Manille aux Isles Philippines, est traité par les Jésuites à peu près comme Dom Jean de Palafox dans le Mexique, pour avoir voulu les empêcher comme lui de prêcher & de confesser sans sa permission. Ces Pères en viennent à de tels excès que le Prélat est obligé de se retirer en son Eglise & de tenir entre ses mains le S. Sacrement, pour se mettre à couvert de leur barbarie. Affoibli par cette situation, par son grand âge, & parce qu'il n'avoit pris aucune nourriture, il met bas le S. Ciboire; aussi-tôt un Sergent-Major & ses soldats prennent le Prélat, le menent hors la ville, & l'ayant mis dans une petite bar-

que, ils le conduisent dans une Isle déserte, où il ne trouve pas même une cabanne pour se mettre à couvert. Les Jésuites mettent bientôt la confusion dans la ville, & s'y livrent à des excès inouis dont le détail se trouve dans la Lettre de M. de Palafox au Roi d'Espagne. *Mor. prat. I. pag, 226 & tom. VI.*

Les Jésuites célèbrent leur année séculaire à Goa, en faisant traîner un char de triomphe, où la Société est représentée avec toute la pompe qu'on peut imaginer. Ce char roule par toute la ville avec l'acclamation de tous les spectateurs. Quelques-uns de ces Pères, montés sur ce char, étoient tirés par leurs Ecoliers habillés en Anges, parés de robes blanches & d'ailes de toutes couleurs. Cette marche, accompagnée d'une musique fort délicate, étoit interrompue lorsqu'on arrivoit à quelque carrefour, par une autre plus mâle composée de tambours & de trompettes qui sonnoient l'alarme & la charge; car alors il falloit combattre contre des Démons qui prétendoient arrêter le char & empêcher la Société triomphante d'achever sa carrière. Comme elle est toujours victorieuse de ses ennemis, les combats finissoient à son avantage, les Démons, choisis aussi

parmi leurs Ecoliers, étant d'intelligence avec les Anges pour ne pas résister. Un accident trouble la fête. Une des roues du char triomphant s'étant engagée dans un trou, d'où toute la vertu des Anges qui le tiroient ne peut le faire sortir, on invoque le secours des Diables, & la chose réussit heureusement. Aussi, dit-on, que les Diables avoient pour le moins autant de part que les Anges au triomphe de la Société. *Mor. prat. tom. I. pag. 6, Abr. de l'Hist. Eccl. tom. XII. pag. 198,*

Fin de la premiere Partie.

ABRÉGÉ

9

2 vol.





